

2021

# Éléments de diagnostic pour le Projet Sportif Territorial

Version de travail



Date version	Rédacteur	Statut
20 octobre	Emoha groupe Pluricité	Version 1 // Structuration du document et parties introductives
26 / 27 octobre	Emoha groupe Pluricité	Version 2 // Jonction des parties relatives au diagnostic initial et des productions issues des Commissions
17 novembre	Emoha groupe Pluricité	Version 3 // Finalisation de la version à transmettre à la DRAJES pour allers / retours avant portée à connaissance des membres de la CRS

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>LE PROJET SPORTIF TERRITORIAL (PST) AUVERGNE-RHONE-ALPES (ARA)</b>	<b>5</b>
1.1	Le cadre légal et régional	5
1.1.1	Un projet sportif territorial au sein de la Conférence régionale des sports Auvergne-Rhône-Alpes	5
1.1.2	Les attendus du Projet Sportif Territorial	5
1.2	La construction du diagnostic pour le PST ARA	7
1.1.3	Le dispositif d'élaboration du diagnostic	7
1.3	La structure du document	9
1.1.4	Le PST dans son ensemble	9
1.1.5	La partie relative au diagnostic	10
<b>2</b>	<b>ELEMENTS GENERAUX DU CONTEXTE REGIONAL</b>	<b>13</b>
2.1	Quelques éléments géographiques	13
2.2	Quelques éléments sociodémographiques	14
2.3	Quelques éléments économiques et socioéconomiques	17
<b>3</b>	<b>LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUS</b>	<b>20</b>
3.1	Des éléments de cadrage	20
3.2	Les principaux constats partagés au sein de la Commission	21
3.2.1	En matière de sport au féminin	21
3.2.2	En matière de sport santé bien-être	22
3.2.3	En matière de publics socialement défavorisés	23
3.2.4	En matière de jeunesse	24
3.2.5	En matière de personnes en situation de handicap	25
3.3	Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA	27
3.3.1	Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire	27
3.3.2	La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives	37
3.3.3	Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap	47
3.3.4	Le sport santé	54
<b>4</b>	<b>STRUCTURATION DE L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE</b>	<b>63</b>
4.1	Des éléments de cadrage	63
4.2	Les principaux constats partagés au sein de la Commission	64
4.2.1	En matière de lieux de pratiques, créations et entretiens	64
4.2.2	En matière de structuration et consolidation de l'emploi dans le sport et des formations aux métiers du sport	66
4.2.3	En matière d'avenir du bénévolat sportif	68

4.3	Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA	70
4.3.1	La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants	70
4.3.2	La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives	80
4.3.3	L'économie du sport, emploi-formation	84
<b>5</b>	<b>ACCOMPAGNEMENT DE LA PERFORMANCE SPORTIVE</b>	<b>93</b>
5.1	Indications relatives au périmètre	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.2	Les principaux constats partagés au sein de la Commission	94
5.3	Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA	97
5.3.1	Le développement du sport de haut niveau	98
5.3.2	Le développement du sport professionnel	110
<b>6</b>	<b>PREVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES LES DERIVES DANS LE SPORT</b>	<b>116</b>
6.1	Des éléments de cadrage	116
6.1.1	Une notion de protection de la santé des sportifs, et leur entourage	116
6.1.2	Des violences considérées dans leur diversité	116
6.2	Les éléments de diagnostic	116
6.2.1	Dans une situation de faible capacité d'observation, quelques éléments de diagnostic disponibles	117
6.2.2	Les principaux constats partagés au sein de la Commission	119
<b>7</b>	<b>LES ENJEUX RETENUS POUR GUIDER LE TRAVAIL SUR LA FEUILLE DE ROUTE</b>	<b>122</b>
7.1	Développement du sport pour tous	122
7.2	Structuration de l'offre sportive territoriale	126
7.3	Accompagnement de la performance sportive	131
7.4	Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport	134



# 1 Le Projet Sportif Territorial (PST) Auvergne-Rhône-Alpes (ARA)

---

## 1.1 Le cadre légal et régional

### 1.1.1 Un projet sportif territorial au sein de la Conférence régionale des sports Auvergne-Rhône-Alpes

La loi du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) prévoit la mise en place d'une conférence régionale du sport (CRS), conférence précisée par le décret du 20 octobre 2020 notamment dans sa composition.

La Conférence a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du champ sportif pour aboutir à une politique sportive cohérente et ambitieuse sur le territoire régional. La conférence régionale du sport a vocation à accroître l'autonomie des acteurs du sport au sein des régions vers un modèle partenarial innovant qui les responsabilise les uns vis-à-vis des autres au bénéfice/service des usagers du sport. Cependant, il est important de préciser que la CRS ne se substituera pas aux compétences sportives des acteurs qui la composent. La plus-value réside davantage dans les convergences à trouver, pour construire ensemble une politique sportive en fonction des priorités de chacun.

Composée de 4 collèges (Collège des services de l'Etat, Collège des collectivités territoriales, Collège du mouvement sportif, Collège du monde économique et social), la conférence régionale du sport développe une stratégie de développement du sport à l'échelle de la région au travers d'un projet sportif territorial (PST).

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CRS a été installée sous la présidence du Préfet de région le 1<sup>er</sup> mars 2021. Elle compte un total de 72 membres et a mis en place quatre commissions thématiques<sup>1</sup> ainsi qu'un groupe de travail autour de la communication.

### 1.1.2 Les attendus du Projet Sportif Territorial

#### » Un diagnostic de la situation régionale et une feuille de route

Le PST fait l'objet d'un cadrage national qui fournit des indications générales quant à sa durée, d'un maximum de 5 ans, son contenu et ses modalités d'élaboration. En l'occurrence, le PST comprend donc :

- Un diagnostic « *comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité* »<sup>2</sup> ;
- Une feuille de route régionale qui consiste dans « *un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre au regard des 8 objectifs, les modalités de suivi du programme d'action, les contributions et organisations existantes* »<sup>3</sup>.

Le PST est rédigé par l'ensemble de ses membres. En sus du diagnostic et de la feuille de route, le PST prévoit des modalités de suivi et d'évaluation de son programme.

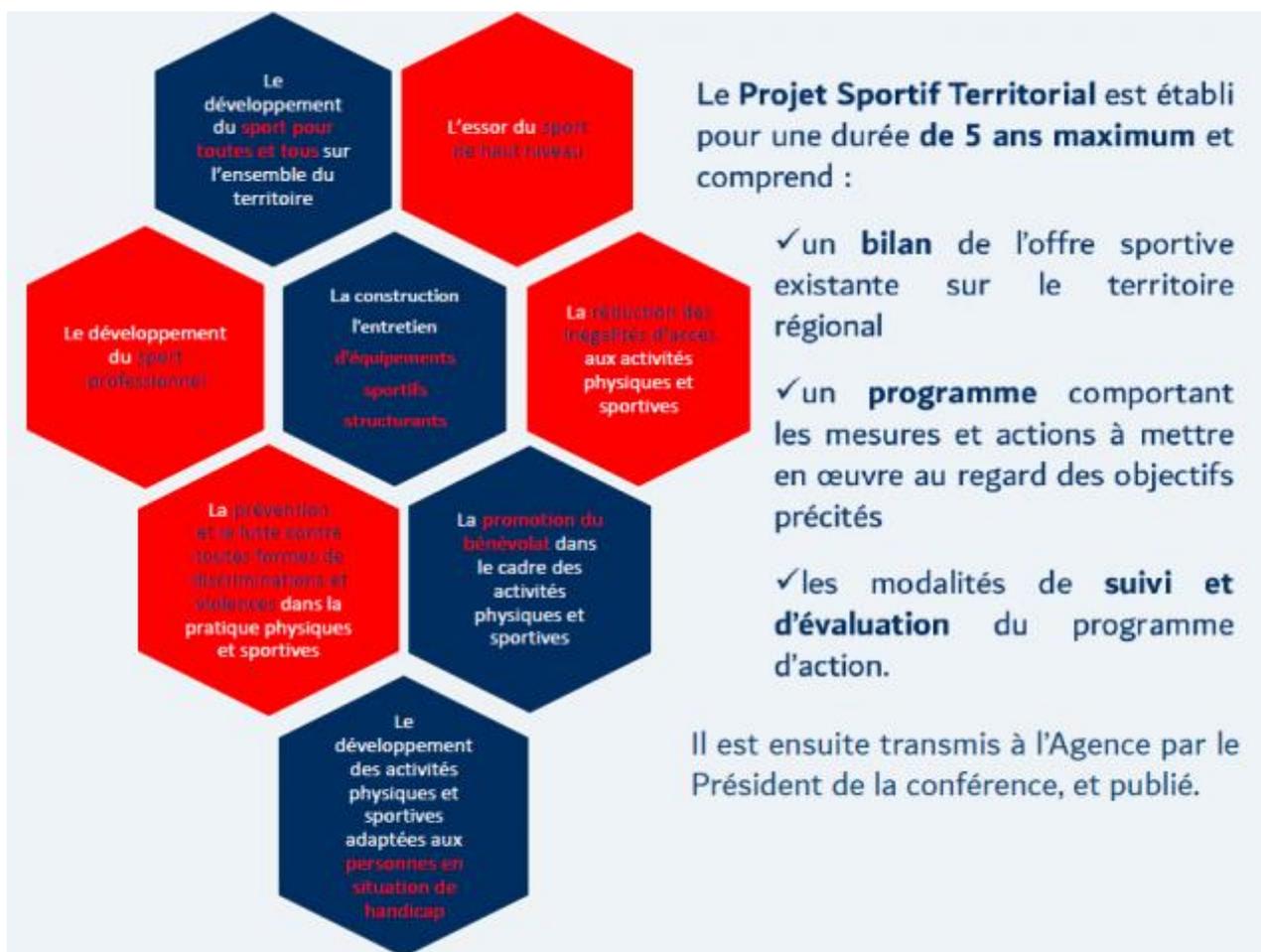
---

<sup>1</sup> Cf. plus loin sur les commissions thématiques

<sup>2</sup> Décret du 20 octobre 2020

<sup>3</sup> Ibid.

## Synoptique du PST



Source : site Internet Agence Nationale du Sport

### » Concernant plus particulièrement le diagnostic

- **Décret du 22 octobre 2020**
- « Le projet sportif territorial comprend un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité »

Le diagnostic territorial consiste dans un état des lieux global. Il permet d'identifier les points forts en matière de sport sur le territoire régional, ainsi que d'éventuelles carences en termes de politiques sportives. Ce sont ces carences qui pourront par exemple être identifiées comme devant être palliées prioritairement dans le PST et à travers son programme d'actions.

## 1.2 La construction du diagnostic pour le PST ARA

### 1.1.3 Le dispositif d'élaboration du diagnostic

#### » Une démarche de capitalisation et de partage sur plusieurs mois

##### La démarche d'ensemble

L'élaboration du diagnostic du PST ARA s'est inscrit dans une démarche progressive et itérative, mobilisant tant des données documentaires et des études disponibles auprès des membres de la CRS que les membres de la CRS et des acteurs régionaux qu'elle a associé à ses travaux dans le cadre de commissions thématiques.

L'élaboration du diagnostic du PST ARA a été conçu dans les cadres disposés par la loi ainsi que par les dispositions prises à l'échelle de la Conférence régionale.

Les principales étapes de construction du diagnostic du PST ARA :

1. Octobre 2020 – Février 2021 // Réalisation d'un diagnostic socle accompagnant l'installation de la Conférence régionale du sport ;
2. Suite à la mise en place de la CRS // Partage et ouverture à commentaires du document socle auprès des membres de la Conférence avec, en parallèle, invitation à la transmission de données documentaires complémentaires ;
3. Septembre 2021 // Productions d'analyses partagées au sein des Commissions thématiques de la Conférence ;
4. Octobre – Novembre 2021 // Rédaction d'un diagnostic mis en débat en séance plénière et ouvert à commentaires et retours.

##### A propos du diagnostic socle élaboré pour l'installation de la CRS

##### Principes

Ce document constituait un document ressources. En logique socle, il permettait de compiler l'ensemble des synthèses de diagnostic sur les thématiques couvertes par la Conférence régionale du sport sous un cadre homogène de traitement. Ces synthèses de diagnostic offraient un matériau préparatoire à l'installation de la Conférence régionale du sport et accompagnaient ses premiers travaux. Les synthèses de diagnostic ont eu notamment vocation à constituer le matériau socle des réflexions relatives à l'élaboration du Projet Sportif Territorial. A ce titre, elles constituaient moins des diagnostics stabilisés qu'un exposé des connaissances disponibles pour :

- Aiguiller les choix de la CRS sur la méthode d'élaboration du PST ;
- Alimenter le travail d'élaboration du PST.

Le matériau qu'elle présentait avait donc sur le fond vocation à être enrichi au cours des travaux d'élaboration du PST.

##### Concrètement

Sur la base d'un *template*, les synthèses diagnostic ont été alimentées sur les thèmes visés par la CRS ARA à partir d'un corpus d'éléments documentaires (études, statistiques...) disponibles par les services de l'Etat, et fixées au cadre national, ainsi qu'en lien avec des préoccupations qu'il apparaît régionalement important d'intégrer dans le cadre réflexif.

La version des synthèses de diagnostic se présentait sous la forme :

- D'un premier niveau de synthèse...
- Disponible à un usage ultérieur, en vue des séances de travail de la CRS puis du PST (appropriées pour des documents sous format PPT notamment).

## A propos des travaux conduits en Commissions thématiques

### Principes

L'installation de la CRS a permis d'élire un Bureau dont les premiers travaux ont notamment consisté dans la mise en place de Commissions thématiques.

Quatre Commissions thématiques ont été définies qui se sont réunies en septembre 2021, à raison de deux séances de travail chacune.

Les quatre Commissions thématiques :

- Développement du sport pour tous ;
- Structuration de l'offre sportive territoriale ;
- Accompagnement de la performance sportive ;
- Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport.

Les objectifs confiés aux Commissions thématiques lors de ces séances de travail étaient :

- Engager le travail collaboratif ;
- Etablir un diagnostic partagé ;
- Identifier des enjeux prioritaires et de premières pistes d'orientation pour la future feuille de route sur la base des constats partagés.

La composition des Commissions a été travaillé suite à l'installation de la CRS au cours du printemps et de l'été 2021, avec un appel à intérêt auprès de l'ensemble des membres de la CRS.

### La conduite des travaux en Commission

Trois grandes phases de travail ont été menées avec :

- ⇒ Une première phase, autour de la première séance de chacune des Commissions, pour **engager / cadrer et EXPOSER** ;
- ⇒ Une deuxième phase, en logique d'inter-séances, pour **capitaliser / compléter et FORMALISER** les productions issues de la séance 1 afin de disposer d'une matière propre à l'engagement des travaux et leur poursuite en séance 2 ;
- ⇒ Une troisième phase autour de la seconde séance de chacune des Commissions, pour **convertir et PRIORISER** des enjeux et de premières pistes d'orientation en vue du travail à réaliser ensuite sur la feuille de route.

Des principes clés pour l'animation des Commissions ont été déterminés et ont présidé à l'animation des séances de travail :

- Des participants « coproducteurs » : présents, forces de proposition, ressources ;
- Une structuration dynamique des séances : du général aux particuliers avant de revenir au général, pour disposer d'une vue par commission et de matières par « sous-thématiques » ;
- L'utilisation des travaux préparatoires de diagnostic et l'appel aux ressources complémentaires / manquantes ;
- La construction progressive d'une lecture partagée d'ensemble, avec la mise à disposition des productions des Commissions à tous les membres et des logiques d'allers / retours au mieux du calendrier ;
- Une ambition « en année 1 », en ne visant pas un diagnostic de tout mais une lecture dynamique et priorisée de la situation, que les travaux continueront d'enrichir et d'explorer pendant la vie de la CRS.

A noter qu'aux côtés des membres des Commissions ont été associés des experts. Les experts ont été sollicités pour appuyer le travail des Commissions, avec un rôle...

- ... d'éclairage // un apport de connaissances, de questionnements ;
- ... de témoignage // un apport d'expériences, de prise de recul ;
- ... de contributeur // un regard sur les contributions (note d'étonnement) et des contributions en propre.

### Concrètement

Les commissions thématiques se sont réunies de visu et / ou en visio à deux reprises selon le planning suivant :

- Commission Développement du sport pour tous ;
- Commission Structuration de l'offre sportive territoriale ;
- Commission Accompagnement de la performance sportive ;
- Commission Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport.

Le tour de table composés de membres et d'experts a permis de réunir 50 personnes.

### » La recherche d'un point de départ priorisé et partagé pour un travail de veille, d'observation et d'analyse de la situation régionale en continu et au long cours

Le présent diagnostic a cherché à constituer un regard le plus exhaustif possible, à partir des éléments disponibles et dans le cadre imparti de travail (calendrier, ressources...). Il est cependant établi que ce diagnostic ne constitue pas une vision exhaustive en tant que tel mais davantage un point de départ pour un travail de diagnostic partagé qui s'inscrit dans une logique de travail en continu et au long cours pour la conférence régionale.

En l'occurrence, le présent diagnostic identifie tout à la fois un ensemble d'informations comme les limites de son observation. Plus avant, il a cherché à constituer un panel d'informations le plus complet possible au regard de l'ensemble des sujets portés par les CRS et le PST, soit une cible relativement large. C'est dans cet optique que ce travail de diagnostic a vocation à s'inscrire au cœur de la vie de la CRS, dont les travaux nécessiteront de disposer d'éléments d'approfondissement et d'exploration complémentaires dans le temps, pour accompagner les réflexions et éclairer les arbitrages.

Le présent document présente donc tout particulièrement l'intérêt de disposer :

- D'une base commune de connaissances, socle livré aux travaux et évolutions à suivre ;
- D'éléments partagés tout à la fois via des documents formalisés et surtout dans le cadre d'instances d'échanges ;
- D'éléments priorisés sur lesquels appuyer les réflexions relatives à la stratégie (feuille de route) de sorte que celle-ci réponde à des besoins identifiés et validés par l'ensemble des partenaires et parties prenantes de la CRS.

## 1.3 La structure du document

### 1.1.4 Le PST dans son ensemble

Le PST qui sera réalisé dans sa version complète à l'issue du travail sur la feuille de route paraît se structurer autour de trois parties principales :

- Le diagnostic, permettant de disposer des grands constats ;
- Les enjeux, permettant d'identifier la vision partagée de « ce sur quoi il faut agir » ;
- La feuille de route, permettant de disposer d'un plan d'actions sur une période donnée, et comprenant des éléments de suivi / évaluation.

## 1.1.5 La partie relative au diagnostic

### » Une structuration croisant les cadres de la loi et de la CRS ARA

Le diagnostic est construit sur une structure croisant l'architecture de la CRS en 4 Commissions thématiques et les missions et objectifs issus de la loi de 2019 et instaurant les CRS.

Concernant les missions et objectifs issus de la loi de 2019 : La Loi indiquant que le but d'établir « un projet sportif territorial tenant compte des spécificités territoriales », des entrées complémentaires ont été intégrées au travail diagnostic. 8 missions sont listées par la loi, qui ont été complétées en région ARA dans le cadre de l'installation de la CRS par deux entrées complémentaires, le sport santé d'une part et d'autre part l'économie du sport et l'emploi / formation, soit un total de 10 entrées.

### Le détail concernant les deux entrées que la structure du diagnostic croise :

Les 4 entrées relatives aux Commissions thématiques	Les 10 entrées clés issues de la loi et de l'installation de la CRS ARA
<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement du sport pour tous ;</li><li>- Structuration de l'offre sportive territoriale ;</li><li>- Accompagnement de la performance sportive ;</li><li>- Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;</li><li>- La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;</li><li>- Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;</li><li>- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;</li><li>- La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre d'activités physiques et sportives ;</li><li>- Le développement du sport de haut niveau ;</li><li>- Le développement du sport professionnel ;</li><li>- La prévention et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous ;</li><li>- Le sport santé ;</li><li>- L'économie du sport et l'emploi / formation.</li></ul>

### » Éléments de concordance entre les entrées

#### Le périmètre de sous-thématiques des Commissions thématiques

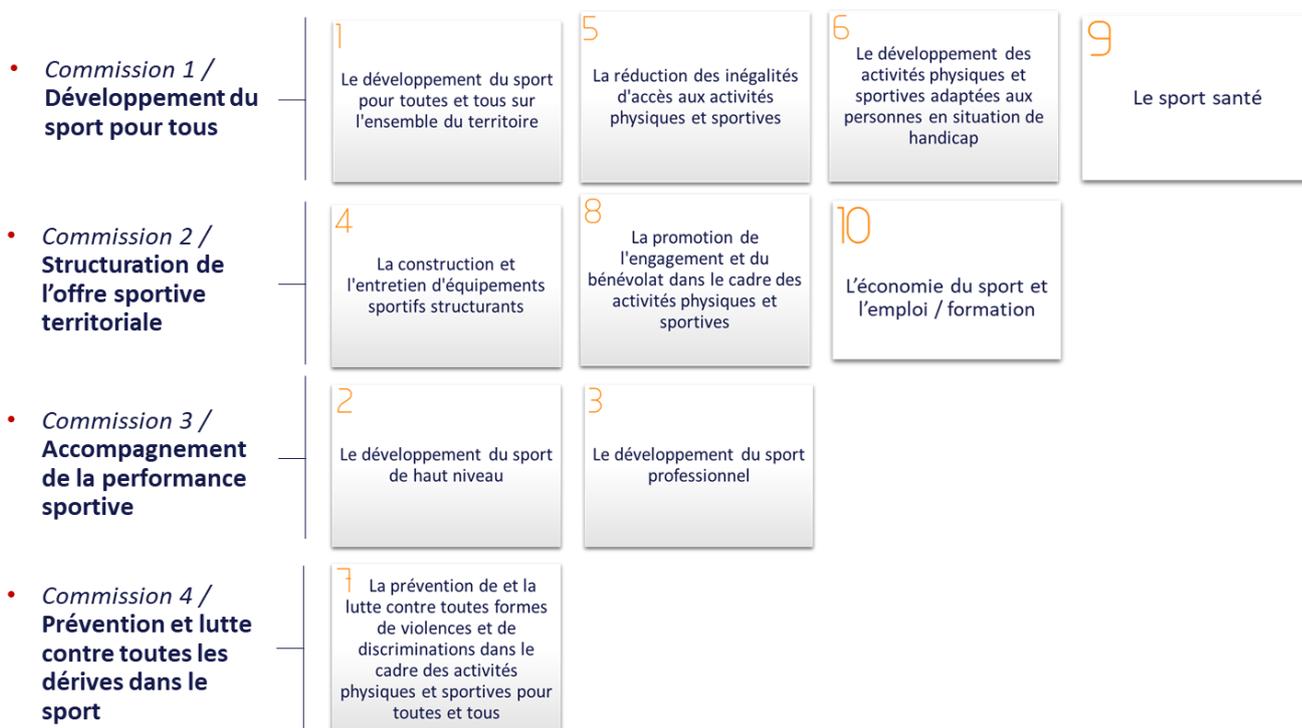
Concernant les Commissions thématiques, chacune s'est vue attribuée un ensemble de sous-thématiques dont les intitulés ont été stabilisés dans leur périmètre voire leur formulation lors des séances de travail, avec :

- Développement du sport pour tous, un ensemble de 5 sous-thématiques :
  - › Sport à destination du public en situation de handicap,
  - › Sport santé bien-être,
  - › Sport au féminin,
  - › Sport à destination des publics socialement défavorisés,
  - › Sport à destination de la jeunesse.
- Structuration de l'offre sportive territoriale, un ensemble de X sous-thématiques :
  - › Lieux de pratiques, créations et entretiens,
  - › Structuration et consolidation de l'emploi dans le sport et des formations aux métiers du sport,
  - › Avenir du bénévolat sportif.

- Accompagnement de la performance sportive, un ensemble de X sous-thématiques :
  - › Accompagnement de l'accès au haut niveau et à la haute performance,
  - › Accompagnement du sport professionnel.
- Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport, un ensemble de X sous-thématiques :
  - › Prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences dans le sport,
  - › Protection de la santé des pratiquants (prévention et lutte contre le dopage, conduites dopantes, conduites addictives).

### Les Commissions et leur concordance avec les missions des CRS

Le synoptique suivant indique d'une part les 4 Commissions thématiques mises en place et d'autre part les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA.



### » Les différentes parties du diagnostic, concrètement

Le diagnostic s'articule autour des parties suivantes :

- ⇒ Une partie avec des éléments de contexte régional, parmi lesquels se retrouvent des éléments généraux en rapport plus ou moins directs avec le sport ;
- ⇒ Une partie avec des éléments de diagnostic autour des 4 entrées de la CRS ARA, relatives à ses 4 Commissions thématiques, parmi lesquels se retrouvent...
  - Des éléments de cadrage relatifs au périmètre en question ;
  - Un exposé des productions disponibles avec 1) les principaux constats partagés et 2) les synthèses de diagnostic au regard des missions couvertes.
- ⇒ Une partie avec les enjeux priorités sur les 4 entrées de la CRS ARA, relatives à ses 4 Commissions thématiques. Ces enjeux ont vocation à servir de points d'articulation entre les éléments de diagnostic et les éléments de feuille de route (à construire ultérieurement).

PARTIES	CONCRETEMENT
<u>Synoptique indicatif du niveau de qualification de la fiche diagnostic</u>	<i>Dans quelle mesure estime-t-on la qualité du diagnostic, son niveau de précision / sa portée ?</i>
<u>Informations mobilisées</u>	<i>Sur quoi s'est-on basé pour construire la synthèse ?</i>
<u>Sous-thématiques</u>	<i>Quels sont les sujets couverts par la thématique ?</i>
<u>Contenus</u>	<i>Eléments de connaissances quantitatifs et / ou qualitatifs en matière de :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Demande, offre, besoins, acteurs, dispositifs, ...</i></li> <li>• <i>Enjeux, problématiques, axes d'amélioration</i></li> </ul>
<u>Analyses dynamiques</u>	<i>AFOM – Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces</i>
<u>Enjeux identifiés</u>	<i>Quelles sont les problématiques qui apparaissent déjà à ce stade du traitement ?</i>
<u>Suppléments envisageables</u>	<i>Quelles sont les informations complémentaires qui paraissent, à terme, devoir alimenter le diagnostic régional ?</i> <i>Quels sont les « trous » de connaissance qu'il faudrait combler « à l'idéal » ?</i>



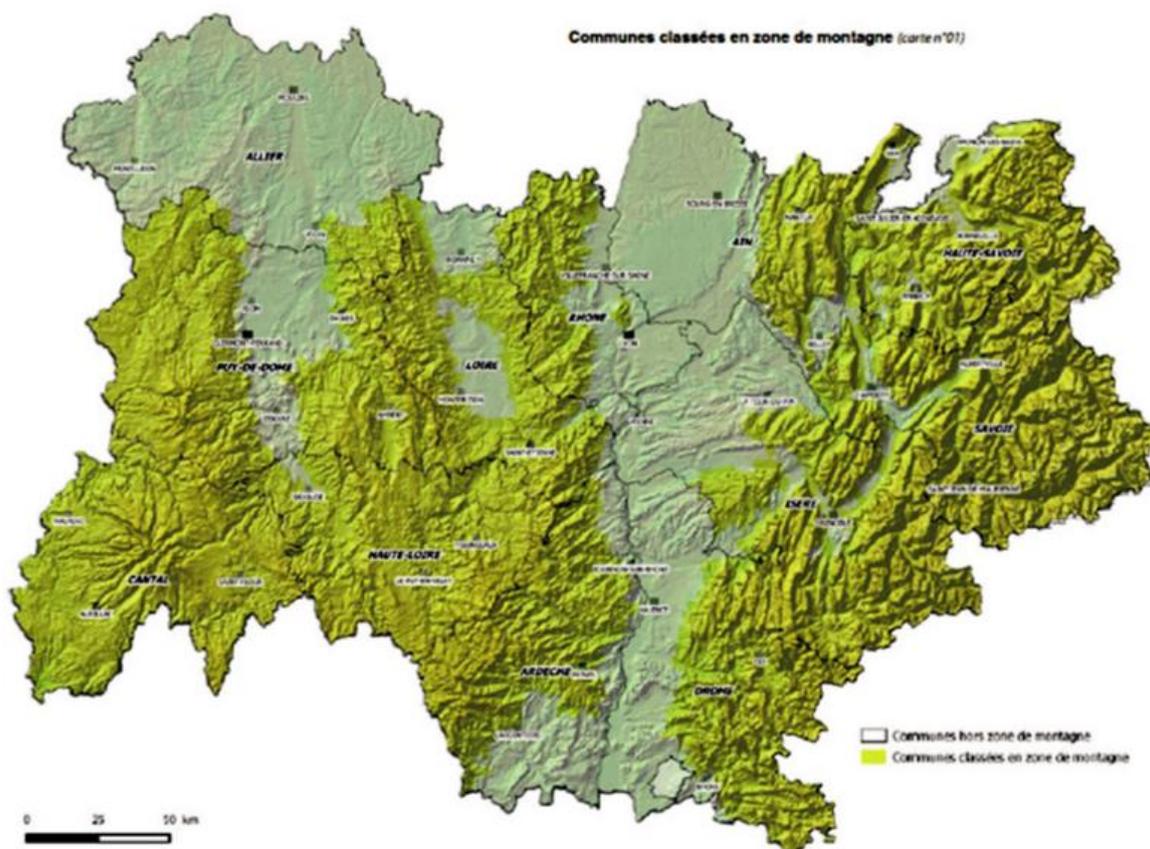
## 2 Éléments généraux du contexte régional

Les éléments suivants visent à contextualiser la situation régionale pour, in fine, influencer sur la compréhension et la lecture des éléments de diagnostic sur les différentes thématiques à traiter dans le cadre de la CRS. Ils servent ainsi de « toile de fond » aux réflexions de la CRS et en particulier dans l'élaboration du PST (diagnostic => enjeux => feuille de route).

### 2.1 Quelques éléments géographiques

Avec ses 69 711 de km<sup>2</sup>, Auvergne-Rhône-Alpes est la 3<sup>ème</sup> plus grande région française en superficie. Les deux-tiers du territoire sont situés en zone de montagne avec la présence de trois grands massifs montagneux (Massif Alpin, Massif Central, Jura) avec des zones de haute et de moyenne montagne. La région est traversée par Le Rhône et la Loire, deux des quatre principaux fleuves français et par de nombreuses rivières (Ardèche, Saône, Allier, Ain, Isère...). L'étendue des espaces naturels conjugée à la variété des reliefs font d'Auvergne-Rhône-Alpes une région idéale pour la pratique des sports de nature, qu'ils soient aériens (vol libre...), terrestres (ski alpin, ski nordique, running, VTT, vélo de route...) ou d'eau vive (canoë-kayak, rafting, canyonisme...). La région est ainsi l'un des plus grands terrains de jeux d'Europe pour les sports de nature. Cette richesse géographique représente un levier à la fois économique et de développement de la pratique, un français sur trois âgé de plus de 15 ans pratiquant les sports de nature.

La carte ci-dessous permet de situer les communes situées en zone de montagne :



Source DREAL – portrait régional commenté 2016

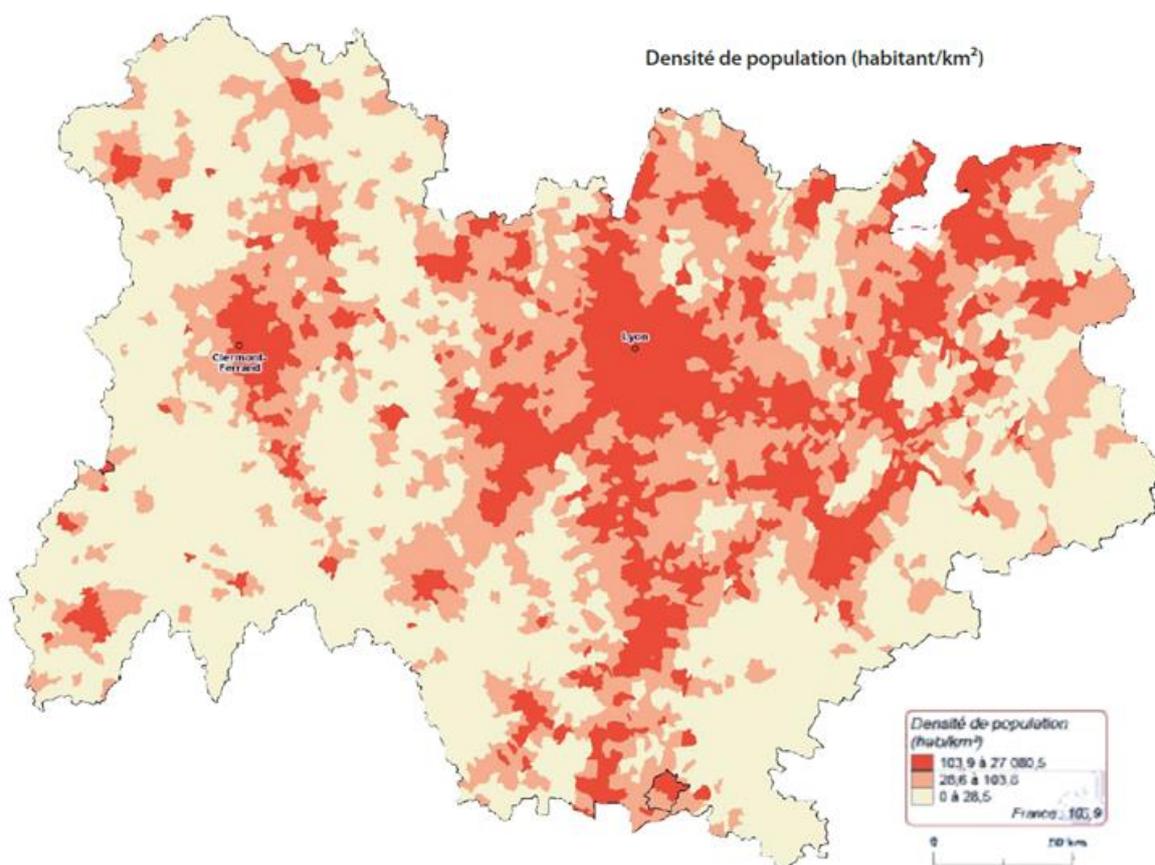
## 2.2 Quelques éléments sociodémographiques

### » Répartition de la population

2<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France, Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 8 millions d'habitants, soit presque autant que l'Autriche ou la Suisse. L'aire urbaine de Lyon est la plus peuplée des métropoles françaises après Paris, avec 2,3 millions d'habitants. La population régionale croît à un rythme deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

La région compte également 140 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) essentiellement implantés dans les zones urbaines rhônalpines. On recense 411 430 habitants en QPV en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 5.3% de la population régionale). Le Rhône, l'Isère et la Loire représentent 70% de la population habitant en QPV. L'unité urbaine de Lyon concentre à elle seule 40% des habitants des quartiers de la politique de la ville de la région (et 29% de la population régionale).

La carte ci-dessous illustre les fortes variations de densité :



Source DREAL – portrait régional commenté 2016

Ce déséquilibre dans la répartition de la population n'est pas sans incidence sur les activités physiques et sportives. Zones rurales et zones urbaines rencontrent des problématiques différentes en matière sportive, présence ou maintien d'une offre sportive pour les premières, saturation des équipements pour les secondes pour exemple.

### » Evolution de la population

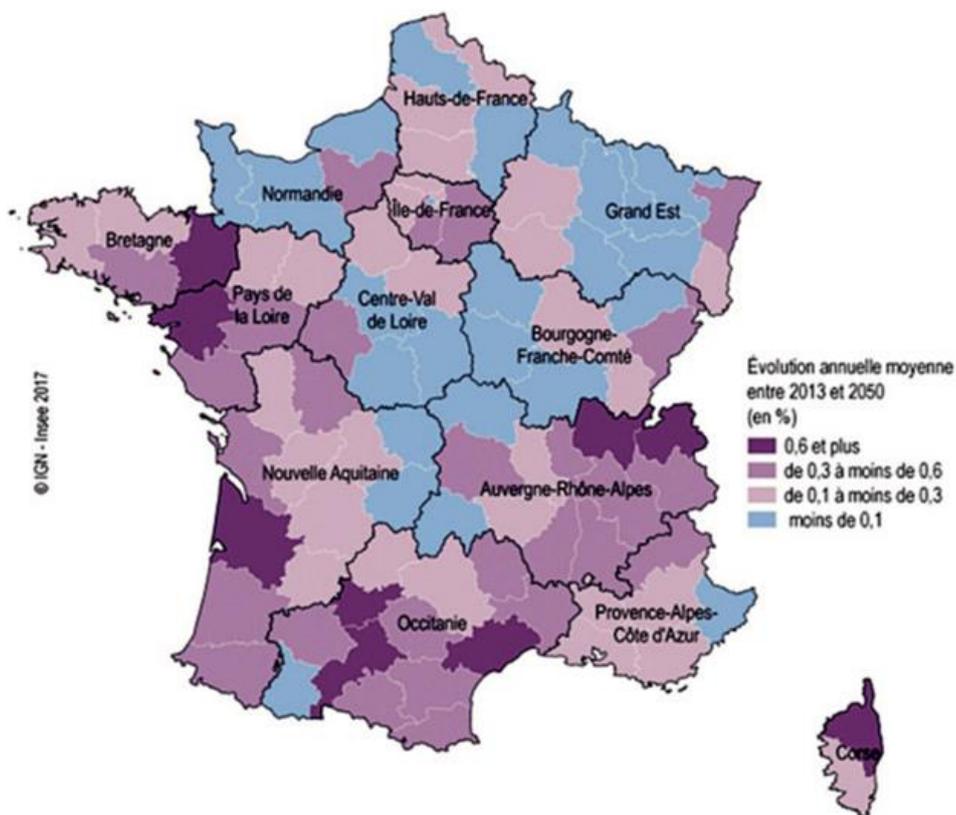
Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une dynamique démographique (+ 0,7 % par an entre 2015 et 2018 contre + 0.5 % en France métropolitaine) et une forte attractivité.

La région connaît une forte croissance démographique générée de façon équitable par les excédents naturels et migratoires. La croissance démographique en Auvergne-Rhône-Alpes est rapide et supérieure à la moyenne

française, la région comptera ainsi 9.5 millions d'habitants à l'horizon 2050 (d'ici 2050 Auvergne-Rhône-Alpes concentrerait 22 % de la croissance démographique de France métropolitaine).

Cela représente un accroissement de population de 140 000 habitants en moyenne tous les trois ans.

La carte ci-dessous illustre le dynamisme démographique de la région avec deux départements (l'Ain et la Haute-Savoie) présentant au moins une moyenne de 0.6% de croissance annuelle de la population de 2013 à 2050. A l'inverse, l'Allier et le Cantal affichent une moyenne inférieure à 0.1% de croissance annuelle.



Source : [https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300742Chiffres clés](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300742Chiffres%20clés)

### » En matière de santé

L'état de santé de la population, appréhendé par des indicateurs généraux tels que l'espérance de vie à la naissance, les taux de mortalité générale apparaît légèrement moins défavorable en région Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine. Au sein de la région, il existe cependant des disparités territoriales. Pour exemple (Sources : <https://www.insee.fr/fr/statistiques> 2017) :

- L'espérance de vie à la naissance en Auvergne-Rhône-Alpes atteint 80,5 ans chez les hommes et 85,9 ans chez les femmes, contre 79,0 ans et 85,1 ans respectivement en France.
- Elle varie pour les hommes de 77,6 ans dans l'Allier à 80,7 ans en Haute-Savoie et pour les femmes de 84,3 ans dans le Cantal à 85,9 ans dans l'Isère.

Mortalité toutes causes confondues (taux standardisés de mortalité toutes causes confondues pour 100 000 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2011-2015, par sexe et par département

Taux standardisés par Département			
	Hommes	Femmes	Ensemble
Ain [01]	1 028,91	660,15	822,04
Allier [03]	1 183,72	701,26	905,88
Ardèche [07]	1 082,75	699,18	866,78
Cantal [15]	1 217,10	707,97	926,78
Drôme [26]	1 054,53	656,93	828,58
Haute-Loire [43]	1 182,13	706,63	910,24
Haute-Savoie [74]	1 013,23	638,76	794,54
Isère [38]	996,43	621,40	779,74
Loire [42]	1 085,08	664,68	837,82
Puy-de-Dôme [63]	1 156,42	684,38	877,56
Rhône [69]	1 001,15	607,98	767,10
Savoie [73]	1 040,77	631,07	803,47

Sources : <http://www.balises-auvergne-rhone-alpes.org/2015>

L'analyse géographique par bassin de vie montre une grande disparité territoriale, avec une mortalité générale plus importante dans de nombreux territoires à l'ouest de la région. Une surmortalité est observée dans les quatre départements auvergnats, alors qu'une sous-mortalité est observée dans le Rhône, la Haute-Savoie et l'Isère.

#### Focale sur les personnes âgées

Le nombre de personnes de 75 ans et plus représente 9,2% de la population générale en 2018 soit de la population générale en 2018 soit 739 409 personnes. Cette proportion sera de 15,4 % en 2050. Les personnes dépendantes seraient au nombre de 187000 en 2020 (et 215 000 en 2030).

#### Focale sur la santé des jeunes

Les problèmes de surpoids et d'obésité apparaissent dès le plus jeune âge. En Auvergne Rhône-Alpes, le taux d'enfants en surpoids et en obésité est moins élevé qu'au niveau national (4 % dans l'Académie de Lyon et 2,6 % dans l'Académie de Grenoble). On note cependant des taux plus élevés dans les écoles en zone d'éducation prioritaire (sources : « Projet régional de santé 2018-2028 » - ARS).

## » Social | taux de pauvreté<sup>4</sup>

En 2016, 12,7% de la population d’Auvergne-Rhône-Alpes vivait en-dessous du seuil de pauvreté monétaire, la région se plaçant au 11<sup>ème</sup> rang national, très en-dessous de la moyenne enregistrée en France métropolitaine. Trois départements de la région seulement se situent au-dessus de cette moyenne nationale, l’Allier (15,5%), la Drôme (15,2%) et la Loire (14,9%).

rang	régions	Taux de pauvreté monétaire
1	CORSE	19,6%
2	HAUTS-DE-FRANCE	18,3%
3	PACA	17,2%
4	OCCITANIE	16,9%
5	ILE-DE-FRANCE	15,7%
	<b>France métropolitaine</b>	<b>14,7%</b>
6	GRAND EST	14,5%
7	NORMANDIE	13,7%
8	NOUVELLE-AQUITAINE	13,7%
9	CENTRE - VAL DE LOIRE	13,2%
10	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	13,1%
<b>11</b>	<b>AUVERGNE-RHONE-ALPES</b>	<b>12,7%</b>
12	BRETAGNE	11,1%
13	PAYS DE LA LOIRE	11,0%

## 2.3 Quelques éléments économiques et socioéconomiques

### » Des chiffres clés<sup>5</sup>

**La région est la 2<sup>ème</sup> région la plus riche de France.** Avec un PIB de 263 milliards d’euros, Auvergne-Rhône-Alpes est au 4<sup>ème</sup> rang des régions de l’Union européenne et au 2<sup>ème</sup> rang en France (11,5 % du total national). Le poids économique d’Auvergne-Rhône-Alpes dépasse celui de la Finlande classée au 13<sup>e</sup> rang des pays de l’UE. La région est aussi au 2<sup>e</sup> rang national pour le PIB/habitant (33 000 euros).

**Auvergne-Rhône-Alpes est par ailleurs la 1<sup>ère</sup> région industrielle de France.** Avec plus de 500 000 emplois (salariés et non-salariés) sur 52 000 sites, Auvergne-Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d’emplois dans l’industrie. Celle-ci génère 18,3 % de la valeur ajoutée en Auvergne- Rhône-Alpes contre 14,3 % en France métropolitaine.

**La région est au 2<sup>ème</sup> rang national pour les revenus du tourisme.** Le tourisme génère 21,2 milliards d’euros de revenus en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 14 % du total national. La Région est la première destination européenne pour le ski et Lyon est au second rang en France pour l’accueil des congrès internationaux.

**La région est au 2<sup>ème</sup> rang des régions les plus innovantes de France.** Avec 7 milliards d’euros de dépenses en R&D, Auvergne-Rhône-Alpes assure 14 % de l’effort national. Cet effort de R&D est réalisé à 69,4 % par les entreprises et représente 2,7 % du PIB (2,2 % au niveau national). Ses quatre métropoles régionales (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne) occupent les quatre premières places en France pour l’intensité en inventions.

<sup>4</sup> Le taux de pauvreté est le pourcentage de personnes vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population (données 2016).

<sup>5</sup> Source : « Chiffres Clés Auvergne Rhône-Alpes 2020 », CCI Auvergne Rhône Alpes

## » Zoom sur le tourisme<sup>6</sup>

Avec 21,2 milliards d'euros de revenus touristiques, Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région touristique de France (14 % de l'ensemble de la France). En 2018, 167,8 millions de nuitées touristiques totales ont été enregistrées dans la région.

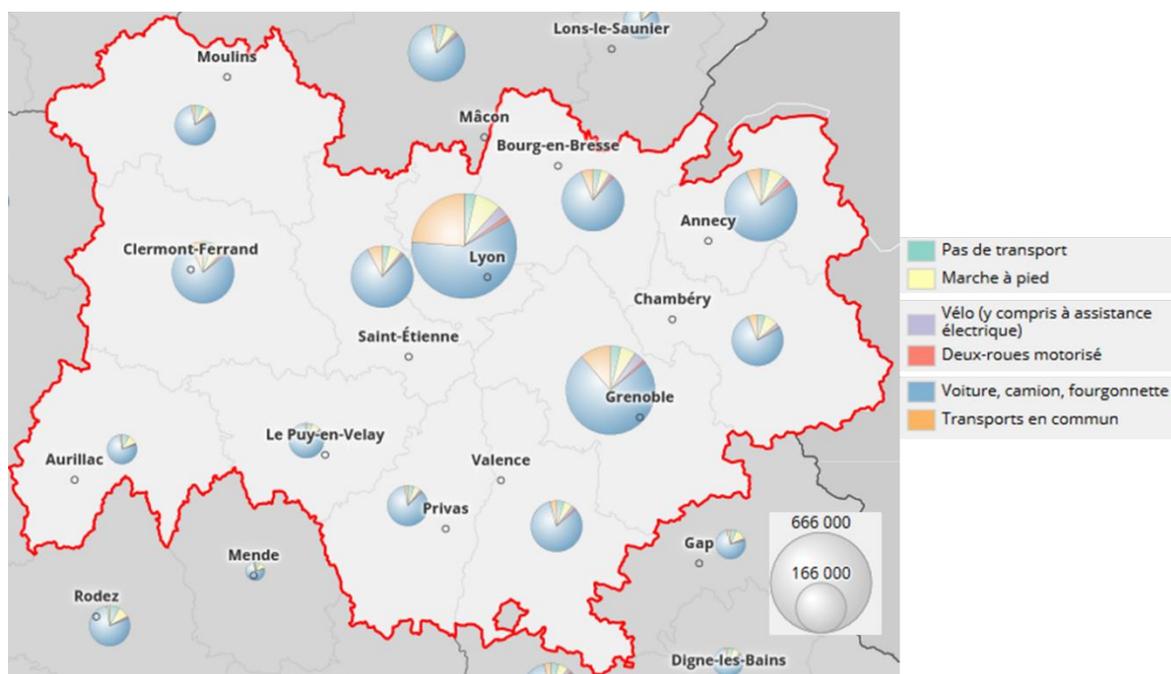
Auvergne-Rhône-Alpes se classe au 8e rang des régions européennes en termes de nuitées touristiques. La région dispose d'atouts touristiques majeurs avec des centres d'intérêts riches et variés :

- Le tourisme de montagne avec 175 stations de ski alpin ou nordique, 79 % des recettes nationales des remontées mécaniques et une place de première destination européenne pour le ski ;
- Le tourisme professionnel (déplacements d'affaires, congrès, séminaires...), Lyon étant au 2e rang des villes françaises pour l'accueil de congrès internationaux ;
- 2 parcs nationaux, 10 parcs naturels régionaux et 3 des plus grands lacs de France ;
- 141 sites culturels et 111 sites récréatifs (plus de 10 000 visiteurs), 136 musées de France ;
- Le tourisme de santé avec 24 stations thermales ;
- Le tourisme fluvial avec des escales de 21 paquebots et 32 bateaux promenade ;
- ViaRhôna avec 556 km de voies cyclables aménagées au bord du Rhône ;
- Le tourisme urbain, gastronomique et l'œnotourisme.

## » Zoom sur les mobilités en lien avec l'exercice professionnel

Si la voiture reste le mode de déplacement privilégié pour se rendre au travail et en revenir, on peut noter qu'au sein de la région **l'Isère** est le département qui compte le plus d'actifs à **utiliser le vélo pour se rendre à leur travail**. Au même titre que 5 autres départements français, ce choix concerne en effet **plus de 3 % des isérois**. Plus de 2 % des actifs optent pour ce moyen de transport dans les départements de l'Ardèche, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Ce chiffre descend sous les 2 % dans l'Allier et la Drôme, et sous les 1% dans l'Ain, le Cantal, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail 2017



Sources : <https://statistiques-locales.insee.fr>, 2017

<sup>6</sup> Source : « Chiffres Clés Auvergne Rhône-Alpes 2020 », CCI Auvergne Rhône Alpes

### » Zoom sur le tissu associatif<sup>7</sup>

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte environ 177 000 associations, soit 13,6 % des 1,3 millions d'associations recensées au plan national. Un peu plus de 1,6 millions de bénévoles font vivre ces associations sur la région (ce qui représente 20 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes). Près de 41 % de ces bénévoles interviennent de manière régulière, avec une présence et/ou une activité dédiée à l'association d'au moins une fois par semaine.

On dénombre en région AURA 21 828 associations sportives (c'est-à-dire affiliées à une fédération sportive agréée par le Ministère chargé des Sports). Les associations sportives représentent un peu plus de 12 % du tissu associatif régional.

Il se crée chaque année en moyenne 11,1 associations pour 10 000 habitants dans la région AURA. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 10,8 créations.

La région AURA compte 92 structures de soutien aux acteurs associatifs, à travers la délivrance d'informations sur des thématiques variées (statuts, obligations, fiscalité, comptabilité, ressources humaines, subventions,...). En outre, 40 structures sont en mesure d'apporter un accompagnement plus approfondi. En fonction de leur niveau d'intervention et de leur spécialité, ces structures peuvent être identifiées comme point et structure d'appui à la vie associative (PAVA), centre de ressources et d'informations pour les bénévoles (CRIB), délégué départemental à la vie associative (DDVA), dispositif local d'accompagnement (DLA), tiers digne de confiance URSSAF,...

### » Zoom scolaire

La région AURA compte **7 694 établissements scolaires** sur son territoire (83,3 % de type « Public » et 16,7 % de type « Privé »), soit **12,1 % des établissements au plan national**. Parmi eux, on recense 6240 écoles, 822 collèges, 575 lycées, 10 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et 47 centres d'information et d'orientation (CIO).

---

<sup>7</sup> Source : site « [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) », 2020 | site « [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr) », novembre 2019 | site « [sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr) », INJEP-MEDES, chiffres 2019 (ou saison sportive 2018-2019) | site « [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr) », INSEE et Journal officiel Associations. Traitement R&S. Moyenne annuelle établie sur la période de début septembre 2016 à fin août 2019. Novembre 2019 |

## 3 Le développement du sport pour tous

---

### 3.1 Des éléments de cadrage

#### S'intéresser à toutes les pratiques et aux publics éloignés de la pratique

Avec la notion de sport pour tous, l'activité sportive fédérale et compétitive ainsi que les activités physiques encadrées ou auto-organisées sont recensées au sein d'un même ensemble, un regroupement devant in-fine, permettre le développement de la pratique au sens large à l'échelle régionale et concernant les publics éloignés de la pratique en particulier, que l'accessibilité en question consistent à rapprocher ces publics d'une offre dite « de droit commun » ou à travailler une offre spécifique. Est ainsi considéré, à travers le développement du sport pour tous, la diversité des pratiques sportives avec, à noter, un club sportif fédéré qui constitue un point d'ancrage primordial, ainsi qu'avec des finalités à penser / construire dans la consolidation des pratiques, la capacité à toucher les publics éloignés de la pratique et sur des liens entre le sport et d'autres entrées pour lesquelles il peut être un contributeur, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, ...

#### Un cadre de réflexion complexe, comprenant des sous-thématiques aux enjeux multiples et à la délimitation poreuse, induisant le principe de travail en transversalité

La notion de sport pour tous, par sa globalité, relève d'une forte richesse de l'état des lieux comme de la diversité des enjeux, ce qui invite à des recommandations de principe dans l'appréhension des réflexions, notamment en réalisant :

##### – Des connexions entre les sous-thématiques :

Traiter des sous-thématiques une par une en occultant les connexions existantes entre chacune constituerait un risque d'enfermement des sujets, qui a fortiori dégraderait la qualité du diagnostic territorial. En outre, on peut relever qu'il existe des **logiques de développement de la pratique sportive communes à l'ensemble des publics** ciblés par la commission. A titre d'exemple l'amplification de la pratique, qu'elle soit catégorisée de compétitive, de loisirs, ou de santé/bien-être, peut aussi bien concerner les « publics féminins » que « la jeunesse », ou encore « en situation de handicap »...

##### – Des liens avec d'autres commissions thématiques :

Traiter du « Sport pour tous » renvoie à la question des ressources du secteur, à celle des moyens alloués, ou celle de la structuration du secteur sportif. Corolaire de ces interrogations, **la thématique du sport pour tous ne peut pas être traitée sans faire le lien avec les autres thématiques de la CRS**. Manifestement, plusieurs enjeux spécifiques à d'autres commissions, revêtent un intérêt majeur pour développer la stratégie du « Sport pour tous » (par exemple, « la construction et l'entretien d'équipement », « la promotion du bénévolat », ou encore « la formation professionnelle »).

##### – Des ponts avec des enjeux connexes au « sport » :

En plus des interactions avec les thématiques et sous-thématiques autres, il convient de dénoter l'enjeu de considérer des sujets transversaux comme l'économie, la santé publique, ou la lutte contre les inégalités. De fait, **plusieurs acteurs territoriaux ont semble-t-il besoin d'être pris en considération pour ériger une stratégie de développement et de structuration du « sport pour tous »** sur les territoires de la région (Les maisons de santé, les CCAS, les EHPAD, ...).

#### Une contextualisation nécessaire à l'échelle infrarégionale pour opérationnaliser le futur PST

Compte tenu de la taille de la région et de la diversité des territoires qui la composent, les entrées territoriales paraissent pertinentes pour mieux analyser, comprendre, et travailler sur les dynamiques sportives locales spécifiques.

En outre, plusieurs typologies de lecture territoriale paraissent nécessaires afin de permettre une compréhension plus fine des disparités importantes existant d'un territoire à un autre (en termes de taux de pratique, d'accessibilité à des équipements ou des espaces sportifs, ou de typologie de pratiquants et non pratiquants). Aussi, au-delà des notions de *zones urbaines/zones rurales*, des entrées de type métropoles, sites péri-urbains, zones rurales, espaces montagnards notamment pourraient être retenues à terme pour spécifier les analyses territoriales et adapter les enjeux et pistes d'actions.

Au-delà d'un enjeu d'analyse, cette logique de territorialisation des réflexions paraît s'inscrire en écho à une finalité de la pratique partout pour tous. Ainsi la notion de maillage, qu'elle porte sur l'idée de maillage territorial ou qu'elle renvoie à celle de maillage partenarial, a vocation à se placer au centre des réflexions (en termes d'état des lieux, comme en termes d'actions à conduire). Dans le souci de savoir proposer et développer une offre adaptée et dédiée, il est mis en évidence le besoin de connaissance des offres dans leur diversité, des acteurs qui les portent, et des liens qui s'opèrent entre eux, qu'il s'agisse de liens pour se connaître, pour se coordonner, pour penser des offres partagées, mutualisées, etc.

#### [Des précisions partagées à propos des sous-thématiques relatives au développement du sport pour tous au sein de la CRS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

##### La définition des délimitations du sujet « Sport au Féminin »

**Le sport au féminin renvoie tout aussi bien à la pratique sportive féminine que plus largement à la place des femmes dans le secteur sportif** (comme dirigeante, comme entraîneuse, comme arbitre...). Plusieurs points d'attention apparaissent comme : *L'accessibilité des femmes à la pratique sportive, le développement de l'offre d'activité sportive, la place des femmes dans la gouvernance du sport, les représentations de genre autour de certaines disciplines sportives.*

Plus largement, la notion de mixité paraît nécessaire à manipuler, qui peut du reste dépasser les notions de genre et toucher à d'autres cibles de publics (valides – parasport, jeunes – seniors – pratiques intergénérationnelles...).

##### Point d'attention sur le sujet « situation de handicap »

**Par situation de handicap, est couvert l'ensemble des déficiences physiques, intellectuelles, mentales ou sensorielles.** Cette nomenclature a été adoptée pour que le diagnostic de la sous-thématique puisse prendre en considération rigoureusement la diversité des situations des pratiquants. De surcroît, est considéré l'ensemble des pratiques parasportives fédérales, des sports paralympiques ou non paralympiques, des fédérations unisport comme multisports.

##### L'encapsulation du sport scolaire, dans la thématique jeunesse

**Jugée contiguë à la thématique de la jeunesse, le sport scolaire de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles fait partie intégrante de la sous thématique.** De fait, la pratique de l'Education Physique et Sportive, mais aussi la pratique sportive associative périscolaire (notamment celles de l'Union Nationale du Sport Scolaire, et de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré) sont autant d'éléments pris en compte, dans le cadre des échanges liés à la pratique sportive de la « jeunesse » de la région ARA.

## 3.2 Les principaux constats partagés au sein de la Commission

### 3.2.1 En matière de sport au féminin

#### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Des éléments à considérer comme des points d'appui intéressants, plus ou moins spécifique à la région :

- Un taux de licence et de pratique supérieur à la moyenne nationale ;
- Un effort de médiatisation et de mise en lumière des clubs sportifs proposant une offre adaptée.

Un ensemble d'éléments qui attestent des points de faiblesse en la matière au niveau de la région :

- Peu de volonté de communiquer vers le public féminin dans certaines associations ;
- Des freins culturels ou religieux persistants ;
- Un problème d'accès aux postes à responsabilité (manque d'intégration des femmes dans les instances) ;
- L'accès à certains sports chez les femmes reste compliqué (pratiques genrées) ;
- Un manque de formation d'encadrement féminin.

Par ailleurs, des sujets de réflexion sur lesquels appuyer le travail sur les pistes d'action :

- La question des vocations féminines, de la fidélisation des adhérentes et de leur valorisation au sein des clubs ;
- La question de la pratique mixte versus la juxtaposition des pratiques ;
- L'accompagnement des femmes qui veulent pratiquer des APS pour s'investir dans les quartiers ;
- L'action sur les mentalités au sein des clubs et à l'école.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Une féminisation de la pratique sportive relativement avancée** vis-à-vis des autres régions de France,

Toutefois encore trop lente au regard de la composition démographique de la région, ainsi que des besoins spécifiques du public féminin.

Mais qui marque l'opportunité de faire de la région un territoire « tête de gondole » du sport féminin en France.

⇒ **L'école est le premier levier de la féminisation du sport et des disciplines** (*en outre, il permet de la pratique en mixité sociale, et en mixité de genre*), mais doit prendre sa part dans le chantier de transformation des mentalités / des représentations dès le plus jeune âge.

⇒ **La place des femmes dans le sport se pose aussi (et encore) au niveau de la gouvernance du mouvement sportif** ; l'absence ou l'implication ponctuelle des femmes renvoie à la problématique du manque de formation des dirigeants et des encadrants au sein des associations ainsi que le manque de modèle féminin pour inspirer des vocations.

⇒ **Des publics féminins en situation d'intersectionnalité**, pour lesquels le milieu sportif reste inaccessible. A titre d'illustration, les jeunes filles des quartiers prioritaires du territoire, qui doivent composer avec des freins culturels, familiaux, économiques et sociaux, rendant complexe et incertaine leur accès à une pratique sportive durable.

## 3.2.2 En matière de sport santé bien-être

### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Des éléments positifs, qui renforce la position régionale et la capacité d'agir en la matière :

- Une politique sport santé bien-être développée par l'ARS et la DRAJES ;
- Une campagne gouvernementale « C'est trop bon de faire du sport » qui tente de développer la pratique sportive (et qui dépasse le clivage sport / activité physique habituel) ;
- Une structuration d'un réseau dédié (Maisons de santé, DAPAP, les projets fédéraux « sport-santé » ...) ;
- La possibilité de pratiquer sans équipements coûteux ;
- L'opportunité d'une entrée qui concerne tous les publics (en bonne santé, à problématique de santé, jeunes, seniors...).

Des éléments de faiblesses sur lesquels agir, ou qui peuvent consister des freins à l'action :

- Un manque d'informations et de communication auprès du grand public et du corps médical ;
- Une relative confusion entre le sport santé et le bien-être ;
- Une diversité de l'offre (avec un effet enchevêtrement) qui peut ne pas faciliter son appropriation et sa mobilisation ;
- Une difficulté à sensibiliser certains clubs trop axés sur la performance.

Par ailleurs, un certain nombre de réflexions à cheval entre constats et pistes de travail :

- Le besoin de parler le même langage (entre acteurs administratifs, médicaux, sportifs...) et d'adapter la communication aux publics ;
- Le besoin de proposer un accompagnement pour les enfants (souvent oubliés du sport santé/bien-être) ;
- La nécessité de renforcer le lien entre les acteurs et développer la mutualisation des moyens (municipalités, intercommunalités, clubs, structures privées, ...).

#### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Un développement du secteur santé/bien-être impulsé par l'apparition de nouveaux professionnels aux compétences spécifiques**, notamment les coachs issus des filières STAPS APA-S (activités physiques adaptées sportives). Pour autant le personnel APA-S, très qualifié, induit l'enjeu du financement des postes (à ce stade, complexe à envisager au sein du mouvement sportif, et bien plus fréquent dans les salles/clubs privés).

⇒ **De nombreux acteurs composent le secteur du sport santé/bien être**. Ils sont à la fois une opportunité pour les usagers, mais constituent aussi un risque d'enchevêtrement des informations à destination des publics.

**Les structures privées** (qui ont longtemps été la première entrée vers le secteur du sport destiné à préserver la bonne santé et le bien-être), **les structures et professionnels médicaux** (qui usent du sport sur ordonnance pour prescrire des publics vers des professionnels qui peuvent relever de diverses entités), **les associations sportives** (qui développent des activités corolaires à leur discipline sur le champ de la santé), **les structures labélisées « maisons sport-santé »** (qui regroupent un ensemble important de structures différentes) doivent s'inscrire en cohérence et complémentarité pour demeurer efficaces.

⇒ **Des obstacles importants pour structurer et généraliser une offre spécifique au sein du mouvement sportif**. D'abord une culture de la « performance » qui place le sport/bien être au second plan des priorités associatives. Ensuite, le manque de connaissance et de compétences spécifiques de la part des bénévoles des associations.

### 3.2.3 En matière de publics socialement défavorisés

#### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Des points d'observation qui constituent des points forts :

- De nouveaux champs d'action et d'impact social du sport, qui est devenu un outil pour concourir à l'autonomie des publics fragilisés, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes éloignés de l'emploi, reconnu et efficace (plusieurs dispositifs émergent, des éducateurs sportifs sont formés spécifiquement à l'insertion par le sport) ;
- Les aides financières aux frais des licences par un certain nombre de CCAS.

Des éléments d'observation à ranger du côté des points de faiblesses :

- Le sport reste secondaire dans le panel des préoccupations des publics fragilisés et par ailleurs éloignés de la pratique au regard de leurs autres préoccupations que sont l'emploi, le logement, les finances... ;

- Des disparités sont observées au niveau des offres d'activité selon les territoires, qui permettent plus ou moins de s'appuyer sur une offre en direction des publics défavorisés.

Des éléments d'observation qui relèvent déjà d'une optique tournée vers de possibles champs de réflexion vers l'action :

- Le besoin d'encouragement des formes innovantes de pratiques ;
- La nécessité de démultiplier la communication sur l'offre sportive existante ;
- Le besoin de dynamiser les liens entre les différents acteurs sportifs et sociaux ;
- La prise en compte des besoins spécifiques des publics fragilisés au sein des clubs.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Une notion de « publics socialement défavorisés » qui paraît devoir s'intégrer dans une notion plus large de « publics éloignés de la pratique » qui recoupe plusieurs types d'usagers.** Notamment les habitants des QPV et des ZRR, les publics féminins, ou encore les publics en situation de handicap, voire les jeunes au regard de certaines périodes clés dans l'accroche à la pratique.

A cette notion s'adjoint un schéma d'inégalité de traitement inter-publics (*Exemples : 1/ les publics prescrits vers les associations vs publics repérés, 2 /la densité de l'offre sportive urbaine vs rurale, 3 /l'offre d'activités à destination des publics en situation de handicap physique vs en situation de handicap sensoriel...*).

⇒ **Un secteur dont la tendance se renforce avec le champ de « l'insertion professionnelle par le sport », qui cherche à relever des défis sociétaux en utilisant le sport comme support auprès des publics dits « sans opportunités ».**

Plusieurs dispositifs (*complémentaires du droit commun*) ont vu le jour ces dernières années afin de permettre la remobilisation par le sport des publics, en vue de leur insertion socio-professionnelle. De nombreux éducateurs sportifs ont été formés aux méthodes de l'accompagnement socio-professionnel, et structurent le secteur de l'insertion par le sport. Ce champ d'action peut concerner des acteurs sportifs, mais relever encore de l'intervention d'acteurs issus du champ socio-professionnel et induit dans tous les cas des écosystèmes complexes au sein desquels le sport et les acteurs du sport sont considérés comme des contributeurs aux défis du territoire au-delà de la stricte pratique d'une activité physique et sportive.

⇒ **Le sport reste à la marge des préoccupations des publics défavorisés** (*en situation de précarité sociale ou professionnelle*), et rend difficile leur activité physique ou sportive durable, notamment celle encadrée (*comme en association sportive*).

## 3.2.4 En matière de jeunesse

### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Deux observations en particulier en matière de points forts :

- L'initiation dès le plus jeune âge en petite section et tout au long de la scolarité ;
- L'idée que la région constitue un territoire propice et favorable au développement du sport pour les jeunes.

A l'inverse, des éléments à verser du côté des points de faiblesses :

- La perte de vitesse du taux de pratique à l'adolescence ;
- Le manque d'implication des familles (dans la mobilité à la pratique, dans la vie associative, dans le suivi des activités, ...) qui ne facilite pas la pratique des enfants ;

- Des difficultés à recruter des formateurs ;
- Les alternatives à la compétition qui paraissent rester souvent méconnues et en tout cas pas assez développées.

Des sujets de réflexion à considérer dans l'optique du travail sur les pistes d'action :

- Le besoin de renforcer les liens entre écoles, territoires, et clubs ;
- La nécessaire adaptation de l'offre pour garder les adolescents dans le giron des clubs.

#### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

- ⇒ **Le sport scolaire et périscolaire apparaît comme un formidable levier de l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge, peu importe le genre et la situation sociale des enfants.** Pour autant, la continuité de la pratique des jeunes n'est pas suffisamment assurée à l'adolescence, notamment du fait de l'absence de passerelles avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif.
- ⇒ **La mobilité peut constituer un frein intrinsèque à la pratique sportive durable de la jeunesse, notamment au sein d'associations sportives.** En l'absence d'équipements et d'espaces de pratique de proximité, de nombreux jeunes doivent se déplacer pour maintenir une pratique sportive régulière. Dès lors que les parents ne peuvent pas (*ou plus*) accompagner leurs enfants, ou encore que le territoire ne dispose pas d'un réseau de transport en commun efficace, le taux de pratique chute.
- ⇒ **La versatilité des loisirs des jeunes paraît fragiliser la pérennité de la pratique sportive.** En effet, face au foisonnement de l'offre d'activités sportives, culturelles, ou consommatoires, ainsi de la multiplicité des sollicitations des jeunes à l'adolescence ; les publics éprouvent le besoin de diversifier leurs loisirs, si bien que la régularité de la pratique sportive en association semble marginale (*et peut même constituer un poids pour certains jeunes*).
- ⇒ **Le modèle compétitif ne fédère plus la pratique sportive de la jeunesse, qui se tourne également vers le sport bien-être.** La pratique auto-organisée, non fédérale, non compétitive, est de plus en plus sollicitée par les jeunes qui ne disposent plus d'une seule porte d'entrée vers la pratique d'APS. Cette pratique d'ordre « hygiénique » est donc observée plus fréquemment en clubs privés (*qui se sont davantage emparés du chantier de structuration d'une offre dédiée*).

### 3.2.5 En matière de personnes en situation de handicap

#### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Un ensemble de constats ont été ciblés du côté des points forts au niveau régional :

- Une acculturation plus fréquente du milieu associatif par rapport à d'autres milieux sociaux ;
- Un développement des compétences des différents encadrants et une offre de formation relativement conséquente ;
- Une présence de plusieurs acteurs dynamiques et identifiés (parasport, SA, CPSF, DAHLIR) ;
- La mise à disposition d'outils territoriaux (plateforme régionale) ;
- Une pratique parasportive relativement bien développée (1ère régionale handisport, 3ème sport adapté) ;
- La convention – Education Nationale et fédérations du handisport et du sport adapté dans le Rhône ;
- Le développement des équipements et de nouvelles constructions à venir ;
- Des handicaps physiques en général bien identifiés ;
- Une étude finalisée de la part du Comité handisport avec la définition d'un état des lieux et des analyses critiques.

Un certain nombre de constats posés en matière de points faibles :

- Des zones « blanches » existent en termes d'offres spécifiques ou adaptées ;
- Un manque de liens structures (ERIS / NEED) ;
- Un manque d'accessibilité des équipements pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles (notamment du fait des transports) ;
- Un volume du matériel spécialisé encore insuffisant ;
- Une mauvaise connaissance des clubs aux handicaps ;
- Peu de lien entre le sport scolaire et la pratique parasportive ;
- Des disparités de taux de pratique existent entre les adultes et les jeunes (liées à la problématique de l'accompagnement notamment) ;
- Un manque d'inclusion/mixité sociale dans les lieux de pratique ;
- Une faible connaissance des financements existants.

Des sujets de réflexion mis en avant :

- Un intérêt à la création de commissions départementales spécifiques « Sport-Handi » ;
- Le développement de la natation et le savoir-nager pour tous ;
- Le besoin de former les dirigeants et les éducateurs sportifs rarement spécialistes de la thématique ;
- L'intérêt de favoriser les sections parasports au sein des clubs pour accentuer la mixité sociale ;
- Le besoin de faire connaître l'offre de pratique parasportive sur les territoires et mieux communiquer ;
- La nécessité de travailler sur la demande et pas uniquement sur l'offre (principe du DAHLIR) ;
- Le besoin d'identifier les convergences de l'état des lieux du Comité handisport avec les priorités de la Commission ;
- A noter : une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour communiquer auprès des publics avec la période olympique s'engageant en France.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

- ⇒ **La pratique parasportive fédérale se développe et se structure, mais les déficiences sensorielles demeurent un frein important à l'accessibilité des publics concernés.** La majorité des établissements recevant du public sont adaptés à l'accueil des publics en situation de handicap. Pour autant, les déficiences sensorielles impliquent souvent des freins lourds à l'autonomie. Périphérique à l'accès direct aux équipements, ces déficiences réduisent les possibilités de mobilité des publics vers les espaces de pratiques (*dans le cas de transports en commun à prendre par exemple*).
- ⇒ **Le volume du matériel spécialisé est encore insuffisant.** Particulièrement car celui-ci est coûteux pour les pratiquants et les associations sportives.
- ⇒ **La mixité sociale est encore trop rarement observée au sein des associations proposant du para-sport.** En l'occurrence les interactions entre publics valides et publics en situation de handicap restent relativement rares lors des temps de pratique, mais aussi de vie de l'association. L'organisation des activités et des différents temps de vie des associations donnent souvent le sentiment d'un cloisonnement inter-publics regrettés les pratiquants parasportifs.
- ⇒ **L'existence de travaux et réflexions menés au niveau du parasport,** qui peuvent être versés aux travaux de la CRS et servir d'appuis à ses réflexions et notamment au PST, en particulier avec l'identification de 19 enjeux pour la promotion et le développement du parasport.



### 3.3 Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA

#### 3.3.1 Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire

##### » Quelques éléments de cadrage

 <b>DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC</b>					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X		
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X		X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : Les données quantitatives disponibles sont principalement issues des instances de contrôle de gestion au niveau national. Les données relatives aux centres de formation ont été dupliquées (aussi présente dans le haut niveau). Aucune analyse régionalisée sur le sport professionnel n'a été identifiée.*

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019 | INJEP-MEDES | Données au 06/11/2020

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Etude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne Rhône Alpes, juin 2019

L'intervention des intercommunalités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le domaine du sport, 2020

Etude sur les passerelles entre sport scolaire, universitaire et civil, 2021

#### INDICATIONS DE SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

Démographie des licences et niveau de pratique (fédérale) et répartition discipline, territoriale / âge / sexe

Sport scolaire et universitaire

Evolution des clubs, fédérations (olympiques, non olympiques, affinitaires) : nombre, couverture géographique, modèle économique

Evolution des types d'activités développées par les clubs

Evolution des demandes (adolescents, parents, adultes)

Analyses des ressources nécessaires : compétences, accès aux infrastructures sportives

Nouvelles pratiques libres (pratiques informelles, non fédérales, APPN)

Nouvelles pratiques - Offres développées par le secteur privé (sport en entreprises, clubs privés, loisirs)

## » Etats des savoirs

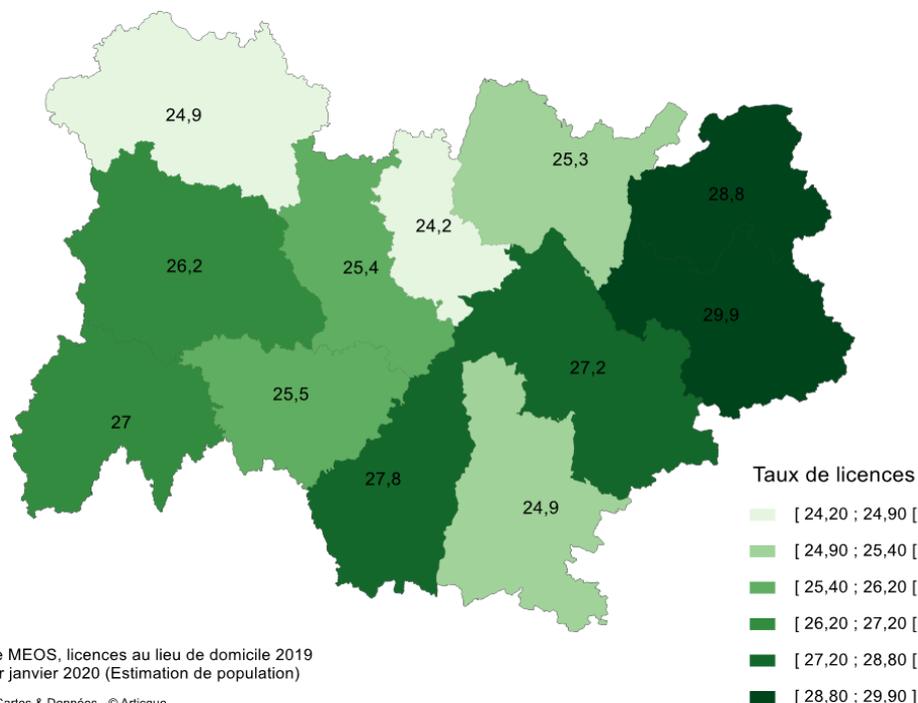
### Une pratique licenciée supérieure au national et dont l'évolution est stable

**2 097 890 licenciés, soit un taux de 26% de licenciés**

**Avec 2 097 890 licences sportives en 2019, la Région connaît une progression de 2% de son nombre de licenciés sur trois ans (2 047 609 en 2016) avec un taux de licences stable de 26 licences pour 100 habitants**, ce qui la situe au 3<sup>ème</sup> rang national et au-dessus moyenne nationale (à 22% env.). La proportion masculine parmi les licenciés est majoritaire (60,7% de licences sportives masculines contre 39,3% féminine) mais montre une proportion féminine supérieure au national (39,3% contre 37,3%).

L'ensemble des Départements de la Région dépassent la moyenne nationale de 22% de taux de licence, mais avec des disparités, avec notamment des taux de pratique plus élevés à l'est de la région.

Taux de licences 2019 par département en Auvergne Rhône-Alpes



### Une évolution à la hausse avec une grande variété de dynamiques fédérales

Les fédérations uni-sport olympiques concentrent plus de la moitié de ces licences (55%), devant les fédérations multisports (34%) et les fédérations non olympiques (11%), les fédérations non olympiques présentant une érosion dans le temps à l'inverse des deux autres.

	2006		2016		2019		Evol. du nb. sur 13 ans
	Nb	Poids	Nb	Poids	Nb	Poids	

<b>Fédérations unisports olympiques</b>	912 441	47,3%	1 088 498	53,2%	1 164 591	55,5%	+27,6%
<b>Fédérations unisports non olympiques</b>	347 662	18,0%	287 399	14,0%	239 073	11,4%	-31,2%
<b>Fédérations multisports</b>	667 630	34,6%	671 712	32,8%	694 226	33,1%	+4,0%
<b>Total</b>	<b>1 927 733</b>	<b>100%</b>	<b>2 047 609</b>	<b>100%</b>	<b>2 097 890</b>	<b>100%</b>	<b>+8,8%</b>

Le TOP 10 des fédérations françaises unisport présentent un palmarès quasi équivalent au national, à quelques différences de places près et, surtout, la présence de la Fédération Française de Ski marque une spécificité régionale, avec 53 379 licences (dont 80% en Isère, Savoie et Haute-Savoie).

FRANCE		AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	
FF de football	1	FF de football	1
FF de tennis	2	FF de tennis	2
FF d'équitation	3	FF de basketball	3
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	4	FF d'équitation	4
FF de basketball	5	FF de judo-jujitsu et disciplines ass.	5
FF de handball	6	FF de rugby	6
FF de golf	7	FF de ski	7
FF de natation	8	FF de handball	8
FF de gymnastique	9	FF de natation	9
FF de rugby	10	FF de golf	10

C'est dans ce Top 10 que s'enregistrent les plus fortes variations à la hausse et à la baisse :

<b>FOOTBALL</b>	<b>+15 810</b>	<b>SKI</b>	<b>-10 923</b>
<b>NATATION</b>	<b>+7 486</b>	<b>TENNIS</b>	<b>-9 045</b>
<b>HANDBALL</b>	<b>+6 295</b>	<b>EQUITATION</b>	<b>-4 433</b>

Du côté des autres fédérations, les variations les plus marquées sont :

Fédérations non olympiques			
<b>KICK-BOXING, MUAY-THAÏ ET DISCIPLINES ASSOCIEES</b>	<b>+4 697</b>	<b>SPORT BOULES</b>	<b>-2 601</b>

PETANQUE ET JEU PROVENÇAL	+3 816	FORCE	-486
RANDONNEE PEDESTRE	+1 401	SKI NAUTIQUE ET WAKE BOARD	-455
<b>Fédérations multisports</b>			
Union nationale du sport scolaire	+12 343	F SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE	-5 539
Fédération sportive des ASPTT	+7 482	FF D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	-4 914
Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	+5 721	FF POUR L'ENTRAINEMENT PHYSIQUE DANS LE MONDE MODERNE (FFPMM)	-3 056

Cet ensemble de dynamiques, dont certaines sont continues sur une période longue (par exemple le ski, en baisse depuis 2006) quand d'autres sont en dents de scie (par exemple le foot augmente après avoir baissé), rend difficile une analyse globale hors mise en débat qualitative ou plus fines analyses. Dans tous les cas, on voit que le mouvement sportif, pris dans son ensemble, n'apparaît pas en perte de vitesse mais qu'il paraît suivre, peu ou prou, les évolutions démographiques du territoire.

#### Une pratique non fédérale appréhendée dans ses contours et réalités

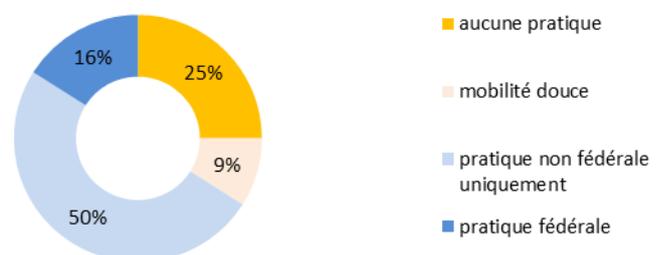
#### Un ensemble hétérogène et aux frontières souvent poreuses pour 5,6 millions d'habitants de la région

**5,6**

En Million, le nombre d'habitants de la région ARA qui déclarent avoir pratiqué une activité sportive au cours des 12 derniers mois

Le taux de pratique se situe selon les études entre 60 à 80 % des français qui pratiquent plus ou moins régulièrement une activité physique et sportive (selon le degré d'intensité ou la prise en compte ou non des pratiques dites « utilitaires : aller au travail à pied ou en vélo...»). Ce taux, bien supérieur au taux de licence, englobe un ensemble de pratiques qui débordent du champ fédéral. Cet ensemble a largement concouru, au cours des dernières années, au phénomène de massification et de diversification qui traverse le sport. Si les diverses traductions en cours de cette évolution sont connues et relativement bien documentées, il n'en reste pas moins qu'il est d'une

#### Pratique des activités physiques et sportives



Source : « Baromètre national des pratiques sportives 2018 » - INJEP – Ministère des sports, CREDOC – janvier 2019

part question d'un grand nombre d'activités difficiles à définir de façon univoque, répondant à de nouvelles aspirations et demandes (qualité de vie, retour à la nature...) et pouvant concerner de nouveaux acteurs notamment marchands, et d'autre part ne relevant pas d'un appareil statistique ou d'une structuration particulière (au niveau territorial ou de filière) qui permettent d'en lire clairement les contours et les réalités.

De par leur nature, ces pratiques non fédérales englobent toutes les pratiques qui ne sont pas réalisées dans les clubs sportifs relevant d'une fédération française. Pour autant, la frontière entre le mouvement fédéral et les autres pratiques ne peut être uniquement tranchée par l'existence ou non d'une licence fédérale. En effet, la porosité des pratiques constitue une réalité forte dans la mesure où :

- Certaines activités sont organisées dans un cadre « hors club » (animation en milieu carcéral par exemple) tout en étant à l'initiative d'un club sportif, dans le cadre d'un partenariat ;

- Certaines activités sont pratiquées librement mais impliquent les recours aux services d'un club ou d'une structure marchande pour la mise à disposition de matériel et pouvant donner lieu à des licences temporaires (location de canoë-kayak par exemple) sans que le pratiquant en soit informé ;
- Des sportifs peuvent pratiquer de manière autonome une activité, tout en participant à des compétitions qui s'inscrivent dans le calendrier fédéral (cas du running avec la participation à des courses ou trails) ;
- Un grand nombre de pratiquants font du sport de manière autonome tout en étant, dans le même temps, licenciés dans un club ;
- Des pratiques libres, qualifiées de « nouvelles » ou « d'émergentes » se structurent en parallèle selon le modèle fédéral (cas du Parkour par exemple) et se situent à la frontière des pratiques fédérales ;
- Les fédérations travaillent, plus ou moins vite, à l'incorporation des pratiques émergentes dans leur giron et au sein des clubs sportifs traditionnels. Cela est le cas, par exemple, de la marche nordique, du running et du trail (disciplines hors stades) qui ont intégré les disciplines de la Fédération Française d'Athlétisme.

### Les principales caractéristiques de la pratique non fédérale

Une étude menée en 2018 dans le cadre du Schéma régional de développement du sport d'Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses caractéristiques ont été identifiées, notamment :

- **La santé, la détente, le plaisir/amusement et la forme sont les principales motivations** des pratiquants hors cadre fédéral ;
- **La pratique s'exerce essentiellement de façon non intensive** (86%) ;
- **Une pratique régulièrement couplée à la pratique fédérale** : 15% des habitants qui pratiquent au moins une activité hors fédéral disposent aussi d'une adhésion en club. Plus largement, nombre de pratiquants d'activités non fédérales et non licenciés envisage la prise de licence (21% des pratiquants d'activité de forme, 18% sur la course à pied, 12% pour la marche...), indiquant l'intérêt / besoin pour une forme structurée et la complémentarité des formats.
- **La pratique féminine est majoritaire** : 52% des pratiquants des activités non fédérales sont des femmes ;
- **Une répartition équitable entre les d'âges**, sauf les plus de 75 ans nettement en retrait ;
- **La randonnée/marche est l'activité la plus pratiquée** (59,3% des pratiquants, 36% en activité principale) ;
- Les activités de la forme et de la force concernent davantage les femmes et les jeunes, avec une pratique à domicile très fréquente (44% des pratiquants) et une pratique très régulière (57% des pratiquants à plus de deux séances par semaine) ;
- Une forte croissance du running et du trail, fortement portée par la hausse de la pratique féminine et une pratique essentiellement (84%) en autonomie ;
- **Les sports de nature sont un véritable marqueur régional** de la pratique et offrent une réponse particulièrement adaptée au développement des territoires ruraux ;
- Les pratiques urbaines concernant essentiellement les moins de 40 ans, restent confidentielles mais en croissance continue, la ville étant devenue un espace de jeux ;
- Pour les activités aquatiques, seul un pratiquant sur deux nages régulièrement, 48% pratiquent en solo et 72% le font de manière autonome dans des structures municipales.

### Focales sur la pratique d'activités non fédérales selon de grands espaces – types

Quelques éléments caractéristiques des pratiques sportives non fédérales dans les « espaces fortement urbanisés » :

- Une pratique sportive plus diversifiée pour les hommes que pour les femmes ;
- Des pratiquants plutôt assidus et hors de toute structure ;

- Une pratique avant tout de plein air pour les pratiquants des grandes villes.

Les pratiques sportives non fédérales dans les « espaces fortement urbanisés » :

- La randonnée et la marche, loin devant les autres familles d'activités ;
- Une pratique avant tout de plein air pour les pratiquants des villes moyennes.

Les pratiques sportives non fédérales dans les « espaces ruraux » :

- Un enjeu de la diversité des pratiques dans les espaces ruraux au regard de la concentration des pratiques autour de quelques familles d'activités (randonnée/marche, activités de forme et force), de l'ancienneté de la pratique et d'une part importante de pratique exclusivement sur les périodes de vacances ;
- Une pratique avant tout de plein air pour les pratiquants des espaces ruraux.

#### L'évolution du côté des clubs et de l'offre d'activités

#### Un tissu de 22 534 clubs en région

	2006		2016		2019		Evol. sur 13 ans
	Nb	Poids	Nb	Poids	Nb	Poids	
<b>Fédérations unisports olympiques</b>	8 009	36,8%	7 933	37,0%	9 923	44,0%	+23,9%
<b>Fédérations unisports non olympiques</b>	6 322	29,0%	6 176	28,8%	5 457	24,2%	-13,7%
<b>Fédérations multisports</b>	7 444	34,2%	7 343	34,2%	7 154	31,7%	-3,9%
<b>TOTAL</b>	21 775	100%	21 452	100%	22 534	100%	3,5%

La Région compte 22 534 clubs en 2019. Après avoir perdu 323 clubs sur la période 2006 – 2016, la région a gagné 1 082 clubs de 2016 à 2019, une dynamique qui tient particulièrement aux fédérations uni-sports olympiques, qui connaissent une forte hausse du nombre de clubs sur les trois dernières années.

La répartition du nombre de clubs par départements, croisée à celle de la répartition du nombre de licenciés, indique la présence des plus grosses organisations sur la Haute-Savoie, l'Isère et le Rhône, les clubs y consacrant proportionnellement davantage de licenciés en moyenne (la part des clubs y est moindre que la part des licenciés).

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère
<b>Clubs</b>	1 830 18,7%	1 255 12,8%	1 192 12,2%	658 6,7%	1 527 15,6%	3 345 34,1%
<b>Licenciés</b>	166 357 19,5%	82 438 9,7%	90 923 10,7%	38 618 4,5%	129 559 15,2%	344 587 40,4%

	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	TOTAL
<b>Clubs</b>	2 337 23,8%	972 9,9%	2 034 20,7%	3 797 38,7%	1 442 14,7%	2 145 21,9%	9 807 100%
<b>Licenciés</b>	193 954 22,8%	57 873 6,8%	172 940 20,3%	454 376 53,3%	129 156 15,2%	237 109 27,8%	852 482 100%

Le nombre moyen de licenciés par clubs est de 87 à l'échelle régionale. Par département il s'étale de 58,7 dans le Cantal à près de 120 dans le Rhône, ce qui paraît s'accommoder de réalités géo-démographiques des départements, mais suppose des enjeux de gestion et de professionnalisation à différencier.

<b>Rhône</b>	119,6	<b>Ain</b>	90,9	<b>Puy-de-Dôme</b>	85	<b>Allier</b>	65,7
<b>Haute-Savoie</b>	110,5	<b>Drôme</b>	89,8	<b>Loire</b>	82,9	<b>Haute-Loire</b>	59,5
<b>Isère</b>	103	<b>Savoie</b>	89,6	<b>Ardèche</b>	76,2	<b>Cantal</b>	58,7

## Au niveau des collectivités locales

Les intercommunalités interviennent fortement dans le sport, mais majoritairement sur la dimension des équipements. Le développement et l'animation des activités sportives reste majoritairement communal. Une étude menée sur les intercommunalités et le sport en Auvergne Rhône Alpes permet de cibler les raisons évoquées pour la non-prise d'une compétence liée à l'animation, qui sont principalement :

- Les communes souhaitent conserver le contact avec les associations ;
- La fusion encore récente des EPCI a nécessité de prioriser la gestion des équipements sportifs. La mise en œuvre d'une politique sportive plus large est en cours de réflexion ;
- Le manque de ressources humaines et financières au sein de l'EPCI ;
- Le tissu associatif trop important.

Cette non-prise de la compétence animation, sur un plan statutaire, n'empêche pour autant pas les EPCI de participer au développement de la politique sportive sur leur territoire. Si 25% des EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes n'ont ainsi pas défini ni voté de compétence sport, ces collectivités participent tout de même au développement de la pratique sportive, sur leur territoire. On relève d'ailleurs que 20% des EPCI qui ont la compétence « équipements sportifs » envisagent de prendre la compétence animation à court ou moyen terme pendant que 55% des EPCI qui ont uniquement la compétence « équipements sportifs » développent déjà la pratique sportive à travers d'autres compétences, à travers des politiques plus larges comme le tourisme, la jeunesse, le scolaire ou encore l'accompagnement à la vie associative.

### Les interventions des EPCI sur le développement de la pratique et de l'offre sportive :



*Interprétation : 30,5 % des répondants qui ont pris une compétence sur le développement et l'animation des APS subventionnent les clubs.*

### L'évolution de la demande de pratiques – la confirmation de nouvelles demandes

Les pratiques sportives constituent un réel enjeu pour les territoires et doivent répondre aux aspirations nouvelles de la population (qualité de vie, retour à la nature...). L'évolution démographique, la modification des usages et le vieillissement de la population contribuent aussi au renouvellement et à l'émergence de nouveaux besoins.

Ainsi, une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive est observée et elle se structure autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus majoritairement autour d'une pratique compétitive. D'autre part, l'offre de pratique est en train de se diversifier avec le développement d'un secteur marchand (salles privées, coaching...) aux côtés du secteur associatif, avec un relatif succès qui réside justement dans l'adéquation de cette offre avec des tendances de fond de la société actuelle. La préoccupation grandissante des français pour la santé et le bien être bénéficie ainsi pleinement aux activités de forme et de force, qui proposent une offre diversifiée et flexible, adaptée aux exigences des modes de vie sédentaires et urbanisés.

Il est notable que ce « nouveau » segment d'offre privée commerciale reste relativement peu appréhendé dans ses réalités et ses diversités en raison d'un fort éclatement de l'offre. 818 structures marchandes (clubs marchands

sur les codes NAF 93.11, 93.12 et 93.13Z) sont recensées en Auvergne Rhône Alpes (estimation à 4 200 clubs de fitness à l'échelle nationale), pour une offre qui apparait relativement atomisée et concurrentielle<sup>8</sup>. Un certain nombre de constats ont cependant pu être posés en la matière par le travail mené sur l'étude de la pratique sportive non fédérale en région :

- Un champ d'action beaucoup plus réduit que celui de l'offre globale, avec une logique de spécialisation dans les équipements privés (salles de cours collectif, de cardio-training / musculation...);
- Un positionnement en complémentarité de l'offre proposée sur les équipements publics et de pratiques libres, très présent sur les activités de la forme et de la force ;
- Des caractéristiques hybrides (encadrement ou non, +/- régulier...), propices à l'adaptation aux demandes.

Les constats réalisés sur l'évolution dans la demande sociale de la pratique sportive, en termes de profils de pratiquants comme en termes de motifs de pratique, initient l'idée de décalages avec une offre de pratiques qui est elle-même en mouvement et challengée dans ses capacités d'adaptation. La mise en adéquation de l'offre et de la demande parait ainsi devoir s'envisager tant dans la complémentarité des différents types d'offre (publique, privée associative, privée commerciale, libre / informelle) que dans une inscription territoriale (articulation à un projet plus global de territoire, transversalité avec les dimensions éducatives, sociales, économiques...).

#### La passerelle entre sport scolaire, universitaire et civil

Dans une approche globale de la pratique sportive, que ce soit à l'école et en dehors de l'école, la qualité, la cohérence et la continuité des parcours sportifs pour les élèves et les étudiants, de la maternelle à l'université, apparaissent essentiels, « *notamment à travers des passerelles vers le mouvement sportif, quel que soit le niveau de pratique* » (rapport Juanico – 2016).

Dans un contexte de crise qui a vu la sédentarité des plus jeunes fortement augmenter, leur mobilisation sur des APS s'impose comme un enjeu de santé publique. Plusieurs constats sont posés tant sous l'angle de la sédentarité que du décrochage, qui sont d'autant plus forts lorsqu'ils sont mis en parallèle des recommandations.

- Près des 2/3 des jeunes de 11 à 17 ans présentent des risques sanitaires préoccupants en matière de sédentarité et d'inactivité physique (source : Inactivité physique et sédentarité chez les jeunes – ANSES – 2020) ;
- Chaque changement de cycle scolaire entraîne un décrochage des activités physiques et sportives, à titre 42% des élèves sont inscrits dans un club à l'âge de 18 ans contre 65% à 11 ans.

En matière de recommandations, rappelons que 3h d'activités par jours sont recommandés pour les enfants de moins de 5 ans, un minimum d'1h d'activité physique d'intensité modérée à élevée pour les enfants de 6 à 11 ans et pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Si la prise de conscience est réelle (avec l'existence d'un panel de mesures et d'initiatives déjà engagées par l'Education nationale -Savoir rouler à vélo, dispositif 30 minutes d'activités physiques quotidiennes à l'école, etc...), la nécessité d'aller plus loin apparait réelle, au regard des conséquences de la crise sanitaire sur la hausse de la sédentarité des jeunes et des problématiques de santé publique (hausse de l'obésité, vieillissement de la population...), impliquant de penser une « alliance sportive » au service des enfants et des adolescents, là où la recherche de passerelles entre sport scolaire, sport universitaire et sport civil se pose comme un levier important.

En la matière, quelques principes guides à l'action peuvent apparaitre comme des fondamentaux / des cadres de référence : une approche transversale et multidimensionnelle (en tenant compte des conditions et des facteurs qui influent sur les individus tout au long de la vie), la notion de parcours pour les enfants et les jeunes

---

<sup>8</sup> Une multitude de structures répondent en effet à la définition de la salle de remise en forme, à savoir, « *un lieu mettant à disposition du public des équipements, un environnement et des prestations d'encadrement visant à l'amélioration de la condition physique, de la détente et du bien-être de ses clients* ».

(reconnaissant l'existence de périodes pendant lesquelles les aptitudes et les habitudes s'acquièrent plus facilement, de périodes de transition...) ou encore l'importance d'agir sur les motivations et le plaisir des jeunes (en s'intéressant aux publics les plus éloignés de la pratique). Quatre domaines d'actions prioritaire ont été plus particulièrement mis en avant au sein du travail réalisé en Commission dédiée du SRDS :

- En matière de coopération, dans l'idée de faire progresser le niveau d'activité physique et d'établir un solide réseau d'apprentissage qui accélérera le processus, la notion de dynamique locale prenant une place centrale, c'est-à-dire l'échelle où se pensent – construisent et vivent des démarches partenariales et multisectorielles (exemple des Partenariats sportifs du Comité USEP 74 en direction des organes déconcentrés des fédérations sportives, ou de l'option parapente au Centre de formation aux métiers de la montagne de Thônes en partenariat avec la Ligue AuRA de vol libre) ;
- En matière de normes culturelles, dans l'idée de créer des normes culturelles qui tissent l'activité physique habituelle dans les vies quotidiennes dès le plus jeune âge, en cherchant à impulser davantage de projets et d'initiatives qui favorisent le développement de l'activité physique pendant, avant et après l'école (exemple des classes olympiques du CDOS Ardèche ou le Pass isérois du collège citoyen du Département de l'Isère) ;
- En matière de continuité de l'offre, dans l'idée de stimuler l'engagement des enfants et des jeunes dans la pratique d'activités physiques et sportives, en développant des actions éducatives de promotion de la pratique sportive, la formation des enseignants et des éducateurs, la production d'outils et de supports éducatifs (par exemple le développement des Classes à Horaires Aménagés Sport CHAS à Roanne ou les interventions sportives hebdomadaires dans les écoles primaires avec planification annuelle par la collectivité Riom Limagne et Volcans) ;
- En matière d'espaces et d'équipements, dans l'idée que l'aménagement physique des espaces et des lieux jouent un rôle important pour encourager et habiliter les enfants et les jeunes à être actifs, ce qui interroge tant la répartition territoriale, que l'accessibilité ou la gestion des installations sportives, y compris les espaces verts en milieu urbain.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
Un niveau de pratique élevé (3 <sup>ème</sup> rang national), qui suit l'évolution démographique	Des écarts de pratique encore assez notables notamment entre femmes et hommes
Une offre riche et complémentaire entre le tissu associatif, les pouvoirs publics et l'offre privée commerciale	Des cadres de réflexion et de coopération pas forcément encore adaptés à la diversité du sport et à l'évolution de ses réalités
Un positionnement préférentiel sur les pratiques non fédérales structuré tant autour du patrimoine naturel que du tissu urbain	Une évolution des compétences territoriales pas tout à fait encore « digérées » sur le sport, en tous les cas moins sur la pratique / l'animation que sur les équipements
OPPORTUNITES	MENACES
La mise en place d'une nouvelle gouvernance via la CRS sûrement propice à un dialogue entre l'ensemble de l'éventail des acteurs et parties prenantes du sport	Les conséquences encore peu identifiables de la crise sanitaire de la COVID 19 sur la structure d'offre

Le développement des aspirations « nature » et « santé » au regard du patrimoine naturel de la région et de ses installations touristiques et thermales

Les JOP 2024 ou la Coupe du Monde de rugby 2023, en vecteurs de promotion et de mobilisation autour de la pratique sportive, avec les résonances (Terres de Jeux), l'accueil de délégations et de compétition

régionale, tant du point de vue de la pratique, du financier que de l'engagement bénévole

Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Parmi les enjeux qui peuvent ressortir à ce stade, on peut notamment relever :

- La promotion de la pratique sportive pour tous types de public ;
- Face à la diversité des formes de pratiques, la capacité à structurer une offre adaptée aux types de publics et aux types de demandes, avec un maillage / une couverture territoriale en favorisant l'accessibilité partout ;
- La complémentarité entre les « offres d'activité » (à l'école, en association, par les pouvoirs publics, en clubs privés...) à l'échelle d'un territoire comme dans le temps pour une continuité de l'activité physique à tous les âges de la vie ;
- La capacité à fédérer la multiplicité des acteurs pour penser et construire une pratique pour tous ;
- L'accompagnement à l'évolution de l'offre, notamment du côté des structures associatives dont les ressources peuvent être questionnées tant du point de vue des compétences que financier.

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b> <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Etude de l'évolution des licences par âge, de l'évolution des licences scolaires / universitaires	Identification de dynamiques spécifiques  Lecture de pics et creux de pratiques	Statistiques nationales et des organisations concernées (UNSS, USEP, FFSU)	Relativement accessible
Analyse de la pratique scolaire et périscolaire	Réalités, nombre d'enfants pratiquants (UNSS/USEP), acculturation à la pratique sportive, impact sur le parcours sportif, typologie des politiques d'établissement, influence des	Statistiques de l'Education Nationale et des fédérations de sports scolaires	Relativement accessible à relativement compliqué (selon le périmètre précisé de questionnaire)

	contextes territoriaux...)		
Adéquation offre / demande à une échelle fine de territoire	Identification des formes de complémentarité entre les différents types d'offre, et des articulations opportunes entre sport et projet de territoire	Etudes territoriales	Très compliqué (relève d'une dynamique locale... et partenariale)

### 3.3.2 La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives

#### » Quelques éléments de cadrage

 <b>DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC</b>					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X		
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X		X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : Une disponibilité de données hétérogènes avec des éléments relativement complets sur certains sujets et des éléments relativement limités sur d'autres. Globalement, une dimension plutôt descriptive et quantitative des données, quoiqu'une enquête permette de disposer d'éléments relativement fins.*

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019 | INJEP-MEDES | Données au 06/11/2020

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Etude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne Rhône Alpes, juin 2019

Etude sur l'activité physique et la lutte contre la sédentarité en milieu rural, 2021

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

Pratique féminine, sénior, famille : offre spécifique, mixité

Décrochage collège - lycée

Promotion de l'offre sportive

Accessibilité géographique (QPV, zones rurales...)

Diversité de l'offre (adaptation aux attentes, besoins...)

## » Etats des savoirs

### Le sport et le genre, l'inégal accès des femmes à la pratique sportive

Supérieure en Région par rapport au national (39,3% contre 37,3%), **la part des licenciées féminines est très en-dessous de celle des hommes avec 60,7% de licences sportives masculines contre 39,3% féminine.**

Ce pourcentage est en très légère augmentation par rapport à 2018 où il se situait, déjà au-dessus de la moyenne nationale, à 38,8%, au 2<sup>ème</sup> rang derrière la région Centre Val de Loire. Sur l'ensemble de la région, on observe des variations (de 38% dans l'Ain à près de 42% en Savoie) dans des écarts qui restent relativement faibles et dont l'évolution dans le temps est elle-même relativement réduite.

Taux de licence féminine par Département :

	2019	2016		2019	2016
Ain	38,0	38,9	Loire	39,6	38,9
Allier	40,3	40,9	Haute-Loire	38,3	38,3
Ardèche	39,4	39,5	Puy-de-Dôme	39,4	39
Cantal	41,5	40,1	Rhône	38,9	38,1
Drôme	38,1	37	Savoie	41,9	42,1
Isère	39	38,3	Haute-Savoie	39,4	38,4

Sources : INJEP-MEDES / Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2019.

Ce paysage comprend plusieurs niveaux de contraste. Il est notable que la part des femmes est majoritaire dans les fédérations multisports, ce qui est vrai à l'échelle de tous les Départements (62% de licences féminines dans les fédérations multisports de l'Allier au + haut, 50,6% au + bas dans les fédérations multisports de la Haute-Savoie).

Proportion des femmes par types de fédérations :

		Volume	Part
Fédérations uni-sports olympiques	Femmes	372 810	32,0%
	Total	1 164 591	
Fédérations uni-sports non olympiques	Femmes	69 914	29,2%
	Total	239 073	

<b>Fédérations multisports</b>	Femmes	380 550	<b>54,8%</b>
	Total	694 226	
<b>Total</b>	Femmes	823 274	<b>39,2%</b>
	Total	2 097 890	

Par ailleurs, les contrastes se retrouvent au sein d'une même famille de fédérations, avec des fédérations où la part des femmes est grandement majoritaire comme des fédérations où la part des femmes est très marginale. Le top 10 des fédérations olympiques uni-sports comptant la plus grande part de féminines dans leurs licencié(e)s en Auvergne-Rhône-Alpes montre que seulement 4 fédérations comprennent une part supérieure à 50%.

Top 10 des fédérations olympiques comptant le plus grand % de féminines dans leurs licenciés en ARA

Disciplines	% licences féminines	Disciplines	% licences féminines
FF d'équitation	85%	FF de volleyball	46%
FF des sports de glace	83%	FF des sociétés d'aviron	44%
FF de gymnastique	79 %	FF de roller sports	44%
FF de natation	56%	FF de la montagne et de l'escalade	43%
FF d'athlétisme	48%	FF de taekwondo + disciplines ass.	40%

Top 10 des fédérations non-olympiques comptant le plus grand pourcentage de féminines dans leurs licencié(e)s en Auvergne-Rhône-Alpes

Disciplines	% licences féminines	Disciplines	% licences féminines
FF de twirling bâton	91%	FF de savate, boxe française et disciplines associées	45%
FF de danse	81%	FF des sports de traîneau	44%
FF de la randonnée pédestre	63%	FF de la course d'orientation	42%
Fédération française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois (ancien WUSHU)	62%	FF de pulka et traîneau à chiens	35%
FF de sauvetage et secourisme	52%	FF de ski nautique	35%

Top 10 des fédérations multisports comptant le plus grand pourcentage de féminines dans leurs licencié(e)s en Auvergne-Rhône-Alpes.

Disciplines	% licences féminines	Disciplines	% licences féminines
-------------	----------------------	-------------	----------------------

FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	90%	FF omnisports des personnels de l'éducation nationale et jeunesse et sports (2F OPEN-JS)	69%
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne	85%	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	63%
F sportive et culturelle de France	77%	Union nationale sportive Léo Lagrange	59%
F nationale du sport en milieu rural	70%	Union sportive de l'enseignement du premier degré	51%
FF de la retraite sportive	69%	Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	49%

Un regard sur l'évolution de la part de licence féminine entre 2016 et 2019 dans les fédérations olympiques uni-sports indique une grande variété de situation, qui paraît illustrer la multiplicité des facteurs en jeu.

% d'évolution des licences féminines entre 2016 et 2019 en Auvergne Rhône-Alpes :

Fédérations	Variation	Fédérations	Variation
FF de pentathlon moderne	500,0	FF de handball	12,0
FF de canoë-kayak	190,0	FF de volleyball	6,0
FF de boxe	49,0	FF de karaté et arts martiaux affinitaires	6,0
FF de tennis de table	44,0	FF de badminton	4,8
FF de rugby	44,0	FF de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	3,0
FF de hockey sur glace	34,0	FF d'escrime	2,0
FF de football	29,0	FF de cyclisme	0,0
FF de hockey	21,0	FF de golf	0,0
FF de natation	20,0	FF des sports de glace	-1,0
FF de tir	19,0	FF d'athlétisme	-1,1
FF de lutte	18,0	FF de basketball	-4,0
FF de taekwondo et disciplines associées	15,0	FF d'équitation	-5,0
FF de gymnastique	14,0	FF de voile	-7,0
FF de roller sports	14,0	FF de tennis	-8,0
FF des sociétés d'aviron	13,1	FF d'haltérophilie - musculation	-10,0

FF de la montagne et de l'escalade	13,0	FF de baseball et de softball	-11,0
FF de tir à l'arc	10,0	FF de ski	-18,0
FF de triathlon	10,0	FF de surf	-38,0

### Des freins identifiés à la pratique

Le travail mené sur la pratique hors fédéral a permis de réaliser un travail d'enquête auprès de pratiquants de la région<sup>9</sup> et de disposer d'information sur les principales contraintes qu'ils rencontrent pour avoir une pratique plus régulière. **L'emploi du temps** (48% des répondants) et **la météo** (36%) sont ainsi mentionnés, le second faisant un fort écho au sujet de l'étude. Dans la même enquête cependant, les personnes étaient également questionnées, quand elles n'en avaient pas, sur les raisons de la non prise de licence, alors que 17% des pratiquants cumulent avec une pratique fédérale et 22% envisageraient d'en prendre une. Les principales raisons avancées pour la non prise de licence fédérale sont **les contraintes horaires imposées par les clubs** (32% des répondants) **et le coût d'une licence sportive** (28%).

En outre, l'enquête permet de qualifier les freins à la pratique en club, des aménagements qui faciliteraient la pratique ainsi que des attentes en termes de services selon trois grandes catégories de territoires, fortement urbanisés, urbanisés et ruraux. Ces éléments confirment la question cruciale des horaires et intègrent également la question du coût, ils font encore apparaître des questions relatives au type d'offre (la place de la compétition) et de sa proximité, notamment dans les secteurs ruraux. Ils confirment, par leur différence selon les grands types d'espaces, la nécessité de considérer les freins à la pratique à des échelles contextualisées, quand bien même un certain nombre de variables en jeu se retrouvent quel que soit les types de territoires.

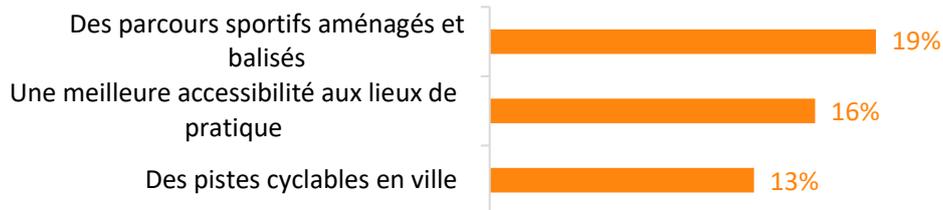
Dans les « espaces fortement urbanisés » :

#### Top 3 des freins à la pratique en club

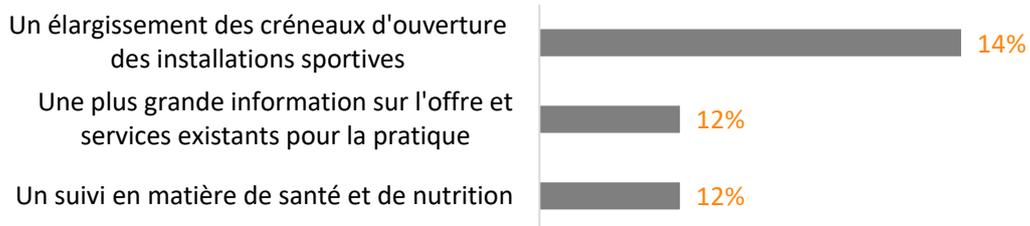


#### Top 3 des aménagements évoqués qui faciliteraient la pratique

<sup>9</sup> Enquête IPSOS – DRDJSCS « pratiques sportives Auvergne-Rhône-Alpes » - mars 2019



Top 3 des attentes en matière de services exprimés



Dans les « espaces urbanisés »

Top 3 des freins à la pratique en club



Top 3 des aménagements évoqués qui faciliteraient la pratique

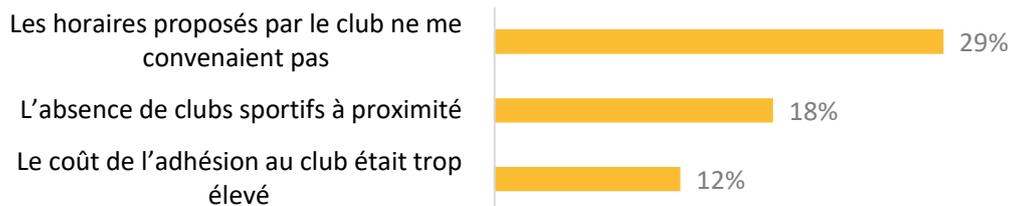


Top 3 des attentes en matière de services exprimés

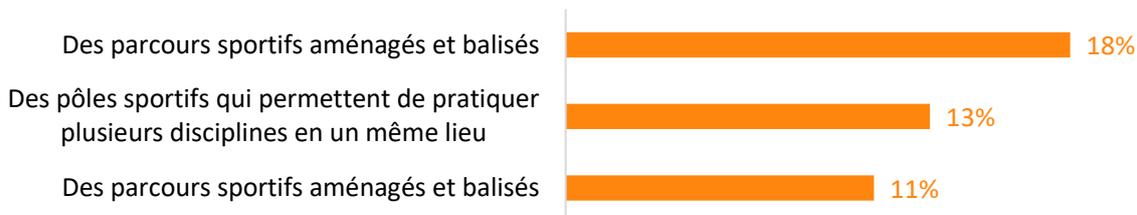


Dans les « espaces ruraux »

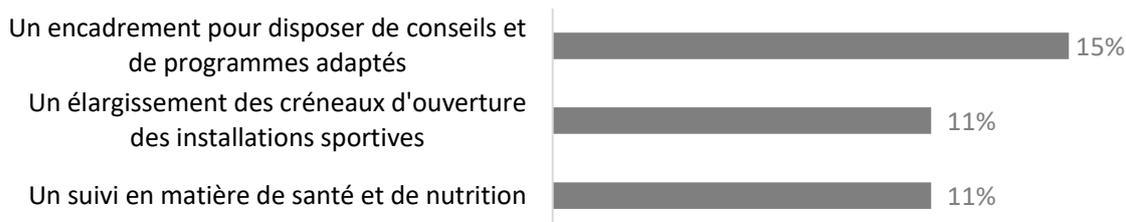
### Top 3 des freins à la pratique en club



### Top 3 des aménagements évoqués qui faciliteraient la pratique



### Top 3 des attentes en matière de services exprimés



[L'adaptation de l'offre d'activités physiques et sportives aux besoins des populations vivant en milieu rural](#)

Connaissant un regain d'attractivité qui a pu s'accroître avec la crise sanitaire du COVID 19, les territoires ruraux n'en restent pas moins fortement traversés par des problématiques d'accessibilité et de mobilité qui se posent notamment sous l'angle des installations et des activités sportives, mais encore par des problématiques relatives à la diversité de l'offre qui peuvent pénaliser les habitants de territoires parfois enclavés.

Un certain nombre de freins sont repérés dans l'adaptation de l'offre à la pratique qui relèvent du maillage de l'offre et de son éclatement mais encore dans les représentations autour du sport.

Les freins identifiés au sein d'une étude menée par la DRAJES ARA en 2020 – 2021 :



Source : Etude sur l'activité physique et la lutte contre la sédentarité en milieu rural, 2021, DRAJES ARA - MOUVENS.

Les parties prenantes du développement du sport identifient sur ces freins des possibilités d'action, et d'ores et déjà des initiatives ont pu être menées sur certains territoires pour répondre aux freins concernés, par exemple :

- A propos du frein relatif à une offre peu diversifiée et pas toujours adaptée aux effectifs ;
  - › Exemple de préconisation identifiée au sein de l'étude menée : Mettre en place une licence multi-clubs ou une école multisport intercommunale (dans les zones carencées en offre sportive) pour pratiquer différents sports au fil des saisons ;
  - › Exemple d'initiative existante repérée : « Marchons dans nos campagnes », sur Vichy Communauté, qui cible des personnes âgées de 60 ans et plus, non licenciées et isolées pour notamment Prévenir la dépendance, favoriser l'autonomie des seniors et favoriser le maintien à domicile en pratiquant une activité physique régulière.
- A propos du frein relatif à un éloignement de l'offre, des lieux de pratique et des participants ;
  - › Exemple de préconisation identifiée au sein de l'étude menée : Définir une politique publique de soutien, d'aide à l'investissement dans les terrains et équipements sportifs de proximité (terrains multisports, matériel de sport en libre accès ;
  - › Exemple d'initiative existante repérée : Mobil'Sport, proposé par le Comité départemental 07 – 26 du Sport en milieu rural, qui permet de proposer plus de 40 disciplines via un camion mobile qui se rend dans les zones blanches et s'installe en proximité directe avec les publics cibles (places publiques, écoles...).
- A propos du frein relatif à un manque d'« habitus » sportif ;
  - › Exemple de préconisation identifiée au sein de l'étude menée : Mettre en place une campagne locale de sensibilisation aux problématiques d'inactivité et de sédentarité adaptée aux populations rurales.

Concrètement, ces logiques d'adaptation impliquent un rôle clé pour les EPCI, en particulier sous l'angle de la promotion des activités physiques et sportives. C'est l'idée d'une régulation plus forte compte tenu des

caractéristiques des communes rurales, avec un échelon intercommunal et des EPCI qui apparaissent constituer un maillon fort de la chaîne, susceptible d'assumer un rôle de leadership et de chef de file. En la matière, quatre rôles clés paraissent revêtir une importance plus particulière :

- Le rôle de  **rapprocher l'offre du public** , de faciliter son accès, de la faire connaître ;
- Le rôle de  **concevoir des projets de territoire autour des modes de vie actifs**  pour inclure les populations dans les politiques de lutte contre la sédentarité ;
- Le rôle de  **coordonner les actions d'animations sportives**  (publiques et privées) sur le territoire et, au besoin, de palier les manques ;
- Le rôle d' **aménager et de valoriser le territoire par les activités physiques et sportives** .

Evidemment, la question des aménagements et des installations sportives apparaît essentielle pour penser et favoriser la pratique des APS en milieu rural, le parc d'équipements sportifs ruraux souffrant de nombreux écueils (manque de diversité, vieillissement et manque de finances pour leur renouvellement, éloignement des pratiquants, ...).

Toujours dans le cadre de l'étude menée par la DRAJES en 2020 – 2021, trois principaux freins ont été identifiés à des équipements sportifs et des aménagements permettant aux habitants des territoires ruraux de pratiquer des APS au quotidien avec :

- Un patrimoine naturel et historique insuffisamment mis au profit des APS, frein qui inciterait à susciter l'intérêt des habitants pour les espaces naturels alentours et articuler attractivité touristique et attractivité résidentielle comme à faciliter les activités physiques et sportives d'extérieur ;
- Des freins aux mobilités actives au niveau de la culture, de la voirie et de la sécurité, frein qui inciterait à lutter contre le recours systématique à la voiture quelle que soit la distance à parcourir comme à faciliter l'usage quotidien des mobilités actives (à l'exemple de la création du conseil des usagers vélo sur la ville d'Annonay, démarche intégrée dans le Plan Climat Air Energie Territorial PCAET et au schéma de mobilité de l'agglomération dont la ville relève) ;
- Des besoins hétérogènes au niveau des équipements et des publics, qui inciterait à optimiser les nouvelles constructions (en privilégiant notamment les équipements polyvalents et / ou modulables) comme les espaces existants (en soutenant les aménagements et les rénovations des salles polyvalents dans des configurations sportives).

#### • **Focus sur la convention entre « Terre de Jeux 2024 » et « Action cœur de ville »**

- Le programme national « Action Cœur de Ville » est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (pour contribuer au développement durable de 222 villes « moyennes » exerçant un rôle de centralité sur leurs territoires.
- « Terre de Jeux 2024 » est le label de Paris 2024 visant à engager les collectivités territoriales dans l'aventure olympique en renforçant la place du sport dans leurs Territoires.
- Ces deux dispositifs se sont rapprochés par le biais d'une convention signée en janvier 2021 autour de la volonté de promouvoir le design actif, qui consiste « à aménager très simplement des espaces publics et des bâtiments pour favoriser l'activité physique et sportive au quotidien, pour tous Concrètement il s'agit de « détourner » l'usage habituel de l'urbanisme de tous les jours afin d'inciter la pratique sportive libre et spontanée ».
- Cette collaboration se traduira par l'organisation d'un « Forum des solutions » présentant des retours d'expériences en vue de l'édition et de la diffusion d'un guide dédié.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une part de licence féminine au-dessus de la moyenne nationale sur l'ensemble des Départements de la Région</p> <p>Un constat et des enjeux relativement identifiés et partagés de l'enjeu de la pratique sportive pour tou.te.s</p> <p>Une dynamique de recherche de diversification de l'offre en cours</p> <p>La capacité du sport à constituer un support efficace pour traiter de sujets sociétaux, par exemple sur l'égalité femmes – hommes</p>	<p>Une part de licence féminine très en-dessous de la licence masculine</p> <p>Une prise de conscience parfois encore en jeu chez certains acteurs du monde sportif</p>
OPPORUNITES	MENACES
<p>L'organisation des JOP qui réunissent les sportifs et les sportives, potentiel moteur pour de la sensibilisation à l'exemple de la Coupe du monde féminine de football</p>	<p>Les enjeux sociétaux qui traversent la question de l'inégalité d'accès et dont les leviers relèvent peu ou pas du monde du sport en tant que telle</p> <p>Les scandales sur les violences sexuelles qui peuvent rajouter, par l'inquiétude qu'ils génèrent, un frein à l'accès à la pratique</p>

Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

De nombreux enjeux peuvent ressortir en matière de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, par exemple :

- Le besoin de stratégies différenciées suivant les situations territoriales, notamment dans les « territoires carencés » en offre d'activités et / ou en équipements sportifs ;
- La qualification des freins et leviers à actionner selon les différents types de publics éloignés de la pratique ;
- La découverte et / ou la redécouverte de l'activité physique et sportive à différents âges et pour différents besoins ;
- L'identification des coopérations nécessaires à favoriser l'inscription de l'activité sportive dans les maillages des territoires ;
- La compétence des éducateurs / encadrants sportifs pour répondre à la diversité des besoins des nouveaux pratiquants ou des pratiquants à toucher davantage ;
- La mesure dans laquelle le sport peut contribuer, par sa pratique, à réduire des inégalités.

Il est notable que cette thématique de l'inégalité de l'accès à la pratique sportive revêt une dimension transversale et de connaissance, avec des leviers de changement qui peuvent relever d'autres thématiques de la CRS (équipement, développement et diversification de l'offre d'activité, santé...). Par ailleurs, il est encore notable que les facteurs en jeu peuvent être amenés à se croiser entre les sujets, et le regard porté par exemple sur un type de public éloigné de la pratique prendre une dimension particulière sous l'angle d'un territoire carencé (exemple de la pratique sportive féminine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

PISTES DE DEVELOPPEMENT	TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES	CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES	ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Objectivation des situations de décrochage sportif	Qualification des âges et processus à l'œuvre dans le décrochage sportif	Enquête qualitative	Relativement compliqué
Objectivation des situations de carences territoriales et des freins et leviers qui s'y rapportent	Caractérisation différenciée des territoires, analyse du cout moyen d'une licence sportive en région, hiérarchisation et scenarii de développement associé	Etude quanti / quali	Relativement compliqué

### 3.3.3 Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap

» Quelques éléments de cadrage

 DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X			X		
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X			X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) :* Les données constituant ce classeur sont orientées sur le volume de pratiquants au sein du mouvement sportif fédéral. Peu ou pas de données disponibles à ce stade portent sur les parasports aux personnes en situation de handicap en termes de données descriptives et analytiques, notamment propres à la région ARA. Quelques repères théoriques nationaux sur les enjeux du développement des parasports sont avancés.

INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Vers un PST

Compte, Roy. « Sport et handicap dans notre société : un défi à l'épreuve du social », *Empan*, vol. 79, no. 3, 2010, pp. 13-21.

---

## INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

---

Evolution sport adapté et handisport : nombre de pratiquants, nombre de clubs accueillant ces publics, couverture géographique

Accès au HN : détection, double projet, accompagnement sportif

Adaptation des infrastructures sportives

Freins : couverture géographique, coût, diversité de l'offre

Etat des lieux du Comité Paralympique et Sportif Français

---

### » Etats des savoirs

#### Indication sémantique

Le Ministère des Sports utilise désormais le terme de **parasport** pour désigner l'ensemble des disciplines sportives pratiquées par les personnes en situation de handicap (PSH), quel que soit leur handicap et quelle que soit leur pratique (compétition, loisirs ou sport-santé).

Les termes comme « APS adaptées » ou « filières handisport et sport adapté » peuvent être remplacés par parasport pour éviter la confusion avec l'APS adaptée qui relève du sport-santé (il n'est pas nécessaire d'adapter la pratique pour toutes les personnes en situation de handicap dont certaines peuvent pratiquer en inclusion) et handisport et sport adapté qui relèvent des fédérations spécifiques et donc des handicaps spécifiques (moteur et sensoriel pour handisport, mental et psychique pour le sport adapté).

#### Quelques repères théoriques pour appréhender correctement les principaux enjeux du développement des parasports aux publics en situation de handicap

En France, le sport pour les personnes en situation de handicap comme pratique sociale est un phénomène historiquement récent. La création en 1964 de la Fédération des sports pour les handicapés physiques et en 1971 de la Fédération française du sport adapté va marquer l'institutionnalisation du sport pour les personnes en situation de handicap. Ces fédérations se sont structurées de manière distincte en fonction du type de déficiences sur le principe républicain d'égalité formelle, celle du droit, vue ici comme un des leviers structurants du lien social. De ce point de vue, le sport pour les personnes en situation de handicap apparaît comme un vecteur d'intégration et le sport doit participer à l'accroissement de l'égalité pour tous : égalité de droit d'accès aux pratiques sportives et aux équipements dédiés, égalité des chances dans l'épreuve sportive, où chacun doit pouvoir concourir avec les mêmes chances que les autres, égalité de condition, chacun endossant le temps de l'épreuve le statut de sportif défini par la société sportive, oubliant le temps du sport, le statut social. Face à cet objectif d'égalité, plusieurs écarts de fait sont notables, qu'ils soient liés à l'environnement social ou aux personnes avec, pour les personnes en situation de handicap, des constats de faible accès à la pratique, de participation « anecdotique » aux instances de décision, de relative méconnaissance de la société des problématiques du handicap...

- **L'ensemble des axes susmentionnés s'inscrivent en résonance de plusieurs repères législatifs**
- **La loi du 11 février 2005** « pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées » apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées. Cette politique volontariste concrétise des principes forts d'accès aux activités de tout citoyen, notamment dans tous les domaines de la vie sociale : éducation, emploi, loisirs culturels, ou sportifs. Malgré cette loi, les difficultés d'intégration persistent.
- **Le Code du sport** précise que « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». Ainsi, le Ministère de la Santé et des Sports conduit une politique spécifique en faveur des personnes handicapées afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle autant qu'un espace de loisirs, de solidarité et d'espoir.
- **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

### Quelques repères du niveau de développement des activités physiques et sportives adaptées en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Les licenciés en situation de handicap & les structures associatives dédiées en France et en ARA :

Fédérations françaises agréées	Nombre de licences 2008		Nombre de licences 2019		Evolutions (%)		Départements	Clubs
	FRANCE	ARA	FRANCE	ARA	FRANCE	ARA		
FF handisport	22 372	2 963	26 746	3 635	+ 19,5%	+ 22,7%	Ain	30
FF du sport adapté	32 787	5 466	52 353	4 432	+59,6%	- 18,9%	Allier	18
<b>Total</b>	<b>55 159</b>	<b>8 429</b>	<b>79 099</b>	<b>8 067</b>	<b>+ 43,4%</b>	<b>- 4,29%</b>	Ardèche	10
							Cantal	10
							Drôme	23
							Isère	64
							Loire	20
							Haute-Loire	13
							Puy-de-Dôme	25
							Rhône	42
							Savoie	33
							Haute-Savoie	28
							<b>TOTAL</b>	<b>316</b>

Les informations issues du dernier recensement national des licences rattachées aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports en 2019 montre l'évolution des licences Handisport et Sport Adapté à l'échelle nationale et régionale. **Plusieurs analyses peuvent être faites à partir de ce recensement :**

- La progression régionale est en-deçà de celle enregistrée à l'échelon national, particulièrement en ce qui concerne les licenciés de la fédération française du sport adapté.
- L'Auvergne-Rhône-Alpes a un rôle déterminant dans les chiffres présentés à l'échelle nationale puisque la région incarne en 2019 la première région française au nombre de licences handisport et la 3<sup>ème</sup> au nombre de licences Sport Adapté (derrière Nouvelle-Aquitaine et Occitanie).
- Tous les départements d'ARA disposent de clubs affiliés aux fédérations françaises d'handisport ou de sport adapté.

[Un panorama des acteurs des parasports en ARA relativement peu lisible mais des outils existants pour accompagner la connaissance et le développement de l'accès à la pratique sportive par les personnes en situation de handicap](#)

Des outils de recensement au niveau national et régional :

- La plateforme Sport et handicap ARA portée par le CROS ;

Elle recense toutes les structures sportives (club ou section de club omnisports, ou section handisport / sport adapté) accueillant (ou susceptibles d'accueillir) des personnes en situation de handicap. Elle fonctionne autour

d'un Site internet (<https://sportethandicap.crosauvergnhonealpes.fr/>) qui recense **309 structures** réparties comme suit :

Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère
31	17	14	10	19	59
Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
20	14	26	38	32	29

A noter que parmi les 309 structures, 45 structures accueillent le handicap auditif, 163 le handicap mental / psychique, 153 le handicap moteur et 40 le handicap visuel (le total de ces 4 chiffres est supérieur à 309 car une structure peut logiquement accueillir plusieurs types de handicap).

- La plateforme nationale handiguide

Promue par le Ministère dans sa nouvelle stratégie nationale "sport handicap" sortie récemment, elle poursuit le même objectif de recensement des structures à même d'accueillir ces publics. Elle fonctionne également autour d'un site Internet (<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>).

Parmi les acteurs parties prenantes :

Parmi les protagonistes des parasports sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, nous retrouvons un panel d'acteurs publics et associatifs, notamment :

- **La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)** qui dispose des informations nationales pouvant constituer une ressource importante pour les usagers (*Recensement de l'offre adaptée sur le territoire*), et qui développe le plan régional « *Ensemble Pour un Sport Educatif* » ouvert à tous les publics ;
- **Les Services d'activités sociales et du handicap des collectivités territoriales** qui selon les orientations politiques peuvent développer des actions sportives en lien avec les publics en situation de handicap ;
- **Les Comités départementaux et régionaux de sport adapté et d'handisport** dont l'essence est de structurer et décliner les APS pour les publics en situation de handicap.

⇒ Sans que les parasports soient une focale de développement pour ces structures, nous pouvons noter que certaines associations sportives unisport et multisport contribuent à l'essor de l'offre d'activités destinées aux publics en situation de handicap sur le territoire d'ARA.

En outre, de nombreux intervenants se déploient à des échelles territoriales ou relèvent du secteur spécialisé sur « *les déficiences physiques et/ou mentales* » et sur « *la prise en charge des publics en situation de handicap* ». Ce tissu partenarial apparaît au global et à ce jour relativement éclaté, pourquoi pas peu lisible, avec des réalités territoriales sans doute relativement hétérogènes suivant les dynamiques existantes.

Parmi d'autres acteurs qui jouent un rôle et ont une place particulière en la matière :

- **Les collectivités territoriales** ont un rôle important à jouer et sont déjà fortement impliquées dans la région. Le Conseil régional mène différentes actions pour soutenir la pratique parasportive ; les Conseils Départementaux sont les principaux soutiens des CD Handisport et Sport Adapté. La double compétence sport et handicap des Conseils Départementaux apparaît particulièrement intéressante dans ce qu'elle peut favoriser la mise en œuvre de politique sportive transversale en lien avec les MDPH dont les Départements ont la tutelle ;

- **L'Éducation nationale** est un acteur majeur pour favoriser la pratique sportive dès le plus jeune âge. Avec un taux de pratiquants jeunes est relativement plus faible qu'au niveau national, l'enjeu de la pratique pour les personnes en situation de handicap apparaît donc d'autant plus central. De fait, un appui existe avec de nombreuses conventions signées au niveau départemental entre EN et CPSF ;
- **Les Fédérations uni sport et multisports**, délégataires et/ou membres du CPSF qui ont une offre de pratique sportive pour les personnes en situation de handicap : si le niveau de structuration est très disparate, certaines fédérations apparaissent comme déjà bien structurées au niveau régional (handball, judo, tennis, voile par exemple) et la plupart présentent à la fois de la volonté et un besoin d'accompagnement.

#### Zoom sur le dispositif DAHLIR :

Le dispositif DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers) est porté par l'association du même nom et permet l'accompagnement individualisé de personnes en situation de handicap dans des structures sportives du milieu ordinaire (selon une philosophie dite inclusive). Son activité est particulièrement déployée sur le secteur auvergnat depuis sa création en 2012, mais l'action s'étend désormais également à l'échelle de l'ancienne région Rhône-Alpes).

Il est notable que l'association DAHLIR développe d'autres champs d'intervention à la fois sur le sport santé et le sport insertion.

#### Quelques problématiques spécifiques repérées

Un certain nombre de problématiques spécifiques sont repérées, notamment :

- En matière d'accompagnement individuel, le développement de la pratique sportive des PSH nécessite de répondre aux attentes de chaque pratiquant, de sorte qu'une orientation et un accompagnement individuel peuvent s'avérer nécessaire pour lever certains freins et certaines craintes pouvant venir du pratiquant ou du club accueillant (à ce titre, les missions du DAHLIR s'inscrivent dans cette logique) ;
- En matière d'accessibilité des infrastructures, il apparaît important de regarder l'accessibilité des infrastructures dans sa globalité, qu'il s'agisse de l'accessibilité à l'aire de jeux, aux vestiaires, aux sanitaires, aux tribunes, aux personnes en situation de handicap sensoriel ou mental (pas seulement PMR) mais aussi l'accessibilité des infrastructures en transport ainsi que celle des créneaux horaires au regard des éventuelles contraintes des personnes en situation de handicap (heure de travail des accompagnants, transport public ou adapté, etc.)... Il est en la matière notable de prendre en compte le transport du lieu de vie (domicile ou en établissement) au lieu de pratique, étant entendu que les deux principaux freins identifiés par les ligues/comités régionaux et départementaux sont le transport des personnes vers les lieux de pratique et la carence en créneaux ;
- La baisse de l'engagement bénévole pérenne paraît présenter plus de conséquences pour les clubs para-accueillants car la pratique parasportive nécessite souvent un accompagnement individuel plus important que la pratique ordinaire ;
- La formation des dirigeants et des éducateurs sportifs constitue un enjeu fort pour les clubs issus des fédérations non spécifiques afin d'améliorer la qualité de l'accueil dans les clubs et rassurer les personnes en situation de handicap et leurs proches.

## » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

#### ATOUTS FAIBLESSES

L'ARA est la première région française au nombre de licences handisport et la 3ème au nombre de licences sport adapté.

Des outils et acteurs « socles » pour structurer / développer avec la plateforme sport handicap portée par le CROS, en complément du handiguide des sports et le dispositif DAHLIR comme outil d'inclusion dans les clubs sportifs du milieu ordinaire

Les 12 départements d'ARA disposent de plusieurs clubs affiliés aux fédérations handisport et de sport adapté.

Le dynamisme des acteurs associatifs unisports et/ou multisports peut bénéficier au développement des parasports.

Des fédérations spécifiques très structurées (handisport et sport adapté)

Un volontarisme des collectivités territoriales : Région et conseils départementaux

Des spécificités géographiques favorables à la pratique des sports de pleine nature

Un niveau limité d'information sur la pratique sportive au-delà de la pratique fédérale, un manque de données sur les PSH et leur pratique

La faible pratique des jeunes

La baisse du volume de licenciés de la fédération française du sport adapté en ARA.

La faible lisibilité du paysage partenarial et des différents écosystèmes territoriaux existants

Le faible niveau de sensibilisation et de connaissance autour des pratiques de sport adapté et du handisport

Les disparités de développement (aucun CD Handisport dans le Cantal et la Haute-Loire)

L'accessibilité à la pratique (transport, créneaux, infrastructures)

La méconnaissance de l'offre parasportive

#### OPPORUNITES MENACES

Le renforcement de l'implication du Comité Paralympique et Sportif Français dans le développement des pratiques para sports, hors sport de haut niveau (moyens humains et financiers)

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France peuvent être catalyseur d'une dynamique propice au développement des parasports et du handisport

Plusieurs structures départementales détiennent une expertise éprouvée sur le champ des déficiences et de l'accompagnement des publics en situation de handicap.

La confiance des personnes en situation de handicap et de leurs familles envers les structures sportives d'accueil

La baisse de l'engagement bénévole

La lisibilité du mouvement parasportif

### Des éléments relatifs aux problématiques et enjeux à approfondir

Le développement de la participation des publics concernés aux activités physiques et sportives paraît connaître plusieurs enjeux parmi lesquels notamment :

- La structuration des dispositifs d'appui et de promotion de l'offre d'activité physiques et sportives adaptées et de handisport ;

- L'adaptation des infrastructures sportives et des équipements de proximité afin de faciliter leur accessibilité et leur usage ;
- La question du sport de haut-niveau des personnes en situation de handicap et leur accompagnement ;
- La nature des pratiques autoorganisées/libres, et la typologie des usagers en situation de handicap ;
- Les complémentarités de développement entre l'offre spécialisée et la mise en place de filières parasports au sein d'associations sportives unisport et multisport.

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b> <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Volume des équipements accessibles en ARA pour les usagers en situation de handicap	Cartographie des équipements aux normes (ERP/IOP <sup>10</sup> )	Demande auprès du ministère en charge des sports	Relativement accessible Opportun à des échelles territoriales ?
Nature des parasports hors champ fédéral en ARA	Cartographie des parasports	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué
Analyse des capacités d'encadrement	Profil et analyse quantitative et qualitative de l'encadrement disponible en région	Enquête / étude	Très compliqué à relativement compliqué
Profil des usagers sportifs en situation de handicap en ARA	Typologie des usagers (selon l'âge, le sexe, le lieu de résidence, le type de déficience, contraintes d'accès aux activités et équipements via le lien entre lieu de résidence et lieu de pratique...)	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué

<sup>10</sup> « Établissements recevant du public » et « installations ouvertes au public »

Volume de SHN en situation de handicap en ARA	Panorama des SHN identifiés sur les listings officiels	Consultation des listes officielles du ministère en charge des sports	Très accessible
---	--	---	-----------------

### 3.3.4 Le sport santé

#### » Quelques éléments de cadrage

 <b>DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC</b>					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X	X	
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X	X	X		

#### Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) :

Un mix de données quantitatives et qualitatives, de données générales et de données focales sur l'évolution de la pratique sportive permettant de comprendre les enjeux émergents de structuration du sport-santé. Des données descriptives relativement fournies pour identifier les facteurs motivationnels de pratique, les espaces de pratiques, et les principales disciplines concernées par le sport-santé/bien-être. Un panorama quasi-exhaustif des acteurs, des dispositifs et des outils structurés autour du sport santé sur la région ARA. Un degré analytique relativement faible concernant la variété des publics concernés (publics jeunes, publics féminins, publics seniors...) ainsi que quelques spécificités du secteur comme le thermalisme, la pratique du sport-santé dans la sphère privée, l'appropriation des enjeux par le mouvement sportif.

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Etude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne Rhône Alpes, juin 2019

Portail Sport Santé Bien-Etre - Auvergne-Rhône-Alpes

Vers un PST

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

Prévention dopage et lutte contre le trafic

Promotion des activités physiques comme facteur de santé (ou Sport santé bien-être)

Sport sur ordonnance

Protection de la santé des sportifs

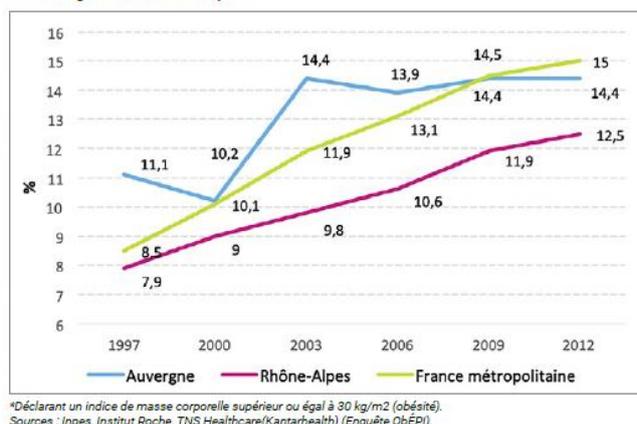
## » Etats des savoirs

### Le développement du sport-santé, un besoin qui fait écho à 3 volets sanitaires distincts

Au-delà des activités regroupées sous le nom « Sport Santé/Bien-Etre » qui portent sur les bénéfices de santé de l'activité physique et sportive, le « sport et santé » s'entend également par la préservation et la protection de la santé des sportifs, la pratique pouvant occasionner des pathologies aiguës (traumatologiques par exemple) ou chroniques, voire pour certaines pratiques sportives intensives, révéler ou majorer des troubles du comportement (alimentaires par exemple). Aussi, le sport santé bien-être comprend également des enjeux de protection de la santé des sportifs et de prévention du dopage.

**Le sport santé/bien-être apparait comme un levier de santé publique** face à des pathologies pour lesquelles le sport est un outil préventif et d'accompagnement aux soins. Quelques indicateurs en ARA : les maladies cardio-vasculaires (27% des décès masculins en 2013), les cancers (32% des décès masculins en 2013), le diabète (deuxième motif d'Affection de Longue Durée de la région), l'obésité (En constante hausse et concernant 14,4% des adultes de la région en 2012).

Évolution entre 1997 et 2012 du pourcentage d'adultes de 18 ans ou plus obèses\* en Auvergne et en Rhône-Alpes



- **A noter, sur les surpoids**
- En 2012-2013 en Auvergne-Rhône-Alpes, chez les enfants de grande section de maternelle, la prévalence du surpoids est de 10% en moyenne annuelle, inférieur à celle observée au niveau national (11,9%)
- Pour les enfants du CM2, la prévalence du surpoids de l'année scolaire 2014-2015 en région est plus importante que celle de la France métropolitaine (18,6% contre 18,1%).

La pratique intensive comprend des enjeux sanitaires, notamment le haut niveau avec une surveillance médicale réglementaire régulière des sportifs de haut niveau, des espoirs et des collectifs nationaux. Surveillance obligatoire pour tout sportif inscrit sur la liste de haut niveau du ministère en charge des sports avec un coût pris en charge par la fédération sportive elle peut être prolongé 18 mois après la carrière sportive en AURA.

La prévention du dopage s'inscrit elle à la croisée d'enjeux sanitaires et éthiques, et se trouvent notamment traitées par le mouvement sportif, notamment les ligues et les comités régionaux avec un panel d'actions pour protéger l'intégrité physique des pratiquants et éviter les déviances sur le plan de l'hygiène de vie.

### Une dynamique marquée autour du sport santé / sport bien-être qui structure demande et offre de pratiques

#### **La Région concernée par une dynamique d'envergure nationale qui se traduit dans la demande et l'offre sportive fédérale et hors fédérale**

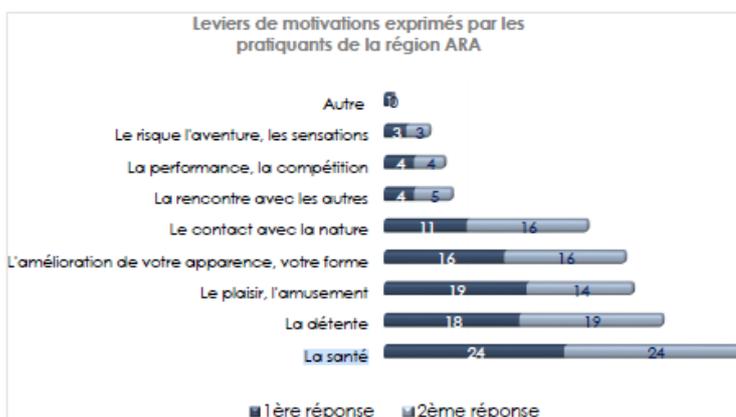
Au niveau national les études montrent que les attentes des pratiquants (entre 60 et 80% des français pratiquent plus ou moins régulièrement une activité physique et sportive, selon le degré d'intensité ou la prise en compte ou non des pratiques dites « utilitaires aller au travail à pied ou en vélo) sont marquées par l'émergence de besoins et d'aspirations nouvelles (qualité de vie, retour à la nature, vieillissement de la population...) : **une mutation profonde dans la demande sociale de pratique sportive est observée et elle se structure autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus majoritairement autour d'une pratique compétitive.**

| Les principaux ressorts de la pratique sont la santé (46%), la détente (36%) et le plaisir (33%)

*\*Source Baromètre National des pratiques sportives en 2018*

A l'échelle de la région, les principaux leviers de motivations évoqués sont relativement identiques à ceux enregistrés au niveau national. On retrouve notamment tous les champs inhérents au sport-santé/bien-être : « la santé » en tête, « la détente », « le plaisir », « la forme »...

Cette dynamique de la pratique se traduit notamment dans la pratique hors fédéral. Les trois familles d'activités sportives non fédérales qui se démarquent sur le territoire d'ARA se rapportent en effet à des disciplines qui s'inscrivent dans ces tendances : randonnée et marche, activités de forme et de force, et/ou la course à pied.



Top 3 des familles d'activités pratiquées par les sportifs (hors cadre fédéral) d'Auvergne-Rhône-Alpes



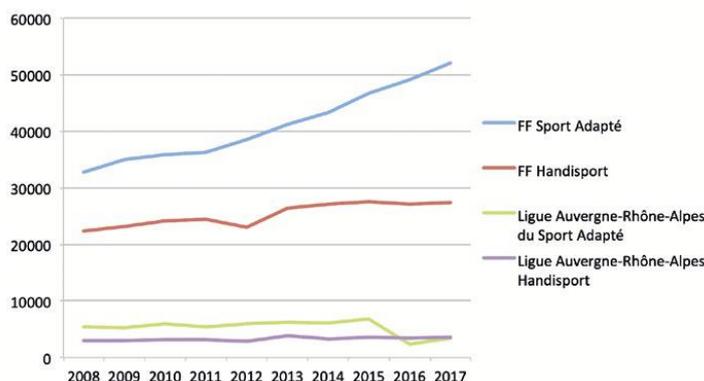
de forme et de force, et/ou la course à pied. Bien souvent, ces types d'activités sont étroitement liés à l'envie de prendre soin de soi, se détendre, de se défouler et/ou d'avoir un contact avec la nature.

Il apparaît notable que ces activités de sport-santé/bien-être présentent des disciplines associées avec a priori de faibles facteurs discriminants à la pratique, en territoire rural ou urbain.

Cette dynamique de la pratique autour du sport santé / bien-être se traduit également du côté de la pratique encadrée. Les fédérations multisports porteuses de dispositifs sport santé/bien-être enregistrent les plus fortes progressions du nombre de licenciés en ARA.

Elles offrent des espaces de pratiques structurés dans lesquels les sportifs peuvent trouver une réponse au besoin grandissant d'entrevoir la pratique d'une APS au travers d'un prisme sanitaire et/ou de bien-être. Parmi les fédérations multisports qui se développent le plus, nous retrouvons celles du handisport (+65%), de la fédération sportive et culturelle de France (+49%), de la retraite sportive (+40%) et de Sports pour tous (+29%).

Fédérations françaises multisports agréées	n° de licences Auvergne-Rhône-Alpes 2006	n° de licences Auvergne-Rhône-Alpes 2016	Diff.	% évol. Auvergne-Rhône-Alpes	% évol. France	écart Auvergne-Rhône-Alpes / France en 2016 en pls
FF handisport	2 195	3 623	1 428	65,1%	68,5%	3,4
F sportive et culturelle de France	31 907	47 629	15 722	49,3%	-3,6%	52,9
FF de la retraite sportive	12 472	17 406	4 934	39,6%	68,5%	28,9
FF Sports pour Tous	16 716	21 565	4 849	29,0%	10,8%	18,2
FF du sport universitaire	12 604	15 190	2 586	20,5%	33,6%	13,1
Union nationale des clubs universitaires	13 300	15 710	2 410	18,1%	-9,5%	27,6



Si la progression régionale est en-deçà de celle enregistrée à l'échelon national, il n'en demeure pas moins que l'Auvergne-Rhône-Alpes représentait en 2017 la première région française au nombre de licences handisport et la 3e au nombre de licences Sport Adapté derrière Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

**La Région apparaît particulièrement positionnée au croisement des filières sport-santé et du tourisme, à travers le thermalisme notamment**

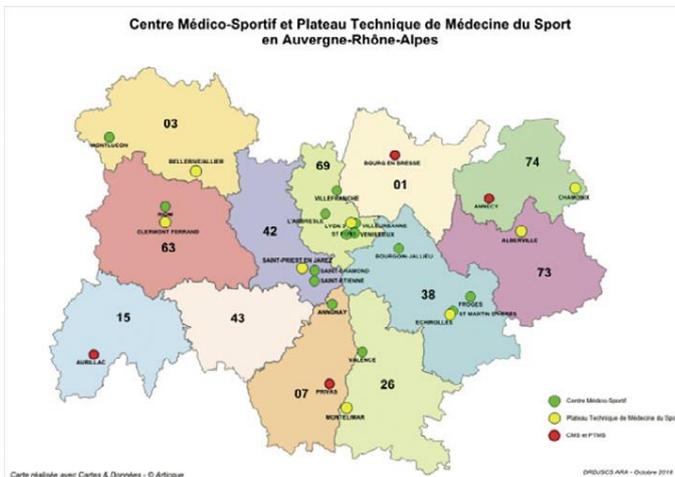
Avec 9 parcs naturels régionaux (soit 18% des PNR français) couvrant 22% de la surface régionale et 2 parcs naturels nationaux (soit 20% des PN), 49 réserves naturelles et **24 stations thermales** l'Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une activité touristique présente en continu sur l'année. Ce sont autant d'espaces qui proposent des séjours et des activités spécifiques particulièrement positionnées autour des tendances du sport santé / bien-



L'ONAPS est un observatoire à vocation nationale qui permet de rassembler et d'améliorer les connaissances sur les niveaux d'activité physique et de sédentarité de la population française, ainsi que sur les différents facteurs qui les déterminent. Créé en 2015, il est implanté à Clermont-Ferrand sous le portage du Comité Régional des Offices Municipaux de Sport (CROMS).

- Les collectivités territoriales

Outre les financements qu'elles peuvent accorder à des associations sportives de leur territoire pour des actions relatives au « sport et santé », les collectivités peuvent s'impliquer elles-mêmes dans des projets relevant de cette thématique. Si le dispositif « sport sur ordonnance » est actuellement l'action la plus souvent rendue visible, d'autres actions peuvent être menées, principalement par des communes, sur les questions relatives à la santé dans et par le sport. Elles peuvent encore porter des Centres Médico-Sportifs (CMS) où proposer des activités de médecine du sport préventives avec des consultations le plus souvent facturées à un tarif réduit pour les habitants de la commune et/ou les licenciés des clubs sportifs de la commune.



- Les Plateaux Techniques de Médecine du Sport - PTMS

Structures situées le plus souvent en établissement de santé dont l'activité est centrée sur l'activité physique et santé, les PTMS représentent sur le territoire des ressources essentielles de compétences et d'expertise en matière d'activité physique et santé à destination des sportifs de tout niveau, des porteurs de pathologies chroniques, des personnes âgées ou des personnes porteuses de handicap pour lesquelles se pose la question de la non contre-indication à la pratique sportive et/ou de l'adaptation de cette pratique et le cas échéant des conséquences de cette pratique. Ils sont actuellement présents dans 11 des 12 départements de la région.

- L'Antenne Médicale de Prévention du Dopage - AMPD

Mises en place par un établissement public de santé afin de mettre en œuvre des consultations spécialisées et des actions de prévention en matière de dopage à destination des sportifs (art D232-1 code du sport), l'AMPD Auvergne-Rhône-Alpes est constituée de 4 sites (Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes (site administrateur), Centre hospitalier universitaire de Clermont Ferrand hôpital Gabriel Montpied, Hospices civils de Lyon hôpital Edouard Herriot, Centre hospitalier universitaire de Saint Etienne hôpital Nord).

- Le réseau d'acteurs de prévention du dopage et des conduites dopantes Auvergne-Rhône-Alpes (PREVDOP)

Avec la finalité de promouvoir la santé des personnes en recherche de performance en organisant et développant des dispositifs de prévention du dopage et des conduites dopantes, le réseau PREVDOP réunit un ensemble de professionnels de la région formés à la prévention du dopage et des conduites dopantes et impliqués professionnellement auprès des sportifs : médecins, éducateurs sportifs, psychologues, diététiciennes, préparateurs physique, infirmières, chargés de mission...

- Les professionnels de santé libéraux, dont nombreux présentent des compétences spécifiques ou complémentaires dans la prise en charge de pathologies des sportifs en leur assurant évaluation, suivi et soins et qui, plus généralement, sont amenés prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient notamment dans les affections longue durée.

Par ailleurs, si le mouvement sportif apparaît comme un acteur en la matière, l'état des lieux précis des initiatives portées en matière de sport santé apparaît difficile à poser.

Un niveau de service qui s'intensifie et se structure à mesure que la pratique sportive à visée sanitaire et/ou de bien-être augmente

### Une structuration de la filière sport-santé à travers des dispositifs

Quelques dispositifs en particulier accompagnent la structuration de la filière à l'échelle auralpine.

**Le dispositif d'accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP)** favorise le parcours de santé de publics ciblés avec une logique de mise en réseau entre les domaines de la santé et du sport. A partir d'un cahier des charges autour de 4 missions types (recensement et validation de l'offre d'activité physique adaptée du territoire, formation, prise

en charge individuelle des personnes (accueil physique, bilan de la condition physique, suivi, ...) et communication), il s'agit concrètement de renforcer les liens entre les professionnels de santé, les structures sanitaires, les structures médico-sociales et sociales et les structures proposant des activités physiques adaptées (APA).



Ain Sport Santé, porté par Ain Profession Sport et Culture



Sport Santé Ardèche, porté par le CDOS de l'Ardèche



Sport Santé Drôme, porté par le CDOS de la Drôme



Prescri'Bouge Isère, porté par le CDOS de l'Isère



Sport Santé 42, porté par le CDOS de la Loire

### 12 DAPAP de la région ARA



Bouger Sur Prescription Savoie, porté par le CDOS de la Savoie



Sport Santé Haute-Savoie, porté par le CDOS de la Haute-Savoie



Dispositif d'Accompagnement de l'Homme vers des Saines Intégrés et Réguliers  
DAPAP de l'Allier, DAPAP du Puy-de-Dôme,  
DAPAP de la Haute-Loire et DAPAP du Cantal portés par le DAHLIR

**Le dispositif « sport sur ordonnance »** se met en place souvent initié par une ville (voire un EPCI) avec une cible prioritaire vers les publics les plus éloignés de la pratique physique et sportive dont l'accompagnement doit favoriser l'inscription à une pratique régulière et durable de manière autonome. Pour l'heure, on repère notamment des initiatives à Villeurbanne (69), Romans sur Isère (26), Issoire (63), Chablais Sport sur ordonnance (74), Montluçon via le CMS (03) et via les DAPAD, un futur recensement par l'ONAPS devant permettre de disposer d'une vue plus précise en la matière.

**Les ateliers « passerelles »** et autres dispositifs de type transitoires proposent des cycles de séances d'activité physique adaptée limités dans le temps et visant à améliorer l'état de santé du bénéficiaire et à l'aider à intégrer l'activité physique dans son mode de vie. Généralement organisés par des associations issues des secteurs du sport (CDOS, clubs, ...) ou de la santé (réseaux de santé), ils sont le plus souvent spécifiques à une pathologie.

Exemples d'ateliers passerelles : Ateliers organisés dans le cadre de Prescri'Bouge porté par le CDOS 38, « CAMI sport et cancer » dans le Puy-de-Dôme et en Isère (encadrées par des professionnels de l'activité physique adaptée et détenteurs du DU « sport et cancer » de l'université de Paris 13) ou encore « L'équilibre, ou en êtes-vous ? » par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

### Les parcours sportifs et de santé : une réponse à la pratique « libre »

Les parcours sportifs et de santé constituent une forme d'installations sportives propices au développement de la pratique informelle / libre sur des disciplines ayant trait au sport santé / bien-être. Avec 257 parcours de santé recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que 2 443 plateaux EPS et city stades, l'offre d'installations s'interroge cependant sur l'accompagnement à l'usage et la mise en place de la pratique, enjeux à propos desquels des collectivités proposent parfois des créneaux encadrés par des éducateurs APS, ou des concepteurs de parcours et d'équipements proposent des tutoriels.

## Des outils et des ressources disponibles visant à soutenir le développement du sport-santé

Un certain nombre d'outils et d'acteurs ressources ont été mis en place pour mettre plus rapidement en lien le pratiquant et l'offre la plus adaptée à son besoin. On retrouve notamment :

- Le Portail internet Sport Santé Bien-Etre, soutenu par l'ARS et la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'annuaire régional des lieux de pratique, porté par le Comité Régional des Offices Municipaux des Sports Auvergne-Rhône-Alpes et recensant les structures proposant une activité physique adaptée avec des encadrants dont les métiers et les compétences requises sont en conformité avec les textes de loi ;
- Réactivité, un guide ressource porté par l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS) destiné aux acteurs professionnels et bénévoles qui souhaitent mettre en place des actions dans le domaine de l'activité physique et sportive comme déterminant de santé.



### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
Un existant, autour d'une stratégie régionale, avec des initiatives nombreuses et un ensemble de données et d'analyses relativement complète sur le sport-santé sur la région	Un écosystème dense... parfois au détriment de sa lisibilité, malgré les outils ressources
Un important panel d'acteurs (public, parapublic et privé) et s'inscrivant dans des réseaux positionnés sur les le sport-santé	Une difficile observation et structuration de la filière au regard des modalités de pratiques autoorganisées du sport-santé/bien-être
Des outils ressources pour recenser, faciliter l'accessibilité aux acteurs et dispositifs	Une finesse d'analyse relativement faible sur les différentes typologies de publics et leurs spécificités (jeunes et seniors notamment)
Plusieurs dispositifs publics engagés sur la région, visant à structurer le secteur du sport-santé / bien-être	Un niveau d'équipement de parcours sportifs et de santé situé en dessous de la moyenne nationale et présentant des disparités départementales
Une forte dynamique d'évolution de la pratique autour d'aspirations qui croisent les enjeux de santé et des disciplines sportives	Des confusions souvent nombreuses, par les acteurs du mouvement sportif, sur le périmètre du sport santé (parfois compris dans le strict bénéfice de la pratique, quelle que soient ses modalités de mise en place et le public touché) avec un investissement à géométrie variable au niveau des fédérations délégataires
Un territoire régional propice à la pratique du sport bien-être en extérieur, avec une filière tourisme déjà structurée autour de ces enjeux, notamment sur thermalisme	
OPPORUNITES	MENACES
L'appétence préexistante des pratiquants sportifs envers les APS de santé et/ou de bien être	Un manque de connaissance sur le niveau de mobilisation par les usagers, des dispositifs sport-santé élaborés en ARA.
Le renforcement des enjeux sanitaires liés à la pandémie de la COVID19	

Un positionnement au croisement d'autres thématiques (santé publique, vieillesse, tourisme, ...)

Une forte dimension « auto-organisée » du sport-santé induisant une posture d'intervention différente que pour le sport compétitif

Une saturation des espaces urbains ne facilitant pas l'augmentation du niveau d'équipements dédiés dans ces aires géographiques.

Une concurrence importante avec les établissements privés de remise en forme.

Un large éventail de cultures professionnelles à relier, constituant un enjeu de coordination pratique et d'interconnaissance / de compréhension mutuelle

Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Sur un sujet parcouru de nombreux enjeux à consolider et priorisés, deux ressortent des documents compulsés avec :

- La question autour de l'aménagement et des équipements, pour accompagner le développement de la pratique informelle / libre et son potentiel sur des disciplines et des aspirations fortement en lien avec le sport santé / bien-être ;
- La question de l'amélioration de l'offre pour une meilleure adéquation avec la demande.

La demande se structure de plus en plus autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus en priorité autour de la compétition Si les opérateurs marchands ont contribué à diversifier l'offre, les acteurs associatifs ont également pris en compte l'évolution de cette demande Mais la capacité d'adaptation des clubs est mise à mal par la rapide évolution des tendances et les moyens nécessaires pour y répondre. L'un des enjeux consiste donc à réduire le décalage entre l'offre et la demande notamment en travaillant sur la diversification de l'offre, la meilleure compréhension des besoins mais également sur la complémentarité entre les différents types d'offre, ce qui semble interroger tout à la fois l'attractivité des structures associatives et une plus forte intégration de cette offre dans les logiques territoriales du « local ».

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b>  <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Caractéristiques et potentiel de croissance du « tourisme sportif thermal »	Des données quantitatives descriptives pour poser l'état des lieux  Des éléments analytiques qualitatifs pour identifier le potentiel de développement du secteur sur la région	Demande auprès de l'ONAPS de l'étude : Thermalisme et activité physique	Relativement accessible
Analyses fines sur la pratique du sport-santé selon la typologie d'usager (plusieurs variables à envisager : l'âge, le genre, la situation)	Des données croisées, permettant d'adapter les plans d'action selon les publics visés	Demande auprès de l'ONAPS de l'étude : Activité physique et sédentarité en milieu scolaire  Recherche de littérature grise sur le sujet du sport-santé et	Relativement accessible

géographique, la situation de handicap éventuelle...)		certaines de ses spécificités (sport-seniors notamment)	
Cartographie des stratégies fédérales en lien avec la thématique	Des données sur les stratégies fédérales et l'intégration qui est faite des enjeux du sport-santé et/ou du bien-être	Recherche des plans de développement fédéraux Demande auprès des ligues (et/ou comités) de différentes disciplines	Relativement accessible
Structuration du sport santé en région	Suivi-évaluation de la stratégie régionale Sport – Santé et des actions soutenues via les aides de l'ANS		Accessible



## 4 Structuration de l'offre sportive territoriale

### 4.1 Des éléments de cadrage

#### Lieux de pratiques, créations et entretiens

La réflexion sur les installations et les équipements sportifs invitent à intégrer la notion de territoire et à tenir compte des compétences territoriales. De fait, il apparaît d'une part nécessaire de mener les réflexions en tenant compte des compétences territoriales en question alors que la situation comprend des EPCI qui ont pris ou pas des compétences en la matière, que les territoires ont plus ou moins défini les complémentarités entre communes et EPCI en la matière, etc. In fine, l'enjeu consiste bien dans ces complémentarités, soit qu'elles permettent de mutualiser les coûts (à l'échelle de plusieurs communes), soit qu'elles permettent de penser un aménagement approprié et optimal en termes de couverture sportive (des infrastructures et, associée, de l'offre des activités). D'autre part, il apparaît encore nécessaire de considérer des échelles territoriales et en particulier la notion « de bassin de vie », afin que les équipements soient pensés en lien avec des réalités territoriales (dynamiques, besoins, couverture...). La notion de bassin de vie n'est pas toujours convergente avec les découpages administratifs relatifs à la compétence des équipements sportifs. A ce titre, aux notions de création et d'entretien pourrait être associée celle d'aménagement territorial. Il est également entendu que la notion d'équipements est partielle pour couvrir les réalités dont il est plus globalement question, réalités qui concernent les lieux de pratique, que ceux-ci consistent dans des équipements de type ERP, dans des aménagements urbains en accès libre ou dans des sites et espaces de pratique en pleine nature.

#### Structuration et consolidation de l'emploi dans le sport et des formations aux métiers du sport

L'entrée « emploi / formation » est à considérer dans une approche élargie, couvrant le champ du public et du privé, ainsi que l'orientation sur la formation initiale. Le sujet portera sur l'emploi dans le sport plutôt que sur l'emploi sportif. Le terme emploi sportif apparaît en effet restrictif pour inclure l'ensemble des métiers qui sont concernés par le secteur sportif et en lien avec le sport.

*« Il y a de nombreux métiers qui sont liés au sport dans le commercial, le management, le marketing... un ensemble de possibilités qui doit intéresser à parler d'emplois dans le sport plutôt que strictement d'emploi sportif » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).*

Sur l'emploi dans le sport, structuration et consolidation se dessinent comme deux impératifs concomitants. Il apparaît en effet nécessaire de penser à la capacité du secteur à transformer durablement les opportunités d'emploi, avec une logique qui englobe structuration et professionnalisation et, plus largement, une dynamique de consolidation avec des démarches d'accompagnement auprès des clubs.

*« Le terme de professionnalisation a sa place. Quand un primo employeur prend un apprenti, c'est un pas de géant ! Et c'en est encore un autre que de faire de cet apprenti un professionnel », (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).*

*« C'est beau de lancer des formations, mais si les clubs ne sont pas capables derrière, on a un gaspillage d'énergie », (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).*

A cette aune, la réflexion sur la structuration et la consolidation de l'emploi dans le sport doit être considérée comme particulièrement utiles aux autres entrées, dans le sens où cela constitue des ressources pour atteindre des objectifs qui peuvent être relatifs à l'accessibilité de la pratique, la performance sportive, la prévention contre les dérives, etc., qu'il s'agisse donc du sport pour tous, de la lutte contre les violences ou encore l'accompagnement de la performance sportive.

A propos plus spécifiquement de la formation, l'offre en la matière se prête à un questionnement relatif à son état des lieux. Il est en effet régulièrement souligné et partagé que cette offre de formation s'avère a priori à la fois riche et pas forcément lisible, ce qui pourrait donc nécessiter un travail de mise à plat.

« Des tas de choses existent : il faut un diagnostic des formations offertes, une fiche synthétique des formations et des écoles », (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).

« L'offre de formation sur les métiers du sport est plutôt fournie avec, en particulier sur l'apprentissage et l'alternance deux CFA en initiale et continue, ainsi qu'une offre marchande avec une myriade de prestataires, qui interviennent en QALIOPI, en plus de tous les acteurs du sport qui peuvent aussi intervenir, comme le CNFPT au niveau du public » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).

Dans tous les cas et à ce propos, il convient d'introduire des notions de « tension » et « d'orientation » (« Les Ligues ont fait remonter des difficultés sur la prime à l'embauche, et c'est avec un problème d'orientation », (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission)).

#### Concernant l'avenir du bénévolat sportif

Le bénévolat et les problématiques qui le traversent appellent à une approche élargie qui dépasse la notion de promotion, d'autant que la situation paraît s'être aggravée avec la crise du COVID, qui impose de questionner le bénévolat y compris dans une vision prospective.

De fait, le bénévolat et ses problématiques sont présents depuis longtemps dans les débats et les réflexions portés par les acteurs du sport et ses parties prenantes. Néanmoins la pandémie a aggravé la situation, avec des gros points d'inquiétude qui rendent opportun voire nécessaire de questionner le modèle en place pour, le cas échéant, penser ses adaptations. En particulier, peut être mis en avant un potentiel décalage entre un modèle du bénévolat qui n'aurait pas évolué en phase avec l'évolution des mentalités et de la société avec un ensemble « de contraintes qui peuvent peser sur l'engagement » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission). Evidemment, les facteurs en jeu ne relèvent pas exclusivement d'une échelle régionale, mais y compris à ce titre il apparaît primordial de porter « une vision prospective et de penser au futur » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission), avec un enjeu de valorisation du bénévolat et des dispositifs qui l'entourent (à l'exemple du mécénat de compétences).

## 4.2 Les principaux constats partagés au sein de la Commission

### 4.2.1 En matière de lieux de pratiques, créations et entretiens

#### » De premiers points d'observation en logique forces – faiblesses

La relation équipements / territoires – aménagement et attractivité du territoire :

- Des territoires carencés, avec une identification à objectiver ;
- Une opportunité à accentuer dans la capacité des équipements à contribuer à l'attractivité du territoire ;
- Des améliorations possibles en termes de mutualisation / une optimisation des équipements publics/privés sur le territoire ;
- Des réalisations à orienter en s'appuyant sur des logiques de mutualisation des équipements à l'échelle des bassins de vie ;
- Une lisibilité à gagner et une structuration à penser à travers les notions de compétences des EPCI et des communes ;
- L'opportunité / le besoin de penser les installations sportives en lien avec les autres équipements d'un territoire, notamment les établissements scolaires ;
- Le besoin de disposer de diagnostic par bassin de vie de l'offre d'équipements ;
- La question du rayonnement territorial des équipements, avec par exemple l'existence d'équipements de bassin de vie (piscine) ;
- Le besoin de réussir à concilier protection de la nature et pratique dans les milieux naturels ;

- L'enjeu des équipements de proximité et d'ouverture à la pratique libre, par exemple l'idée de tendre vers une logique « une commune = une structure ouverte pour la pratique du sport » ;
- La nécessité de dynamiques de structuration du territoire (urbanisme, financement).

Des sujets d'accessibilité et de normes :

- L'accessibilité insuffisante des personnes en situation de handicap ;
- La considération des installations sportives dans le patrimoine de la Collectivité ;
- Le besoin de faire attention aux exigences des fédérations concernant les équipements existants.

Le lien entre lieux de pratiques et soutien à la pratique / développement d'une diversité de pratiques :

- Attention aux incohérences, par exemple entre une politique de type « Savoir Nager » et le maillage / l'accessibilité des bassins nautiques ;
- Le besoin d'être plus à l'écoute des tendances, des nouveaux usages, de s'adapter et se réinventer ;
- L'enjeu de penser les installations pour permettre une pratique libre des usagers ;
- Dans cette région en particulier, l'enjeu des équipements en plein air, milieu naturel ;
- L'intérêt représenté par les équipements multi-activités dans leur capacité à répondre aux défis des territoires, de la demande de pratiques et des enjeux de gestion ;
- La relation entre installations et développement de la pratique loisirs, comme plus largement pour implanter de nouvelles pratiques.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Le besoin d'adaptation des installations sportives aux nouvelles demandes**, en termes d'activités, de modalités de fonctionnement comme d'usage

Les demandes évoluent vers des pratiques auxquelles les équipements existants ne répondent pas forcément, à l'exemple de nouvelles installations mises en service sur la commune d'Ambérieu, un stade permanent de course d'orientation et une salle d'escalade, ou encore de l'engagement de certaines fédérations sur des offres loisirs comme du besoin de modalités de fonctionnement plus souples mais qui ne facilitent pas la gestion des créneaux.

Il apparaît nécessaire de travailler sur « *le développement de l'accès libre en toute liberté* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).

Les installations sportives qui accompagnent les pratiques libres peuvent générer des interrogations en termes d'usage : « *Sur les équipements libres, on a des soucis d'usage. Certains s'approprient les sites, mais ne veulent pas créer une association. Et les questions de responsabilité qui vont avec* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).

⇒ **Les échelles territoriales et les coopérations nécessaires des réponses à trouver et de l'offre à construire / proposer**

A l'exemple d'activité comme l'escalade, la couverture territoriale d'installations pour certaines pratiques nécessite de considérer à la fois des pratiques en pleine nature, en clubs et en structures privées, ce qui complexifie l'analyse et la connaissance qu'il faut de l'environnement mais favorise tout à la fois la prise de décision et l'adéquation entre offres et demandes.

« *Mutualiser entre privé et public, ça permet d'avoir des échanges pour ouvrir des créneaux, et c'est positif pour tout le monde* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).

Par exemple, le jury des villes actives et sportives demande aux candidats de communiquer « *les équipements propres à la ville, ceux mutualisés avec les EPCI, et l'offre privée, parce que ça fait partie de l'offre sportive* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission), acteurs auxquels il faut ajouter les établissements scolaires.

⇒ **Le besoin de documenter la dynamique de structuration des territoires**, pour faciliter la vision de l'existant

Dans l'exercice de leur rôle, les élus font apparaître le besoin de disposer d'une vision de l'existant au-delà du périmètre de leur territoire institutionnel « *mais on n'a pas cet outil d'avoir la vision de ce qu'il se passe sur le territoire* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission), « *notamment la cartographie des installations en extérieur* », ce qui nécessite d'établir un dialogue avec les élus voisins.

A ce titre, le RES (Recensement des Equipements Sportifs, Espaces et sites de pratiques) existe toujours, bien qu'il n'ait pas actualisé sa base de données depuis 2018. Des travaux sont en cours pour faire évoluer l'outil. Il est notable également que des outils du secteur marchand peuvent permettre de disposer d'une vision de l'existant au niveau territorial.

⇒ **La vision des installations... et des activités qui s'y tiennent**

La documentation des équipements / installations nécessite d'être complétée d'une documentation des activités qui s'y tiennent et de la potentielle demande, pour disposer d'une vision complète. Cette dernière le serait in fine avec la capacité d'y ajouter une notion de ratio d'occupation desdites installations par lesdites activités.

Cette vision peut même constituer une opportunité pour orienter les choix de jeunes diplômés intéressés pour engager une activité sur des territoires où l'offre peut être développée. « *Les BP pourraient développer une offre, mais on n'a pas cette visibilité des infrastructures et des activités* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).

⇒ **La question de se donner des « normes »** pour accompagner la lecture des données

Les moyennes nationales ou régionales pourraient permettre d'apprécier le degré de couverture des besoins, en faisant l'hypothèse que les besoins quantitatifs et qualitatifs puissent être considérés comme homogènes sur le territoire. « *Quelle logique de ratio nationaux se donner à quelle échelle de type bassin de vie ?* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un expert de la Commission).

## 4.2.2 En matière de structuration et consolidation de l'emploi dans le sport et des formations aux métiers du sport

### » De premiers points d'observation en logique forces – faiblesses

Des éléments relatifs aux besoins de disposer d'un état des lieux :

- Un besoin de mise à plat des offres de formation ;
- Une logique de diagnostic à établir en considérant les besoins et les attentes des publics ;
- La nécessité de disposer d'un diagnostic complet sur l'emploi et les besoins pour son développement.

Des éléments relatifs au développement de l'emploi :

- Un manque de personnes en encadrants publics en situation de handicap ;
- Un enjeu plus particulier à penser l'emploi et la bi-qualification, l'emploi et la complémentarité de compétences ;
- Des passerelles à penser entre emploi sportif et les métiers du tourisme ;
- Un enjeu fort de permettre aux professionnels de vivre correctement et durablement de leurs métiers dans le sport.

Des éléments relatifs à l'appui / soutien aux clubs :

- Des questions relatives à la pérennisation des financements des emplois sportifs ;
- La situation plus particulière des primo-employeurs ;

- L'opportunité de penser conjointement recrutement en alternance <=> professionnalisation de l'association ;
- Des sujets qui croisent formation / diversification / digitalisation (communication) ;
- Un besoin de penser une réflexion qui englobe adhérent sportif et professionnalisation (le réservoir des adhérents et licenciés et de leur réseau en termes de sourcing).

Des éléments relatifs à la relation emploi / bénévolat :

- Une conciliation emploi et bénévolat à accompagner au sein des associations ;
- Un rapport à penser entre professionnalisation et évolution du bénévolat.

Enfin, trois éléments indépendants, porteurs de sujet en propre :

- Une notion de territoire qui invite à penser une entrée qui englobe public / privé ;
- Des potentiels à valoriser, tant en termes d'emploi sportif dans le privé qu'en termes d'outils / dispositifs comme le mécénat ;
- L'intérêt de penser une meilleure implication du sport professionnel vers les milieux amateurs.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **La complexité de la relation entre professionnels / bénévoles, alors qu'il apparait central de professionnaliser les associations**

Le constat ne vaut certainement pas règle, au contraire, mais il apparait que la professionnalisation des associations peut se faire au détriment de la place et de l'engagement des bénévoles. « *Quand on a eu les emplois jeunes, j'ai eu l'impression qu'à vouloir professionnaliser, les bénévoles se sont retirés* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission). La professionnalisation, qu'elle concerne l'arrivée de professionnels ou qu'elle consiste dans la montée en compétences des bénévoles, apparait comme un besoin pour la pérennité et le développement associatif.

« *La professionnalisation est presque obligatoire si on veut une stabilité dans le fonctionnement de l'association. Les associations peuvent arrêter leurs activités parce que les bénévoles s'en vont* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).

Le travail autour d'un projet associatif paraît constituer un outil clé pour travailler sur la collaboration positive entre professionnels et bénévoles.

⇒ **Un ensemble de compétences à aborder dans les formations, dont celles qui permettent de professionnaliser les structures**

Sur l'exemple évoqué du projet associatif, il apparait opportun de former autour de ce genre de méthodes (construction d'un projet associatif) pour accompagner la capacité des associations et de leur personnel (qu'il soit bénévole ou pas). A ce titre, le rôle des Collectivités est également évoqué en matière de formation, au-delà de ce qui existe par ailleurs.

A noter : sur les compétences à aborder dans les formations, celles-ci nécessitent de croiser avec les travaux menés sur l'ensemble des sujets de la CRS et en particulier sur les commissions Sport pour tous et Lutte contre toutes les violences.

⇒ Une opportunité sur la qualité de l'emploi et son développement à travers **la bi-qualification et le multi-emploi**

La notion de bi-qualification n'apparait pas suffisamment « exploitée » aujourd'hui. Dans le même temps, elle apparait intéressante en logique d'amélioration des emplois (passer du temps partiel au temps plein). La bi-

qualification pourrait comprendre des métiers administratifs, des métiers en lien avec la saisonnalité notamment sur des territoires touristiques. Le multi-emploi est également évoqué, notamment dans le lien association – collectivités territoriales (l'exemple de personne diplômée d'un CFA ayant développé une double qualification éducatrice sportive et auxiliaire puéricultrice au sein d'une crèche).

⇒ **Des opportunités de développement sur l'offre à vocation santé / bien-être**

Il existe des diplômes proposés par l'UFR STAPS APA, ou encore la certification de qualité AIPSH (Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap).

### 4.2.3 En matière d'avenir du bénévolat sportif

#### » De premiers points d'observation en logique forces – faiblesses

Des éléments relatifs à la formation des bénévoles :

- A noter, une politique nationale en appui des collectivités pour le soutien des bénévoles et de leur formation et reconnaissance ;
- Un enjeu plus particulier sur la formation des dirigeants bénévoles et leur professionnalisation (management, gestion financière...), avec un besoin d'accentuer l'action de formation auprès des bénévoles de terrain, et en formant à la gestion associative au sens large.

Des éléments relatifs à des leviers favorisant l'engagement bénévole :

- Un enjeu d'accompagnement des bénévoles, notamment dans la valorisation de leurs actions auprès de leurs employeurs ;
- Le besoin de prise en compte de cet investissement dans le calcul de la retraite ;
- L'opportunité de l'instauration d'un statut bénévole ;
- L'opportunité représentée par le mécénat de compétences, parfois peu connue, souvent peu mobilisée ;
- L'intérêt d'activer plus largement le Compte d'engagement bénévole.

Des éléments relatifs au soutien du bénévolat via l'entité associative, son organisation, son évolution, sa reconnaissance :

- Un besoin plus largement de professionnalisation des associations ;
- Une opportunité dans l'appui aux collectivités pour les soutenir et travailler sur la reconnaissance des actions des associations ;
- Des enjeux autour des financements et des ressources des associations ;
- L'intérêt du tutorat interne dans les bureaux d'associations auprès des jeunes ;
- Les enjeux autour de l'évolution de la gestion des bénévoles en lien avec l'évolution de la société et des contraintes professionnelles.

#### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Le sujet de la valorisation du bénévolat**, des outils / dispositifs concernés, et de leur accessibilité

Plusieurs angles peuvent être mis en avant en la matière, qu'il s'agisse :

- De faciliter la relation aux employeurs pour l'aménagement des temps par rapport à des engagements sur des fonctions arbitrales ;
- De faciliter la mobilisation par les employeurs des solutions de mécénat de compétences ;
- De porter à connaissance de politiques RSE impactant l'investissement dans le bénévolat des salariés.

Si l'« idéal » pourrait consister à « *avoir une ligne bénévolat dans le code du travail* », ce type de constat et d'enjeux ont déjà été pointés, ce qui invite à penser, au-delà de la scène régionale, les liens à faire au niveau national avec les réflexions menées par l'ensemble des CRS.

⇒ **Des lectures nuancées de la digitalisation**

La digitalisation apparaît porteuse d'inconvénients (elle alimenterait une relation de consommation de l'adhérent à l'offre associative, désagrègerait le lien social, limiterait l'investissement des adhérents notamment les parents dans la vie associative, handicaperait l'investissement de certains bénévoles) comme d'avantages (facilitation de gestion, facilitation d'organisation, optimisation de la communication, simplification des procédures, amplification de la communication institutionnelle / promotionnelle...).

La digitalisation peut constituer un facteur à prendre en compte sur le bénévolat, avec un impact sur le changement progressif des profils de bénévoles.

⇒ **Le bénévolat, un vocable qui ne recouvre pas un public homogène** et au sein duquel on retrouve une diversité d'intentions et de disponibilités

Attention à bien considérer la diversité des profils de bénévoles derrière le vocable « bénévolat » : des engagements ponctuels / de long terme, des engagements sur des coups de main / sur l'encadrement / en tant que dirigeant, des engagements le temps de la présence des enfants...

Plus cruciaux peuvent apparaître les enjeux de soutien au bénévolat et les enjeux d'engagement, qu'il s'agisse de susciter des vocations, de repérer et créer le contact / le lien entre futurs bénévoles et associations, de la crainte vis-à-vis de la prise de responsabilités, des contraintes de temps et disponibilités...

⇒ **Une dynamique qui questionne une multiplicité d'acteurs**

Il apparaît nécessaire d'envisager la problématique bénévole en considérant la nécessaire mobilisation d'un éventail d'acteurs sur un territoire. « *Qui doit impulser ça ? La collectivité ? Les CDOS ? Qui doit aider à cette dynamisation-là ?* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission). Derrière cette question se formule une observation qui invite à parier sur la synergie entre les parties prenantes : « *Si chaque strate prend sa part, ça peut faire un beau travail global ! Le tout c'est qu'il y ait une convergence entre le tissu associatif et la collectivité* » (Extrait de la Commission du 17 septembre, un membre de la Commission).



## 4.3 Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA

### 4.3.1 La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants

#### » Quelques éléments de cadrage

 DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X	X	
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X		X	x	

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : Un mix de données quantitatives et qualitatives, de données générales et de données focales (sur une catégorie d'équipements) sans doute un manque de visions dynamiques sur les évolutions pour identifier des tendances, le niveau de précision des données existantes doit permettre d'identifier des enjeux partagés pour délimiter, au besoin, des explorations complémentaires, voire engager un travail d'élaboration d'orientations pour le Projet Sportif Territorial.*

#### INDICATIONS DES DONNEES ET SOURCES MOBILISEES

Recensement des équipements sportifs – RES - données au 7 novembre 2019

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Etude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne Rhône Alpes, juin 2019

L'intervention des intercommunalités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le domaine du sport, 2020

Les piscines, un atout pour nos territoires | Enjeux, pistes et préconisations, 2020

Etude qualitative portant sur l'utilisation des équipements sportifs, 2021

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

- Répartition territoriale, couverture
- Caractéristiques : variété, âge...
- Equipements à vocation événementielle (clubs professionnels, grands événements)
- Modèles d'exploitation
- Equipements ouverts à la pratique non fédérale
- Equipements liés aux modes actifs
- Transition écologique

## » Etats des savoirs

### Un état des lieux relativement complet en matière d'équipement, mais peu (ou pas) axé sous l'angle de la notion d'équipement structurant

Le thème de la construction et de l'entretien d'équipements sportifs structurants s'appuie sur un état des lieux relativement complet, à l'appui du système d'information existant (RES notamment) et d'études et travaux menés plus ou moins directement en lien avec le sujet. Impactant le niveau de pratique, les équipements sportifs sont ainsi traités y compris dans des études qui portent sur des sujets connexes (par exemple la pratique sportive non fédérale), ce qui permet in fine de disposer d'un ensemble de données et d'analyses relativement conséquents, quoique les jeux de données tels qu'ils sont exploités à ce stade ne permettent pas de disposer d'une vision des équipements structurants au sens des équipements sportifs hors équipements de proximité.

La notion « d'équipements structurants » n'apparaît cependant pas à ce stade comme un angle déterminé au sein des données disponibles. Elle apparaît de manière « sous-jacente », par exemple avec un travail mené sur les équipements aquatiques dans le cadre du SRDS, mais l'état des savoirs ne fait pas apparaître de définition de ce qu'est un équipement structurant (a fortiori de la situation régionale en la matière), soit dans ce qu'il présenterait des caractéristiques d'équipement « d'importance régionale » (par exemple un grand stade), d'équipement relatif à un positionnement / une priorité régional(e) (par exemple sur les sports d'hiver ou APPN plus globalement) soit encore au regard du maillage territorial (avec des zones +/- couvertes en termes d'accessibilité de l'offre, sans doute à une échelle d'analyse davantage départementalisée).

### Chiffres clés | Un parc régional positionné dans la moyenne nationale et faisant apparaître de fortes disparités territoriales

Avec un niveau de 41 équipements pour 10 000 habitants, **la région se situe dans la moyenne nationale** (43 pour 10 000) **et peut présenter des visages fortement contrastés selon les départements**, avec une différence d'ensemble entre les ex régions (un ratio moyen de 0,4 sur l'ex Rhône-Alpes et de 0,6 sur l'ex Auvergne).

Tous les équipements (hors sports de nature)	Dont équipements dits de proximité	Equipements de sports de nature	Equip. gérés par des entreprises commerciales
<b>32 969</b>	<b>9 135</b>	<b>11 239</b>	<b>1 300</b>
1 <sup>ère</sup> région	10 <sup>ème</sup> région <i>(en dotation pour 10 000 habitants)</i>	2 <sup>ème</sup> région <i>(en dotation pour 10 000 habitants)</i>	Pas de donnée

A noter que le parc d'équipements sportifs de la région se caractérise par des spécificités en termes de part de familles d'équipements dans le total régional :

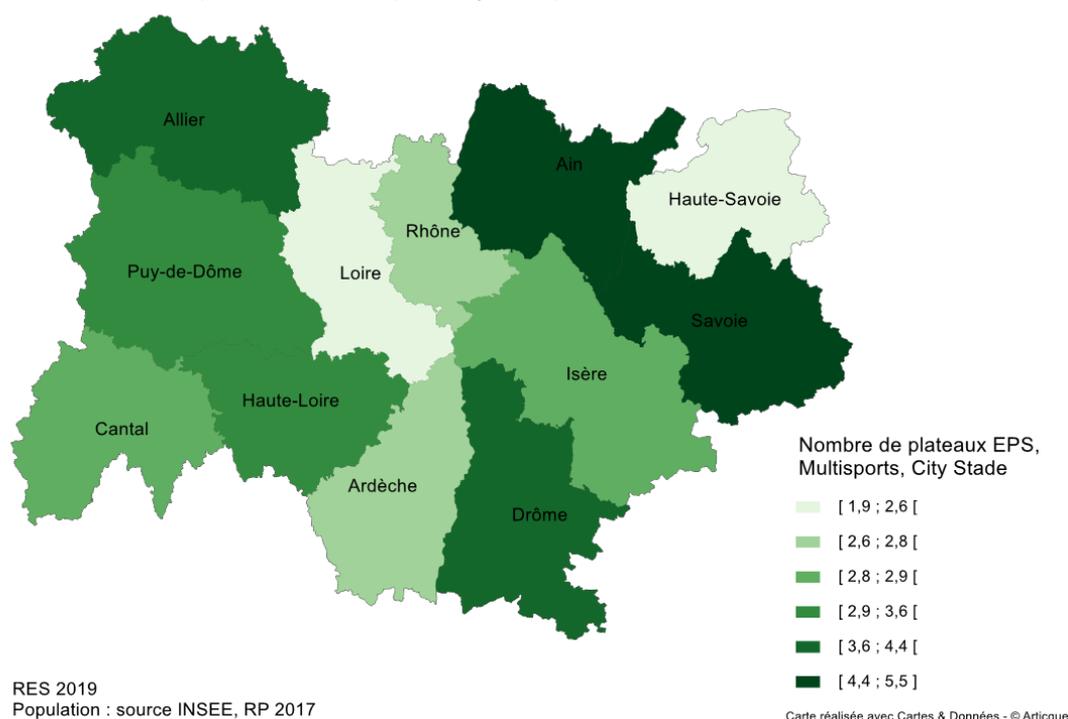
- Une sur-représentation en termes d'équipements et pistes de ski, d'aires de sport de glace et de divers équipements de sports de nature dans le parc d'équipements sportifs régional par rapport à ce qui est observé au niveau français ;

- Une relativement moins bonne représentation dans la Région qu’au niveau national en termes de sites d’activités aquatiques et nautiques, de parcours de golf, d’équipements d’athlétisme et liés à l’équitation.

Le regard porté par grands types d’équipement permet de décomposer :

- **4 969 terrains de grands jeux**, avec un taux de 6,2 en-deçà de la moyenne nationale (6,5) et des écarts conséquents entre départements (le taux pour le Cantal étant 4 fois supérieur à celui du Rhône) ;
- **2 141 salles multisports**, dans la moyenne nationale en termes de dotation (2,7 pour 10 000), avec des disparités départementales moins prononcées ;
- **2 448 plateaux d’EPS et de city stades**, en-deçà de la moyenne nationale (3,1 contre 3,4) et présentant de fortes disparités départementales où la Loire et la Haute-Savoie apparaissent plus particulièrement moins dotées ;

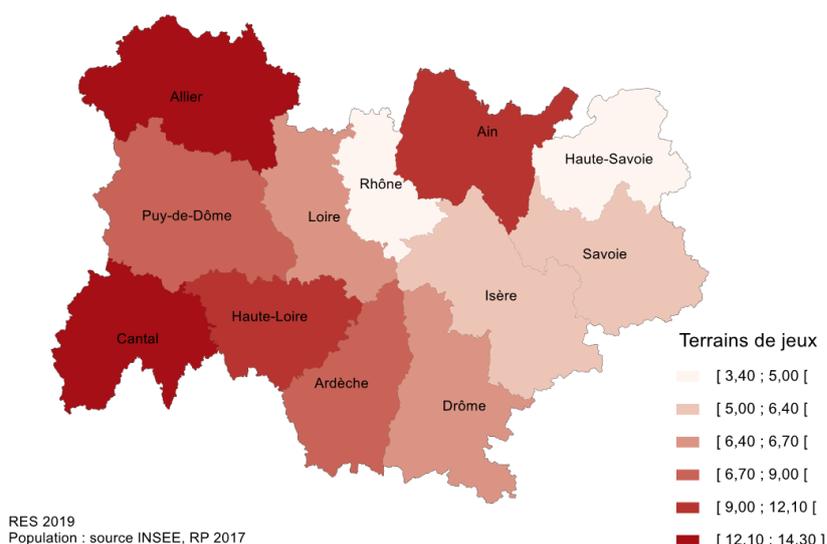
Nombre de plateaux EPS, Multisports, City Stade pour 10 000 habitants



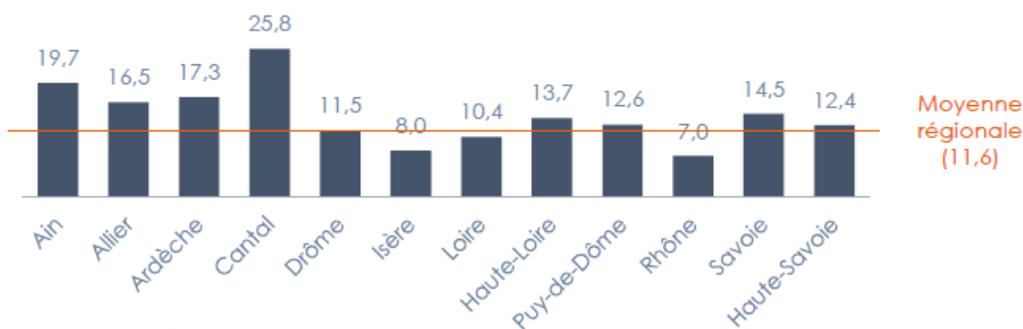
- **877 bassins de natation**, soit un taux d’équipement légèrement supérieur à celui enregistré au plan national (1,1 contre 0,9) et des écarts importants entre départements, la Loire et le Rhône présentant les taux les plus bas (0,7 et 0,6).

- **9 135 équipements dits de proximité** (accessibles 7 j/ 7 et 24 h/ 24), dans la moyenne nationale avec un taux pour 10 000 habitants de 11,6 (la région ARA se classe à la 10ème place en dotation pour 10 000 habitants (n 1 Bourgogne Franche Comté avec 19 1 pour 10 000 habitants), ces équipements présentant une importance notable pour la pratique non fédérale.

Nombre de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants



### Poids des équipements de proximité dans les départements pour 10 000 hab.



Source : RES, traitement Mouvens, 2019

### Une forte singularité régionale autour des espaces, sites et itinéraires de pleine nature

Avec **11 239 équipements de sports de nature** recensés en Auvergne-Rhône-Alpes soit 14,3 équipements pour 10 000 habitants, la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 19% des équipements de sports de nature de France, ce qui fait d'elle la 1<sup>ère</sup> région en nombre d'équipements et la 2<sup>ème</sup> région française sur 13 en dotation pour 10 000 habitants, juste derrière l'Occitanie. Ce niveau d'équipements est évidemment à mettre en relation avec des dimensions touristiques et de loisirs et leurs forts enjeux économiques et d'attractivité pour les territoires et nombre d'acteurs privés.

#### Quelques données d'illustration :

- Vélo : 12 vélo-routes voies vertes | 54 sites VTT (FFC) | 25 bases VTT (FFCT) | 6 espaces cyclo-sport (FFC) ;
- Randonnée pédestre : 58 500 km de sentiers balisés dont 69 itinéraires de grande randonnée (GR) pour 13 500 km et 77 itinéraires de grande randonnée de pays (GRP) ;
- Equitation : plus de 20 000 km d'itinéraires balisés ;
- Ski : 173 stations de ski alpin ou nordique (1<sup>ère</sup> région européenne) ;
- Aérien : 293 sites d'envol ;
- Golf : 94 golfs affiliés à la fédération française de golf.

Si les équipements ont rapport avec une diversité d'éléments (air, eau, terre, neige), c'est à noter que 78% des équipements en la matière concernent des équipements dédiés aux activités terrestres (dont une majorité de boucles de randonnée).

Type d'équipement	Nombre	%
Boucle de randonnée	5 849	52,7%
Site d'escalade en falaise	1 040	9,4%
Espace de pratique spéléologique	797	7,2%
Point d'embarquement et de débarquement isolé	323	2,9%
Canyon	284	2,6%
Aire de décollage	280	2,5%
Refuge de montagne	253	2,3%
Site de spéléologie sportive et/ou éducative	238	2,1%

Source : RES, traitement Mouvens, 2019

### Des équipements sportifs au cœur des interventions et des stratégies communautaires

Les travaux menés sur l'intervention des intercommunalités dans le domaine du sport relèvent **le fort niveau d'intervention des intercommunalités sur les équipements sportifs** :

- D'une part, 71% des EPCI de la Région ont pris la compétence équipements sportifs ;

- D'autre part, pour les EPCI qui ne prennent pas de compétence du tout, nombreux sont ceux qui participent au développement de la pratique sportive via la compétence tourisme avec des actions « d'entretien des itinéraires VTT, pédestre et équestre ou encore la gestion d'équipements sports de nature (base d'aviron, base de voile, pistes de ski de fond) ».

Cette prise de compétence plus particulièrement axé sur les équipements sportifs trouve trois principaux facteurs déclencheurs qui montrent non seulement la forte relation entre l'entrée « sportive » des équipements et les enjeux d'attractivité territoriale (notamment d'un point de vue économique), l'actualité et l'importance de la notion d'équipement structurant (y compris et / ou notamment ?!) à cette échelle ainsi que les problématiques financières (et leur implication à réfléchir en logique 1) de tour de table et 2) de priorités... structurantes) :

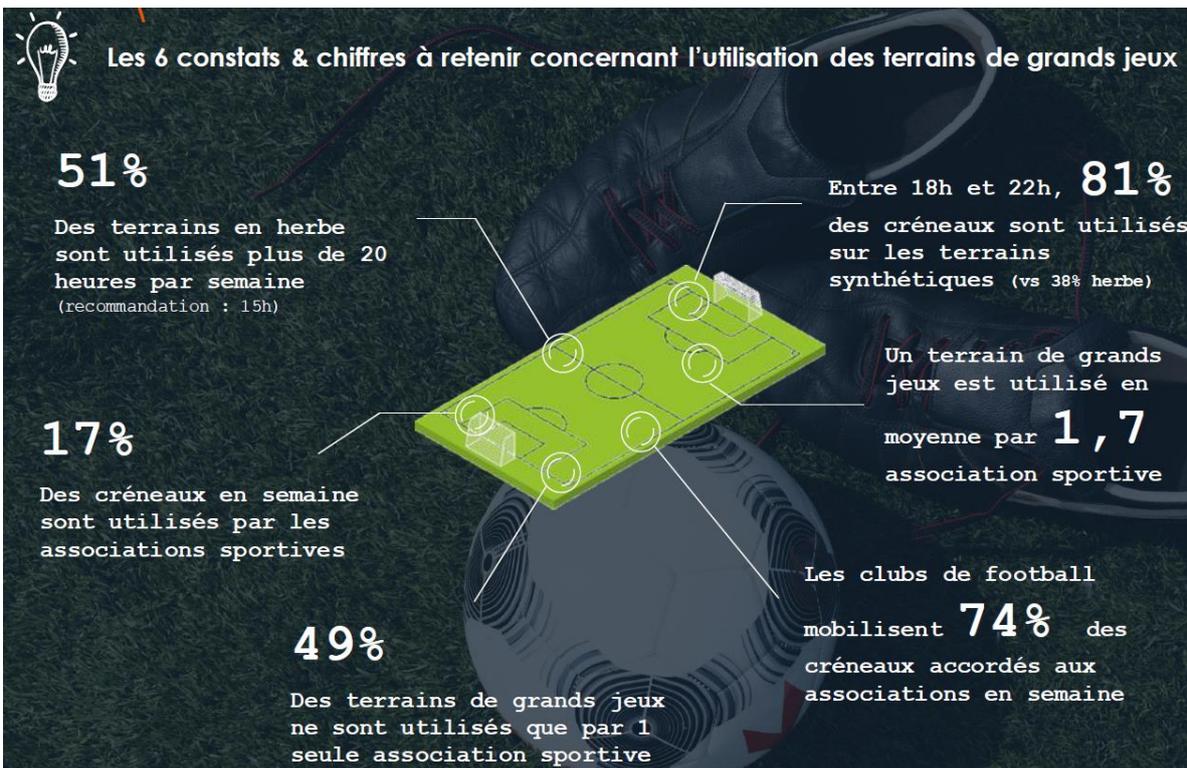
- Le développement et l'attractivité du territoire à travers « les équipements sportifs et l'accueil de manifestations sportives concourant au développement territorial » ;
- La construction de nouveaux équipements sportifs « présentant un caractère structurant à l'échelle intercommunale » ;
- Le coût d'investissement et de fonctionnement des équipements sportifs « que les communes ne pouvaient pas assumer seules ».

Les interventions intercommunales portent tant sur la construction, l'aménagement, l'entretien que la gestion d'équipements sportifs avec un enjeu a priori plus particulier sur la réhabilitation (61% des EPCI qui prennent la compétence souhaitent réhabiliter l'existant, 44% souhaitent construire de nouveaux équipements). A noter que l'équipement aquatique est le principal équipement sportif d'intérêt communautaire suivi par les salles multisports et les structures artificielles d'escalade.

#### L'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs existants pour répondre aux enjeux sportifs des territoires

En 2020 – 2021, des travaux ont été menés dans le cadre du Schéma régional du développement du sport sur l'usage des équipements sportifs afin d'étudier les conditions d'optimisation pour leur contribution au développement des pratiques d'activités physiques et sportives sur un territoire. Des pistes d'optimisation ont été bâties à l'appui d'une qualification des usages sur des familles d'équipements à la fois relativement présents sur la région et disposant d'une dimension a priori structurante dans l'offre d'activités et l'organisation du sport à l'échelle de leur territoire d'implantation, l'étude faisant ressortir parmi les principaux constats :

- **Sur la gestion de la planification des équipements en général**, des constats 1) de demandes exprimées souvent plus nombreuses que les capacités réelles d'accueil, 2) d'une attribution souvent « historique » des créneaux qui sont reconduits d'une année sur l'autre sans tenir compte des dynamiques associatives et 3) une (très) faible accessibilité des installations à des pratiques libres ;
- **Sur l'utilisation des équipements sportifs...**
  - › Du côté des salles multisports, des constats sur 1) un usage qui profite avant tout aux établissements scolaires et 2) la réalité d'un accueil relativement diversifié en termes de discipline quoiqu'avec une forte présence du basket-ball ;
  - › Du côté des terrains de grands jeux, des constats sur 1) l'opportunité offerte par les terrains synthétiques d'offrir des capacités d'utilisation plus importantes alors que les terrains en gazon naturel semblent surexploités et 2) une forme de spécialisation des usages autour du rugby et du football et par un nombre resserré de club (1 à 2 club utilisateur par terrain) ;



Source : Etude qualitative portant sur l'utilisation des équipements sportifs, DRAJES ARA – Mouvens, 2021

- › Du côté des pistes d'athlétisme, des constats sur 1) un usage qui profite aussi bien aux scolaires qu'aux clubs avec une plus forte utilisation en début de soirée et 2) un nombre de clubs utilisateurs assez réduit avec une très forte place de l'athlétisme parmi les usagers ;
- › Du côté des bassins de natation, des constats sur une logique d'accessibilité ouverte à un large spectre de public (scolaires, clubs, grand public) qui présente des attentes très différenciées (apprentissage, loisirs, découverte, compétition, pratique libre / informelle / encadrée...) et pose des questions d'articulations territoriales (40% des collectivités accueillent des établissements scolaires localisés en dehors de leur « zone de compétence »).

**Trois grands ordres de pistes d'optimisation ont été identifiés** au cours des travaux, en matière de :

- Gestion des plannings et des accès, avec des pistes plus particulières sur :
  - › L'attribution participative et dynamique des créneaux ;
  - › L'installation d'un système de badge d'accès ;
  - › L'ouverture de créneaux « autonomes » en soirée.
- Aménagement de l'équipement, avec des pistes plus particulières sur :
  - › L'installation d'une cloison amovible ;
  - › La construction de préaux sportifs ;
  - › Le choix d'un revêtement adapté.
- Optimisation des recettes et des coûts, avec des pistes plus particulières sur :
  - › L'amélioration de la performance énergétique ;
  - › La valorisation des coûts de mise à disposition des équipements ;
  - › La construction de gymnases tempérés.

#### Les défis d'équipements aquatiques identifiés comme des atouts pour les territoires

Les équipements aquatiques se placent au cœur des réflexions territoriales avec un modèle (et une approche) profondément bousculé, le bassin de natation représentant l'équipement polyvalent par excellence (accueillant

une grande diversité de publics, nécessitant une réelle capacité d'adaptation aux besoins de chacun et à l'évolution de la demande) mais rencontrant de nombreuses interrogations...

**Leur répartition territoriale est d'abord questionnée**, à partir d'une situation globale plutôt favorable, l'Auvergne-Rhône-Alpes étant la région la mieux dotée en bassins de natation (30,3 m<sup>2</sup> de bassins pour 1 000 habitants contre 23,7 en moyenne en France) quoiqu'avec une part importante de bassins découverts qui ne sont pas utilisables tout au long de l'année (57% des équipements, soit 13 m<sup>2</sup> de bassins intérieurs contre 11,9 m<sup>2</sup> en moyenne en France). La région connaît de forts contrastes

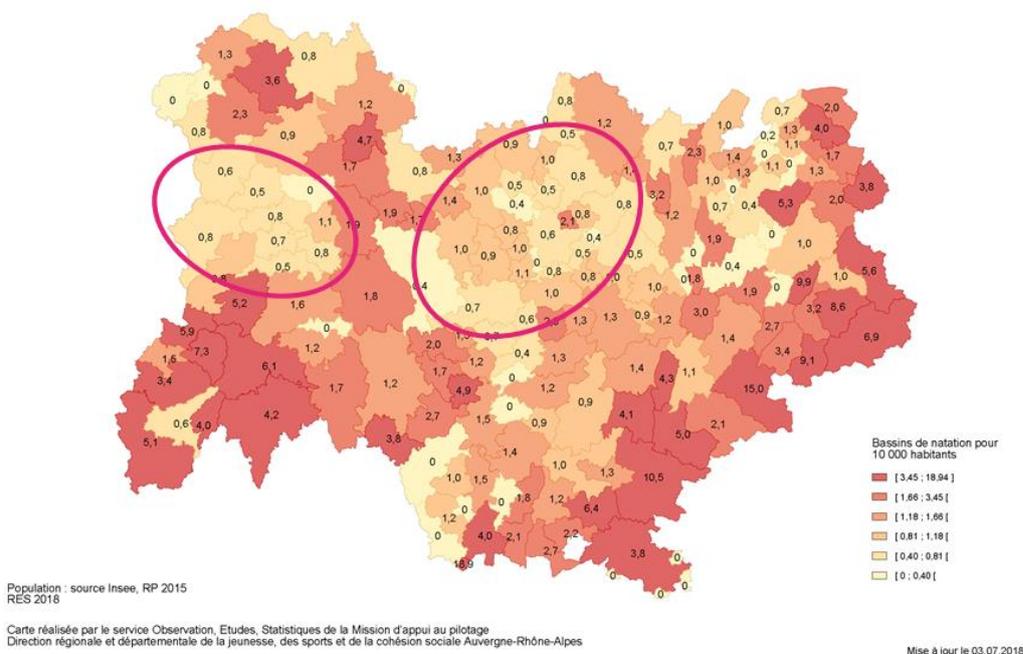
territoriaux tant à l'échelle

départementale (La surface de bassins couverts par habitants varie en effet du simple au triple entre l'Ardèche -7,8- et la Savoie -23,8) qu'à l'échelle

intercommunale

(avec un déséquilibre entre les parties sud + est de la région et l'ouest de la région -cf. Ci-dessous).

Nombre de bassins de natation pour 10 000 habitants par EPCI



**La construction et la rénovation des bassins de natation s'imposent ensuite comme un enjeu central** au regard des éléments de répartition territoriale mais aussi de leur ancienneté et vétusté, alors que 36,7 % des bassins de la région ont plus de 40 ans. Si 50,5% des piscines de la région ont déjà fait l'objet de travaux de rénovation, la dimension financière de cet enjeu est considérable, à titre d'exemple le coût moyen de la construction d'un centre aquatique multifonctionnel est de 25 M (source : Cour des Comptes 2018).

Cette dimension financière est également fortement présente sous l'angle de la gestion et de l'exploitation des piscines (entretien, frais de personnels, fonctionnement continu de l'équipement et recettes modérées) qui questionne **la recherche d'une gestion optimale des équipements aquatiques**.

	<b>640 000 €</b> Déficit moyen observé des piscines publiques (Source : Cour des Comptes, 2018)
	<b>4,24 €</b> Tarif moyen adulte observé sans réduction en 2015 (Source : Cour des Comptes, 2018)

Un travail mené en 2019 – 2020 par la Commission équipement du SRDS a permis d'identifier cinq préconisations :

- La création d'un centre de ressources dédié aux équipements aquatiques ;
- La facilitation de la production de données et études territoriales préalables à la construction d'équipements ;
- Une politique de soutien à l'innovation, dans des logiques de constructions durables et d'éco gestion des équipements ;
- L'outillage des propriétaires et des gestionnaires afin d'optimiser les modalités de gestion et de garantir leur plein emploi ;

- L'innovation dans les surfaces et les milieux de pratiques pour améliorer l'accès à l'eau du public en apprentissage de la natation.

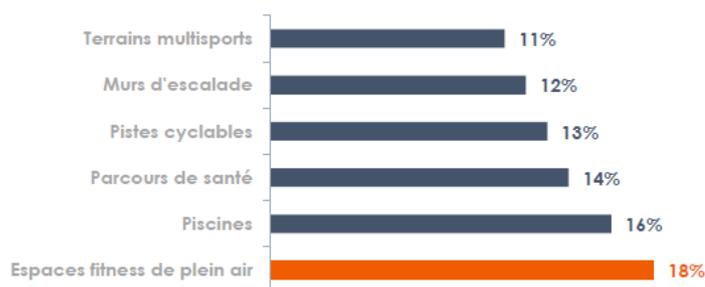
#### Un « nouvel » enjeu d'équipements liés à une pratique libre ou non fédérale

Le sujet des équipements sportifs est concerné par les mutations du sport et la diversification des pratiques en particulier, qu'elle renvoie à des pratiques en extérieur (en pleine nature ou dans l'espace urbain) comme dans des équipements privés en lien avec une offre souvent marchande. On dénombre ainsi nombre d'espaces de pratiques d'activités physiques et sportives qui ne relèvent pas des périmètres habituels du recensement des équipements avec :

- **Les espaces publics non aménagés** (regroupant les espaces non affectés à la pratique sportive qui deviennent des lieux de passage, ou des espaces de jeux improvisés tels que le mobilier urbain) ;
- **Les espaces verts urbains et les espaces naturels de loisir** (parcs...) à l'usage sportif des citoyens (avec une tendance à l'aménagement de ces espaces par les collectivités avec des points d'eau, préaux couverts...) ;
- **Les équipements aménagés en accès libre / les équipements de proximité** (plateaux d'EPS, city stade, skate-parks terrains de pétanque) et le mobilier sportif installé (agrès de fitness, espalier, barres parallèles)
- **Les aménagements liés aux déplacements** par les mobilités douces (pistes cyclables) ;
- **Les établissements de loisirs sportifs marchands** (pratique multisport, offre notamment marchande).

La tendance « outdoor » des pratiques sportives entraîne une demande de plus en plus forte sur l'aménagement d'espaces de plein air / d'espaces extérieurs : selon une étude d'Union Sport et Cycle sur les équipements de proximité, les équipements de fitness et de « street workout » constituent les 1<sup>ers</sup> équipements plébiscités en milieu urbain. De même, l'aménagement des espaces verts et parcs urbains (installation de préaux, points d'eau constituent des attentes pour les pratiquants de fitness mais également de gymnastique douce (tai chi).

Principaux souhaits d'équipements évoqués par les pratiquants au sein de leur commune (équipements recueillant plus de 10%)



Source : « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité » - Union Sport et Cycle, BVA - 2016

Les équipements liés à la pratique non fédérale répondent à des attentes d'accessibilité en libre accès, sans contrainte de calendrier ni d'encadrement, et souvent gratuitement, impliquant des enjeux d'aménagement urbain à prendre en compte au sein d'autres schémas et stratégies politiques (plan de déplacement, plan local d'urbanisme...) et pouvant interroger des logiques d'animation et d'exploitation que le mouvement sportif maîtrise peu (voire pas).

## » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un ensemble de données et d'analyses relativement avancé comportant des niveaux généraux et des focales, socle utile pour disposer d'orientations fortes et partagées</p> <p>Un nombre d'équipement globalement dans la moyenne</p> <p>Une position privilégiée sur les installations pour la pratique de pleine nature</p> <p>Une part importante d'EPCI ayant pris une compétence autour du sport ou concerné via leurs enjeux d'attractivité et de développement touristique</p>	<p>Des disparités territoriales d'échelles variées (ex région, départementales, EPCI) et relativement hétérogènes (selon les catégories d'équipement...), appelant des traitements complémentaires et articulés entre échelles</p> <p>Une faible proportion comparée d'équipements sur des activités potentiellement clé au regard de la pratique et du positionnement « outdoor » de la région (aquatiques et nautiques, parcours de golf, équipements d'athlétisme et liés à l'équitation) dans le total régional d'équipements</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La dynamique liée au sport avec l'accueil des JOP 2024</p> <p>La mise en avant des appétences pour la pratique sportive et les mobilités actives face aux contraintes de la pandémie de la COVID 19, dans un temps politique « porteur » (démarrage de mandats communaux, et à venir pour les Régions et Départements)</p> <p>Les plans de relance face à la pandémie de la COVID 19, souvent tournés sur des investissements « en dur »</p> <p>Le développement des innovations et services technologiques</p>	<p>Les tensions des finances publiques, renforcées avec la crise de la COVID 19, sur un sujet qui relève de coûts importants tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement</p> <p>Un niveau de connaissance souvent insuffisant des élus locaux (voire des techniciens) sur les mutations du sport, leurs enjeux, et l'évolution de la demande sociale</p>

### Eléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Parmi les enjeux repérés, peuvent notamment être mis en exergue :

- L'aménagement d'équipements sportifs de proximité, un nouvel enjeu des politiques d'équipements sportifs des collectivités locales, et dont il convient de penser également l'animation / l'accompagnement des usages ;
- Le dialogue inter-territorial (EPCI – Communes, inter EPCI, EPCI...) avec des recherches d'optimisation et de mutualisation, dont un maillage inter-EPCI (concurrence d'équipements aquatiques, stratégie croisée

d'occupation) qui peut relever d'une logique de structuration d'échelle départementale en termes d'accessibilité ;

- Les enjeux financiers pour la construction et la rénovation, mais encore pour la gestion et l'exploitation de certains équipements dont les modèles est questionné (piscines...)
- Les « marges » à trouver / construire pour ouvrir davantage de créneaux (à davantage et mieux de pratiques)
- Des enjeux de rénovation et de construction « percutés » par l'évolution de la demande sociale et des types de pratique et la nécessité de penser la combinaison de pratiques ;
- La prise en compte des considérations environnementales dans la conception et la gestion des équipements ;
- L'intégration de l'usage sportif et des enjeux d'activités physiques et sportives dans les réflexions et stratégies d'aménagement public et de développement des territoires, urbain ou rural (articulation des réflexions sur la « ville de demain » et le « sport de demain »).

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b>  <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Collecte et analyse des données CNDS / Agence du sport des 10 dernières années sur les financements attribués à des projets d'équipements	Répartition construction / rénovation, répartition territoriale, par type d'équipements...	Demande auprès des services régionaux de l'Etat et de l'ANS	Accessible
Recensement des interventions des Collectivités territoriales (Région, Département notamment)	Modalités de soutien, clés de répartition, niveau financier, répartition construction / rénovation	Demande auprès des services régionaux et départementaux	Relativement accessibles, les données impliquent un dispositif de collecte et de compilation (cadrage de la demande, formulation, suivi, consolidation)



## 4.3.2 La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives

### » Quelques éléments de cadrage

 <b>DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC</b>					
DONNEES <b>QUANTITATIVES</b>			DONNEES <b>QUALITATIVES</b>		
X			X		
DONNEES <b>DESCRIPTIVES</b>			DONNEES <b>ANALYTIQUES</b>		
X			X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) :* Les informations disponibles à l'échelle de la région sont à ce stade essentiellement quantitatives. Un recueil d'informations analytiques disponibles à l'échelle nationale et, a priori, extensible à la région ARA permet de densifier le classeur et de poser des pistes d'enjeux à spécifier et valider à l'échelle régionale ultérieurement.

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Vers un PST

« Le sport : quelle politique publique ? », Conseil d'Etat, 2019

Peter, Jean-Michel. « L'engagement bénévole des jeunes sportifs : crise ou mutation ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 51, no. 1, 2009, pp. 29-42.

« Le mouvement sportif : quels effets sur la société française et son économie ? », CDES, 2019

« Bénévolat : accompagner les associations », Recherches & Solidarités 2018

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

*Evolution du bénévolat : nombre de bénévoles, profils, motivation*

*Enjeux de développement du bénévolat*

*Dispositifs de soutien et de promotion et de valorisation du bénévolat*

### » Etats des savoirs

#### Des estimations pour esquisser la situation du bénévolat sportif en Auvergne-Rhône-Alpes

Le bénévolat occupe une place essentielle dans le dynamisme de la vie associative. Le maintien du bénévolat et son développement constituent un enjeu considérable pour les associations elles-mêmes, mais plus profondément pour l'équilibre et le dynamisme de la société, a fortiori dans une société où la question de l'engagement fait enjeu et où les ressources notamment financières peuvent connaître des tensions. Pour autant, les connaissances précises sur l'engagement bénévole sont assez peu documentées par la statistique nationale. Quelques repères existent tout de même :

- Une estimation à un peu moins de 22 millions de bénévoles de 18 ans et plus, tout domaine confondu, rapporté en équivalent volume horaire de travail, ce qui représente 1,4 M d'ETP, tout type d'association confondu ;
- **Le bénévolat sportif concernerait 5,6 M de personnes en France** : il est un peu plus masculin que dans d'autres domaines (par ex. le caritatif), plus jeune également ;
- Le bénévolat sportif est un des plus mobilisateurs en temps consacré juste derrière le caritatif ;
- Le bénévolat sportif présente la caractéristique d'une forte concentration de la contribution bénévole, avec des groupes réduits forts pourvoyeurs en temps.
- A noter, enfin, la population des dirigeants bénévoles diffère de la population d'ensemble des bénévoles : les dirigeants sont plus âgés, plus masculins, plus diplômés...

Les informations disponibles concernant le bénévolat à l'échelle de la région ne permettent pas une analyse fine et focalisée sur le champ du sport. Mais considérant qu'on estime à un peu plus de 1,6 millions le nombre de bénévoles qui font vivre les associations sur la région (20 % de la population régionale), et à l'appui des chiffres nationaux il est permis d'estimer **le bénévolat sportif régional à hauteur de 407 000 personnes, soit 5% de la population régionale.**

[Le bénévolat, un élément moteur si ce n'est vital du mouvement sportif, qui se confronte à un besoin de compétences de plus en plus marqué](#)

Les acteurs du sport en France reconnaissent le caractère structurant du bénévolat sportif. A titre d'illustration, environ 230 000 emplois seraient liés au sport (postes à temps partiel inclus), alors que le volume de l'activité des 3,2 millions de bénévoles dans le sport français équivaldrait à 274 000 emplois à temps plein !<sup>11</sup> Dans un contexte de tension des aides publiques, d'exigences qualité de la part des usagers et de leurs familles comme de développement d'offres concurrentielles de services sportifs, le mouvement sportif est confronté à la nécessité de former ses personnels bénévoles. Non seulement pour assurer la gestion des fédérations, des ligues, des comités et des clubs, mais également pour proposer des activités répondant à l'évolution des pratiques.

L'enjeu de « professionnalisation » prend différentes dimensions : parce qu'il est question des compétences des bénévoles dirigeants, de leur vieillissement et de leur renouvellement, parce qu'il est question de la complémentarité entre salariés et bénévoles, parce qu'il est question de qualité de service et de la capacité des bénévoles à proposer un encadrement / un contenu, etc. Le besoin porte notamment sur des compétences dans plusieurs domaines connexes à la pratique elle-même (comptabilité, commercial, numérique, autres fonctions supports...), qui ne sont pas toujours en lien avec ce qui a motivé l'engagement.

Cet enjeu de professionnalisation est d'autant plus fin que l'équilibre entre l'engagement libre et choisi et les exigences croissantes auxquelles il est confronté est fragile. Dans tous les cas, cet enjeu de professionnalisation semble

[Le bénévolat sportif, un investissement individuel aux facteurs motivationnels protéiformes](#)

Les motivations de l'engagement bénévole renseignent sur les mutations à l'œuvre et font écho à une situation où de nombreuses structures font remonter le besoin de capter de nouveaux bénévoles, et de les fidéliser.

---

<sup>11</sup> « *Le sport : quelle politique publique ?* », Conseil d'Etat, 2019

Réponses en % par âge	18-25 ans	25-40 ans	40-55 ans	55-60 ans	60-65 ans	Plus de 65 ans	Ensemble
La cause défendue	33	35	33	39	29	36	34
Le souhait d'être utile à la société et d'agir pour les autres	76	67	66	73	82	76	71
Le souhait d'appartenir à une équipe	39	37	34	32	35	33	35
L'acquisition d'une compétence	37	24	14	12	9	12	19
Pouvoir mesurer le fruit de vos efforts	11	7	5	4	4	4	6
Un épanouissement personnel	62	53	51	39	40	32	49
Le désir d'exercer une responsabilité	35	21	17	19	19	23	22
La reconnaissance sociale	12	10	4	6	5	9	8

Données CERPHI 2008 : enquête BOB, 2007

Les données CERPHI s'inscrivent contre l'idée reçue que les jeunes et leurs aînés bénévoles présentent des facteurs motivationnels distincts. En effet, les informations présentent un tronc commun que l'on retrouve dans toutes les tranches d'âge des bénévoles. Quel que soit l'âge, on s'engage d'abord « pour soi », par « besoin de reconnaissance » et pour donner un sens à sa vie, puis « pour les autres ». L'altruisme se conjugue avec le désir de reconnaissance ; et

enfin « avec les autres », pour être dans le lien social. Aussi d'après l'étude CERPHI :

- Les jeunes bénévoles mettent davantage en avant les gratifications personnelles qu'ils retirent de leur engagement que les responsables plus âgés.
- Les sentiments « d'épanouissement personnel », « d'acquérir des compétences » dans des « tâches de responsabilité » sont le plus souvent évoqués.
- Les plus jeunes trouvent dans les lieux associatifs des opportunités pour développer des compétences et des responsabilités, plus difficiles à acquérir et à exercer ailleurs.

#### De nouvelles « typologies » de bénévoles

Contrairement aux idées reçues, le nombre de bénévoles dans le champ associatif sportif est plutôt en augmentation. Les problématiques qui questionnent le bénévolat sportif concernent davantage la nature de l'engagement : « plus parcellaire », « limitée dans le temps » et « avec des attentes précises ».

Pour les responsables d'associations sportives, sur tous les territoires français, fidéliser les bénévoles devient un véritable enjeu y compris en abordant la délicate question du défraiement et de l'accès à l'emploi. Pour approfondir, il apparaît d'après les études de *Recherches & Solidarités*, qu'il y a désormais bénévole et... bénévole. Aussi, en 2013, les 2es Assises du sport à Rennes avaient fait ressortir différentes catégories :

- Le bénévole administratif (dirigeant),
- Le bénévole technique (animateur, encadrant)
- Le bénévole événementiel, qui intervient ponctuellement lors d'une manifestation ou d'une compétition.

De cette typologie, étaient ressortis deux profils de bénévoles : l'un, engagé, qui va pleinement adhérer et participer au développement de l'association, l'autre, le distancié, qui donnera du temps pour une occasion ponctuelle. D'une manière générale, les bénévoles du sport seraient aussi plutôt satisfaits de leur expérience, comme l'explique Jacques Malet, président de *Recherches & Solidarités*, qui y voit toutefois une nuance :

« Dans deux cas sur trois, ils affichent leur satisfaction et même leur optimisme lorsque nous les interrogeons. Aussi, lorsque l'on s'adresse aux responsables des associations, le discours change. Là, oui, ils rament pour trouver des bénévoles qui acceptent de s'engager, dans les bureaux, pour des fonctions de président, de trésorier ou autre secrétaire général. »

Ainsi le bénévolat sportif paraît plus particulièrement questionné au niveau des bénévoles engagés, c'est-à-dire celui sur lequel les organisations se structurent en qualité et dans le temps.

#### Un écosystème de soutien relativement éclaté

Un certain nombre de dispositifs nationaux ont été mis en place au fil des ans pour accompagner le développement du bénévolat et sa diversification, avec notamment le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) qui permet de financer des formations pour les bénévoles, le Passeport bénévole pour valoriser

l'expérience bénévole, le Compte engagement citoyenneté (CEC), qui donne la possibilité à toute personne de recenser ses activités bénévoles ou de volontariat (service civique, réserve...) pour acquérir des heures de formation sur son compte personnel d'activité, la création d'un congé d'engagement associatif pour les actifs bénévoles, la mise en place de la réserve civique tout au long de la vie ou encore la reconnaissance systématique de l'engagement dans les diplômes de l'enseignement supérieur (Loi Egalité & Citoyenneté a été adoptée le 22 décembre 2016). De nombreuses collectivités locales ou via leur Office des sports mettent en place des logiques de valorisation de l'engagement bénévole au travers des soirées dédiées et de récompenses.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un tissu associatif sportif relativement riche</p> <p>La reconnaissance du rôle central du bénévolat dans le dynamisme du mouvement sportif en ARA</p>	<p>Un engagement bénévole parcellaire et moins pérenne</p> <p>Des compétences bénévoles insuffisantes pour couvrir l'entièreté des besoins associatifs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Les motivations bénévoles subsistent et sont tournées d'abord vers « un projet et des valeurs »</p> <p>Des dispositifs de promotion de l'engagement bénévole qui se développent, en parallèle de nombreux outils d'appui à la vie associative</p> <p>La crise sanitaire invite les associations à s'emparer des enjeux du numérique pour mobiliser et faire exister le bénévolat sportif en tout temps</p>	<p>Les associations sportives doivent accroître le niveau de compétence dans plusieurs domaines connexes au sport (notamment les fonctions supports)</p> <p>Quid de l'impact des confinements sur le bénévolat sportif à court et moyen terme</p>

#### Des éléments relatifs aux problématiques et aux enjeux qui pourraient être approfondis

Quelques sujets clés concentrent les enjeux de l'engagement bénévole :

- L'accompagnement de la diversification des formes du bénévolat sportif ;
- Le développement de parcours d'engagement ;
- La valorisation de l'engagement bénévole ;
- La réciprocité positive entre bénévolat et professionnels (répartition et clarification des rôles, partage et management...);
- La valorisation du mécénat de compétences.

En complément, des enjeux de réflexion peuvent porter sur l'impact de la pandémie de COVID 19 sur le bénévolat sportif, tant dans l'émergence de nouvelles pratiques que dans ses conséquences sur l'engagement alors que les activités ont été longtemps closes.

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

PISTES DE DEVELOPPEMENT	TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES	CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES	ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Eléments sur le profil et les facteurs de motivation des bénévoles en ARA	Cartographie des caractéristiques des bénévoles et de leur engagement	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué
Approfondissement sur l'état du bénévolat en ARA suite à la crise sanitaire	Cartographie du bénévolat et de ses formes suite aux confinements	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué
Besoins des clubs et des territoires dans le soutien et la promotion au bénévolat sportif	Recensement des besoins et pistes de travail associées	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué
Connaissance des dispositifs de promotion et de soutien à l'engagement	Cartographie, recensement des dispositifs existants	Enquête / étude Evènementiel Journée d'échange dédiée	Très compliqué à relativement compliqué

### 4.3.3 L'économie du sport, emploi-formation

» Quelques éléments de cadrage

 DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X	X	
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X		X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : Des données qui sont plus particulièrement relatives à l'emploi – formation et portent peu sur l'économie du secteur sportif avec, dans tous les cas, des éléments relativement partielles tant du point quantitatif que qualitatif. Les données disponibles apparaissent principalement descriptives.*

## INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

---

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

[https://www.outdoorsportsvalley.org/wp-content/uploads/2019/05/Observatoire\\_filiere\\_outdoor\\_2017.pdf](https://www.outdoorsportsvalley.org/wp-content/uploads/2019/05/Observatoire_filiere_outdoor_2017.pdf)

BPCE L'Observatoire : étude 2020 inédite sur l'économie du sport (groupebpce.com)

Estimation et analyse du volume et du poids économique des emplois de la filière sport en Rhône-Alpes, Université Lyon 1, Rapport de recherche pour le Conseil Régional Rhône-Alpes (rapport non trouvé, reprise de citation)

---

## INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

---

Formations (sites, établissements...), formation initiale et continue

Etat des lieux quantitatif : salariés, nombre de structures (entreprises, clubs, collectivités), cartographie des emplois

Evolution des besoins et des compétences nécessaires

Fabrication d'articles / de produits directement ou indirectement liés à la pratique sportive

Innovation (start-up, dispositif d'incubation...)

Pôles d'excellence, clusters sport

Industrie touristique / tourisme de nature / tourisme de montage

Evènements, manifestations (démographie, réalités économiques et retombées économiques, notoriété, bonnes pratiques et développement durable)

E sport

---

### » Etats des savoirs

#### Quelques repères en matière de formation

#### Du côté des diplômes d'état Jeunesse et Sport (JS), une tendance à la hausse

En 2019, la DRDJSCS a délivré 4 353 diplômes professionnels dans le domaine de l'encadrement sportif contre 3 640 en 2017. En 2017, un diplôme délivré sur quatre est un BPJEPS pour lequel 4 spécialités représentaient plus de la moitié (55%) des BPJEPS délivrés :

- Activités gymniques de la forme et de la force (448 diplômes, soit 26% des BPJEPS) ;
- Activités physiques pour tous (222, soit 13%) ;
- Activités équestres (150, soit 9%) ;
- Activités aquatiques et de la natation (122, soit 7%).

Les femmes ne représentaient que 20,8% des diplômés professionnels Jeunesse et Sport délivrés en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes sur des spécialités sportives. On constate que le pourcentage de femmes baisse en fonction de l'élévation du niveau de diplôme délivré.



Type de Diplôme en ARA (Sources : Ministères en charge de l'enseignement supérieur, en charge des sports et en charge de la jeunesse (DJEPVA, base de données BAFA-BAFD, traitements Injep-Medes)	2019
<b>Diplômes de niveau V</b>	
Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)	<b>53</b>
<b>Diplômes de niveau IV</b>	
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) <sup>12</sup>	<b>1 467</b>
BEES 1er degré (cf. réf 2)	<b>1</b>
Brevet d'État. Alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne (cf. réf 2)	<b>0</b>
<b>Diplômes de niveau III</b>	
Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) (cf. réf 2)	<b>334</b>
<b>Diplômes de niveau II et III</b>	
Diplôme d'État des Métiers de la Montagne (DEMM) (cf. réf 2 et <sup>13</sup>	<b>632</b>
<b>Diplômes de niveau II</b>	
Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) 2° degré	<b>1</b>
Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS) (cf.2)	<b>28</b>
<b>Autres diplômes</b>	
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) (chiffres 2018)	<b>1 837</b>

Une enquête dite « diplômés 2016/2017 » fournit des éléments relatifs au profil et à l'insertion des diplômés JS, dont 86% sont en emploi (71% dans la spécialité du diplôme obtenu) six mois après l'obtention de leur diplôme, parmi lesquels : 85% des emplois sont en Auvergne-Rhône-Alpes, 63% sur des temps pleins, les trois-quarts avec un seul employeur et 40% dans le secteur privé commercial (entreprises, travailleurs indépendants) contre 34% dans les associations.

<sup>12</sup> Les BE Alpinisme "accompagnateur en moyenne montagne" et les BEES sont progressivement remplacés par des BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou DEMM

<sup>13</sup> Les DEMM sont des diplômes d'État des métiers de la montagne de niveau II pour les guides de haute montagne, de moniteurs de ski alpin spécialisés en entraînement, de niveau III pour les autres diplômes.

## Du côté des organismes de formation (OF)

**51 organismes de formation sont habilités par la DRJSCS** au titre des diplômes relevant de son ministère, étant entendu que par ailleurs les OF peuvent relever de différents statuts (Université via leurs UFR STAPS - Clermont-Auvergne / Clermont-Ferrand, Grenoble Alpes / Valence et Grenoble, Université Lyon / Saint-Etienne et Lyon, CREPS, structures privées associatives issues du mouvement sportif, autres structures privées de formation.

Il est notable qu'**en 2017 les UFR STAPS ont délivré 1 511 diplômes** (Panorama statistique 2017, DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes).

## Du côté de l'apprentissage

En Auvergne-Rhône-Alpes, certaines formations sont ouvertes à l'apprentissage et placées sous la coordination de 2 CFA du sport et de l'animation. Au final, on dénombre ainsi **963 apprentis en 2017** répartis dans les deux CFA :

- 233 apprentis dans 13 formations sur le CFA aux métiers du sport et de l'animation Auvergne basé à Clermont-Ferrand à l'appui de 6 Unités de Formation par Apprentissage en ex-Auvergne ;
- 730 apprentis dans 15 formations sur le CFA Sport et Animation Rhône-Alpes basé à Vienne à l'appui de 11 Unités de Formation par Apprentissage au nombre implantés en ex-Rhône-Alpes.

A noter : la Fédération de Basket-Ball, l'institut National de Formation aux Métiers de la Glace et l'Institut national de Formation de la Fédération de Hockey sur glace organisent des formations en région.

[Une situation dynamique en région, sur laquelle l'impact de la crise sanitaire n'est pas encore connu](#)

## Plus de 40 000 salariés du secteur privé

**41 016 salariés du secteur privé dans le sport sont dénombrés en ARA au 31 décembre 2018**, une tendance dynamique (2016 : 35 082 salariés), répartis comme suit :

- 17 323 salariés dans la gestion d'installations sportives, les clubs de sport, les centres de culture physiques, l'enseignement et les autres activités liées au sport) et les activités associées (16 745 en 2016) ;
- 23 693 salariés dans la construction de bateaux, la fabrication de bicyclettes et véhicules pour invalides, la fabrication d'articles de sport, la vente d'articles de sport, les téléphériques et remontées mécaniques et la location d'articles de loisirs et de sport) (18 337 en 2016).

### • La notion d'emploi sportif

- Elle comprend à la fois l'exercice des métiers de l'encadrement des pratiques sportives quel que soit l'employeur (associations, sociétés, fonction publique) et l'ensemble de l'emploi dans les clubs de sport et centres sportifs, dans la gestion d'installations, dans l'enseignement de disciplines sportives... Les profils de poste sont donc variés : encadrement sportif, distribution, vente, communication, administratif, marketing, comptabilité, nécessaires au bon fonctionnement des structures employeuses.

## Répartition par Département des 51 OF habilités par la DR

Département	Nombre d'organismes de formation
Rhône	13
Isère	8
Haute-Savoie	6
Loire	3
Ardèche	3
Allier	3
Ain	3
hors Auvergne-Rhône-Alpes (instituts fédéraux) <sup>15</sup>	3
Puy-de-Dôme	2
Cantal	2
Haute-Loire	2
Drôme	2
Savoie	1
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

Source : « Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sp... Mickaële Molinari, Céreq Enquêtes n°2, janvier 2018

## La répartition départementale des emplois :

Sources : Insee-Clap (associations employeuses) ; base de données Séquoia de l'Acosse et des Urssaf	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
<b>Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif au 31 décembre 2018 (2)</b>	<b>1 250</b>	<b>355</b>	<b>368</b>	<b>209</b>	<b>791</b>	<b>2 873</b>	<b>1 340</b>	<b>320</b>	<b>1 253</b>	<b>4 615</b>	<b>2 268</b>	<b>1 681</b>	<b>17 323</b>
dont gestion d'installations sportives	153	41	13	6	105	263	196	56	125	489	912	321	<b>2 680</b>
dont activités de clubs de sport	617	260	283	140	573	2 136	967	223	915	3 220	649	866	<b>10 849</b>
dont activités des centres de culture physique	55	34	27	8	62	160	90	7	67	398	112	136	<b>1 156</b>
dont autres activités liées au sport	308	12	15	2	34	164	41	29	100	307	482	250	<b>1 744</b>
dont enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (3)	117	8	30	53	17	150	46	5	46	201	113	108	<b>894</b>
<b>Nombre de postes salariés dans les principales autres activités associées au sport en 2018 (4)</b>	<b>341</b>	<b>175</b>	<b>139</b>	<b>204</b>	<b>494</b>	<b>3 575</b>	<b>712</b>	<b>112</b>	<b>739</b>	<b>1 718</b>	<b>8 167</b>	<b>7 317</b>	<b>23 693</b>
dont construction bateaux de plaisance	0	0	0	0	0	11	0	0	1	6	0	1	<b>19</b>
dont fabrication de bicyclettes et véhicule pour invalides	9	0	0	0	29	0	164	0	17	20	2	170	<b>411</b>
dont fabrication d'articles de sports	49	0	1	0	21	583	139	8	29	111	106	947	<b>1 994</b>
dont commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	271	172	134	132	421	1 525	404	102	513	1 498	3 000	2 571	<b>10 743</b>
Téléphériques et remontées mécaniques	4	0	0	63	12	1 361	0	0	162	0	4 803	3 381	<b>9 786</b>
dont location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	8	3	4	9	11	95	5	2	17	83	256	247	<b>740</b>

Parmi ces salariés, on retrouve des éducateurs sportifs qui peuvent aussi être travailleurs indépendants et ne pas relever du comptage ci-dessous.

En Auvergne-Rhône-Alpes, on dénombre **32 108 éducateurs sportifs déclarés** (soit 24% du total national) dont **58% sont spécialisés dans l'encadrement des sports de nature**.

A noter des éléments de profil ressorti d'un atlas réalisé en 2015 sur les éducateurs sportifs : une moyenne d'âge de 41 ans, + de 2/3 d'hommes avec une présence d'éducatrices plus prégnante notamment dans la natation synchronisée, la gymnastique, l'aérobic, l'équitation et le patinage artistique (entre 100 et 67,8% d'éducatrices sportives).

**Du côté des employeurs, 5 132 associations employeurs et des services d'appui**

Les emplois sportifs sont notamment portés par associations. En 2015, on recensait **5 132 établissements associatifs employeurs en Auvergne-Rhône-Alpes** dans les activités sportives, récréatives et de loisirs dont la

type d'éducateur sportif <sup>18</sup>	Nombre	Rang national	% éducateurs nationaux
Généraliste (CQP ALS, APT, STAPS, handisport et activité physique adaptée)	5 160	2*	14,50%
Sports collectifs	1 442	1*	13,80%
Sports individuels (activités athlétiques, aquatiques, adresse et précision, sports mécaniques, sports urbains)	2 801	2*	14,20%
sports d'opposition (sports de raquette, arts martiaux, sports de combat, sports duels)	1 622	2*	10,60%
sports de nature (activités terrestres, aériennes, nautiques)	18 725	1*	34%
forme et force (AGE, AFF)	2 358	2*	13,50%

Les trois départements français ayant le plus d'éducateurs sportifs déclarés sont en Auvergne-Rhône-Alpes : la Savoie (7 330 éducateurs déclarés soit 5.5% des éducateurs déclarés en France), la Haute-Savoie (6 944 soit 5.2%) et l'Isère 4 989 éducateurs soit 3.7%).

Ain	462
Allier	187
Ardèche	245
Cantal	119
Drôme	351
Isère	820
Loire	532
Haute-Loire	220
Puy-de-Dôme	406
Rhône	991
Savoie	340
Haute-Savoie	459
Savoie	1
<b>AUVERGNE- RHÔNE-ALPES</b>	<b>5 132</b>

répartition par Département traduit des écarts importants avec un poids tout particulier pour les Départements du Rhône et de l'Isère (à noter, une valeur incongrue à ce stade pour la Savoie).

Les associations sportives peuvent faire appel à des services d'appui en matière d'emploi. Une étude pilotée par la DRDJSCS en 2017 a permis de recenser **70 opérateurs sur la région** et d'identifier **3 grands types de services** présentés ci-après :

- 40 opérateurs spécialisés dans les secteurs du sport et de l'animation : CROS/CDOS, Guichet Unique Sport

Auvergne, des groupements d'employeurs, Profession Sport, FRANCAS, ligue de l'enseignement, familles rurales, MJC...

- 20 opérateurs en appui des associations tout secteur : services des directions départementales, centres de ressources, Uniformation ;
- 10 opérateurs spécialisés dans l'accompagnement tout secteur : services de l'Etat, CRESS, DLA, centres de formation, missions locales.

A noter qu'une dynamique nationale est en cours avec la mise en place d'expérimentations nombreuses vers des GEIQ sport et loisirs (groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification), avec une initiative particulièrement avancée dans l'Allier et porté par l'association Sport & Loisirs Auvergne.

La multiplicité d'opérateurs et de profils, et certains territoires peu ou pas pourvus de telles structures d'accompagnement rendent parfois, d'une part, peu lisible l'offre de services existante, d'autre part, l'accès à ces services inégal suivant les territoires. Les pistes d'amélioration soulevées par l'étude reposent ainsi sur la lisibilité/qualité des services, l'accessibilité/proximité des services et les liens/connexions entre les opérateurs.

### Des freins au développement de l'emploi prenant une résonance particulière dans la situation actuelle

L'emploi sportif connaît une trajectoire dynamique sur la région, à l'exemple de la situation nationale qui se caractérise par un fort développement du nombre d'emploi établi sur un temps long<sup>14</sup> et confirmé encore récemment<sup>15</sup>. Ces travaux ont également mis en exergue que l'emploi sportif présentent des caractéristiques qui lui sont bien spécifiques avec une part importante de temps partiel, le cumul d'emploi ou l'exercice en travailleur indépendant<sup>16</sup>. On y note encore que près de 60% des salariés de la branche encadrent des APS.

Le rapport de Branche identifiait de potentiels freins au développement de l'emploi sportif. Dans ce prolongement et au regard de la crise sanitaire qui impacte l'ensemble de l'économie et percute en particulier le tissu sportif, professionnel et amateur, trois enjeux paraissent identifiables :

- Un premier frein lié au profil des emplois sportifs, marqués par de forts morcellements du temps de travail, la saisonnalité pour certaines activités, les faibles rémunérations, une proportion de contrats à durée déterminée plus importante (10% de plus que dans l'ensemble des activités tertiaires), l'importance du temps partiel qui concerne 40% des salariés, la multi-activité, soit autant de caractéristiques qui induisent un turn-over fréquent et un manque d'attractivité de la part de potentiels candidats à l'emploi ;
- Un deuxième frein lié à la tension des financements publics ;

<sup>14</sup> Enquête du CEREQ « Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif »

<sup>15</sup> Rapport de branche de la branche sport, CPNEF Sport et Uniformation, 2018, Quadrant Pluricité.

<sup>16</sup> Ibid.

- Le troisième lié à l'incertitudes sur les capacités des associations sportives à adapter leur modèle associatif et économique aux mutations du sport et aux conséquences de la crise.

### Un secteur économique particulièrement actif sur la pleine nature et le tourisme

A l'image des nombreux clusters et incubateurs (source : rapport BPCE + site initiative Le Pack) que comptent la région, le secteur économique du sport paraît dynamique, quoique les données disponibles en la matière restent relativement partielles.

Tableau récapitulatif des clusters et incubateurs :

	Description	Repères chiffrés	Secteurs d'activités	Offre de services
Outdoor Valley Sport	Développement économique de la filière outdoor, ainsi que la promotion des pratiques sportives et la préservation des espaces naturels	460 adhérents 15 personnes à votre service Plus de 150 bénévoles	Sport de montagne	Réseau et promotion Services et ressources Création et développement
OSV Start up program	Lieu pour les entrepreneurs, dédié à l'innovation dans le sport et l'outdoor.	27 projets accompagnés	Sport et outdoor	Accompagner les startups Accueillir dans un des 5 base camps Animer le réseau
Le pack Initiative LOU, GL Events, EM Lyon	Plateforme d'innovation permettant d'identifier et de faire émerger les champions du sport business de demain		Sport et technologie	Un lieu Programme d'accélération intensif de 6 mois Un écosystème
Cluster montagne	Accompagner et promouvoir, en France et dans le monde, les acteurs français de l'aménagement touristique en montagne	209 adhérents	Aménagement touristique en montagne	Communication, promotion et événements Prospective et innovation Business development France et international Réseau
Inosport	Développer l'activité économique autour de la thématique « sport, loisirs, santé/bien-être »		Filière sport, loisirs, santé/bien-être	Evènement Inosport (innovation, sport, santé)
Equin santé & bien-être	Promouvoir et développer la filière en matière de santé et bien-être du cheval	25 membres	Filière équine	Organisation d'évènement Accompagnement de projets collaboratifs
G3 eSport	Incubateur dédié à la monétisation de l'eSport en France	10 projets doivent être retenus pour la première promo en 2020	e-sport	

Quelques chiffres globaux (Rhône Alpes seulement<sup>17</sup>) sur la filière sport élargie indique qu'elle représente autour de 100 000 emplois directs et indirects (incluant les emplois touristiques induits) avec :

- 20 000 établissements, 7 milliards d'euros de flux financiers ;
- 1<sup>ère</sup> région française dans l'industrie des articles de sport avec plus de 5 700 emplois et plus de 3,3 milliards d'euros de chiffres d'affaires ainsi que dans la distribution d'articles de sport avec plus de 10 000 emplois (19% du national) et 1 600 établissements (24% du national).

### Focus sur l'observatoire de la filière des sports Outdoor

La filière Outdoor en région emploie directement 5 943 personnes au sein d'un écosystème de 415 entreprises (+ 10% par rapport à 2015), essentiellement des Très Petites Entreprises (80%) de moins de 10 personnes, pour un chiffre d'affaires cumulé qui dépasse 4 milliards d'€ en 2017 (+11% depuis 2015).

La région compte des entreprises de forte notoriété avec notamment 5 Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) de 250 salariés et plus : Salomon, Petzl, Rossignol, Mavic et Quechua (si elles ne représentent que 1% des

<sup>17</sup> Source : étude réalisée par le Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport de Université Claude Bernard Lyon 1. (rapport non trouvé, reprise de citations)

	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	
	2017	Évolution 2017/2015
Entreprises dans la filière	415	+ 10%
Effectif cumulé en nombre (estimation)	5 943	+ 8%
Chiffre d'affaires cumulé (estimation)	4,02 milliards €	+ 11%
Chiffre d'affaires à l'export (estimation)	2,45 milliards €	+ 8%
Ancienneté moyenne des entreprises	18 ans	+ 2 ans
Nombre de marques fabriquées/distribuées	942	+ 12%
Entreprises en équilibre ou en développement en 2018	84%	+ 5 points
Entreprises ayant des intentions d'embauche en 2018	26%	- 13 points
Créations d'entreprises	31	+ 7%
Taux de création d'entreprises	7%	- 2 points

entreprises mais ils rassemblent à eux seuls 44% des emplois de la filière et même 71% du chiffre d'affaires cumulé) et des marques plus « petites » mais également de renom (Cimalp, Raidlight...).

Le secteur apparaît particulièrement dynamique tant du point de vue de la création que du développement. Près de la moitié des entreprises qui n'existaient depuis moins de 10

ans (avec un rythme élevé de création / disparition -radiation, déménagement, fusion). Dans le même temps, une part conséquente d'entreprises (50%) réalisent leur CA à l'international à hauteur de 32% en moyenne (pour les fabricants, ce sont 65% des entreprises qui exportent), soit des agents économiques qui participent du rayonnement de la région bien-au-delà de sa géographie y compris nationale.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUPS	FAIBLESSES
Un poids économique important	Forte dépendance au tourisme de (moyenne) montagne notamment sur la saison d'hiver
Une offre de formation diverse et dense, couvrant tous les niveaux de formation	Un déséquilibre régional en défaveur de l'Auvergne
Présence d'une industrie de fabrication d'article de sport	
Existence de dispositifs de soutien incluant le secteur sport (clusters, incubateur)	
Une position de leader sur les sports outdoor	
Capacité d'innovation	
OPPORTUNITES	MENACES
Une demande de produits haut de gamme pour la pratique sportive	Incertitudes de la reprise post covid 19
Tourisme de montagne d'été	Réchauffement climatique
Aspirations du grand public vers la pleine nature	

Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Un certain nombre d'enjeux peuvent être avancés à ce stade, qui mériteraient sur un tel sujet de s'intégrer dans un échange intersectoriel (acteurs du sport, acteurs institutionnels, acteurs économiques, acteurs de la formation...) :

- Démarche collective pour la prospection et l'exportation ;
- Analyse de l'offre et la demande d'emploi selon les secteurs ;
- Développement des acteurs privés de la pratique sportive : salles de fitness, loisirs avec des activités physiques et sportives, escalades, foot à 5, etc. ;
- Potentiel et opportunités pour le sport ;
- Plan de relance post-Covid pour le secteur.

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b> <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Analyse de l'emploi sportif en région	Nature des contrats, saisonnalité, pratiques RH, intention de recrutement...	Enquête	Relativement compliqué
Professionnalisation du secteur des salles de sport et de loisirs sportifs	Cartographie des acteurs et des emplois	Enquête du secteur	Relativement compliqué
Développement de la filière esport : formation, événements	Cartographie des acteurs	Identification des acteurs	Relativement accessible
Synergies au niveau régional entre toutes les démarches d'export : démarches propres au sport / tourisme de montagne (GIE, clusters) et démarches régionales	Mise en commun des programmes d'actions	Partage des stratégies pays des acteurs impliqués	Relativement accessible

## 5 Accompagnement de la performance sportive

---

### 5.1 Des éléments de cadrage

#### » Un panorama de la performance à partager entre parties prenantes pour favoriser l'ambition régionale en la matière

Des questions quant au curseur de la performance et du haut niveau, qui reste une notion à géométrie variable

Quoiqu'elle renvoie à des définitions précises, la notion de champ de la « performance sportive » nécessite de progressivement et collectivement se familiariser avec des sujets qui s'appuient sur des cadres réglementaires définis (en matière de haut niveau comme de sport professionnel) mais présentent le besoin, sous l'angle d'un tour de table élargi et de la pluralité des parties prenantes aux sujets, une approche précisée. Dans tous les cas, le curseur de la performance sportive peut être interrogé à travers l'accompagnement à l'accès au haut-niveau, en questionnant « *le moment auquel il démarre* » (à partir de quel moment est-on dans l'accès au haut-niveau), étant entendu d'une part que « ce moment » est différent selon les sports et d'autre part qu'il apparaît opportun pour certains membres de positionner, au-delà du haut niveau, l'accompagnement de la performance au sein des clubs (« *Avant le haut-niveau, l'enjeu c'est comment on accompagne la performance dans nos clubs, et derrière ça va sur le haut niveau. Qui accompagne les clubs qui vont sur la performance ?* », un membre de la Commission).

La difficulté est que la notion de haut niveau, malgré l'existence de listes de sportifs de haut niveau, reste une notion à géométrie variable.

Un cadre existant, avec ses données réglementaires, ses acteurs, à porter collectivement

Les éléments de cadrage, qu'il s'agisse du haut niveau comme du sport professionnel, constituent une « base de travail » nécessaire et indispensable (« *Il y a une partie réglementaire. L'accession, c'est déterminé de manière réglementaire, et c'est fait par discipline. Chaque discipline a mis son curseur où elle voulait. Veut-on descendre plus bas ? On peut y revenir* », un expert associé aux travaux de la Commission). De fait, il apparaît « *un besoin de reposer le rôle des acteurs. Quels sont les acteurs qui animent et repèrent ? Qui est en charge de l'animation territoriale ? Comment le programme Ambition bleue est-il décliné en région ?* » (un membre de la Commission). In fine, cela paraît également questionner l'existant au niveau des territoires, « *savoir qui finance le sport de haut niveau à l'échelle du territoire* » (un membre de la Commission).

A noter que du côté de la notion de sport professionnel, deux approches distinctes peuvent être utilisées :

- Une approche par le prisme fédéral : on désigne par sport professionnel les compétitions structurées au sein du mouvement fédéral (soit gérée par une ligue professionnelle avec une délégation de la part d'une fédération, soit gérée au sein de la Fédération avec une gouvernance ad hoc) ;
- Une approche individuelle, avec un critère sur la part des revenus issus de la pratique sportive. Cette approche a des contours moins nets et il est important de bien distinguer cette approche avec celle du haut niveau.

Ce travail d'état des lieux, qu'il concerne le cadre réglementaire ou permette, à terme, de faire le point sur ce qui existe en termes de financements, paraît devoir permettre le positionnement précisé et utile 1) de la Commission et 2) in fine, de la CRS.

Une pluralité des interventions et des points de vue à prendre en compte et clarifier

De fait, il faut noter la multiplicité des interventions locales en faveur du haut-niveau, sans « *qu'on n'y voit clair* ». C'est « momentanément » renforcé par le fait que les collectivités territoriales souvent concernées en la matière,

les Départements et le Conseil régional, ont connu une année électorale en 2021, les plans de mandat et leurs priorités étant souvent encore en cours de détermination à date.

Au-delà de la question de l'harmonisation entre les acteurs qui peuvent accompagner le haut-niveau, qui a pu être évoqué, il est question de l'opportunité, à travers les travaux de la Commission et de la CRS, de gagner en lisibilité et en cohérence, en s'appuyant sur des points de vue différents sur les besoins, pour bénéficier d'une vision la mieux objectivée de la situation, comme sur un cadre d'écoute à mettre en place.

A noter que ces observations englobent également le monde économique, en pointant les entreprises et l'enjeu de les impliquer à travers leurs propres enjeux.

### » Des interrogations ouvertes sur les axes potentiels de valeur ajoutée de la CRS sur le champ de la performance sportive

Un certain nombre d'interrogations et d'hypothèses sur la / les valeur(s) ajoutée(s) potentielle(s) de la Conférence régionale du sport et de son travail en la matière, notamment :

- Un ciblage où l'ANS ne va pas, c'est-à-dire en-dehors de la très haute performance et « des médaillables » ;
- L'accompagnement de la relève ;
- Les enjeux de la post-carrière, ou comment rendre attractif le haut-niveau avec le post-carrière ;
- La mise à plat voire la coordination des multiples financements à l'échelle des différentes strates de soutien ou, de manière élargie, avec une entrée méthodologique, le ciblage des mutualisations potentielles ;
- La clarification du « qui fait quoi » ;
- L'identification de zones d'ombres ou de zones blanches (de recouvrement, de « trous dans la raquette », ...) où construire des réponses adaptées ;
- La formulation de recommandations de soutien à l'attention des Collectivités territoriales.

## 5.2 Les principaux constats partagés au sein de la Commission

### 5.2.1 En matière de sport de haut niveau

#### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Des éléments relatifs au double projet, à la relation scolarité / études et haut-niveau :

- Le besoin de renforcer les liens et de sensibiliser les établissements scolaires et dirigeants sur le sport de haut niveau ;
- Un aménagement des horaires et créneaux qui paraît constituer un terrain d'amélioration faisable ;
- Une nécessaire collaboration entre les institutions sportives et l'éducation nationale doit être nécessaire ;
- Une vie scolaire pas adaptée au sport de haut niveau et à la performance.

Des éléments relatifs à l'accompagnement, leurs complémentarités, les besoins auxquels ils répondent

- L'existence de plusieurs accompagnements pour les sportifs qui permettent de répondre à de vraies problématiques ;
- Un besoin d'analyses des besoins par rapport aux accompagnements proposés par les acteurs territoriaux ;
- L'intérêt de renforcer l'accompagnement des sportifs listés hors des structures PPF ;
- Un besoin d'amélioration de la lisibilité des politiques d'accompagnement ;
- Le besoin d'un site Web qui présente les outils, possibilités d'accompagnement (aides, centres médicaux, dispositifs d'aide à l'embauche, partenaires).

Des éléments relatifs au lien performance – haut-niveau :

- Une perte de compétences techniques dans la performance ;
- Une perte de performance pour alimenter le haut-niveau.

Des éléments relatifs à des logiques de cohérence territoriale :

- Un manque de cohérence des moyens territoriaux notamment les financements publics en direction des sports de haut niveau ;
- Des politiques publiques sportives spécifiques qui sont hétérogènes, avec une cohérence qui est difficile à obtenir ;
- Un besoin de cohérence des moyens territoriaux et nationaux.

Divers éléments d'observation qui introduisent d'autres sujets de réflexion :

- Un besoin d'acculturation territoriale du périmètre et du cadre du haut-niveau ;
- Un besoin de rapprochement sportif / entreprise ;
- Un danger à ce que le monde médical s'éloigne de plus en plus du monde sportif ;
- Un désintéressement du haut-niveau des sports non olympiques.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Une dynamique du double projet sportif et scolaire déjà solide mais perfectible**, qui s'appuie sur un fort partenariat avec la région académique et qui paraît pouvoir gagner en efficacité et en fluidité ;

Un travail de mise en cohérence entre les trois rectorats est en cours. Par ailleurs, malgré l'existence de relations de travail effectives avec l'EN, qui permettent à la fois des échanges réguliers et présentent une capacité de réactivité, un sentiment partagé à différents niveaux de devoir trouver des solutions ponctuelles et de pouvoir gagner en efficacité (avec des possibilités de travail avec les établissements qui dépendent beaucoup des personnes, avec un cadre d'obligation scolaire qui se prête plus ou moins aux adaptations...).

Le sentiment partagé est que le champ des possibles pour trouver des solutions pour les élèves dépend non seulement de textes réglementaires mais aussi de la volonté des chefs d'établissement. Cela peut nuire à la continuité des parcours.

Des sujets de travail se dessinent, autour de l'implication des entreprises (alternance, insertion professionnelle), de réflexions partagées sur les modalités d'échanges et de réflexions...

⇒ Un besoin de **mieux connaître les besoins des sportifs de haut-niveau, notamment : la situation des sportifs « isolés »**, relevant d'un PPF sans être dans une structure qui en relève et plus globalement les sportifs de la liste espoir ;

⇒ **Une situation disparate dans les aides apportées au haut-niveau par les Collectivités territoriales, qui appellent à trouver davantage de cohérence de financements et favoriser l'accessibilité aux financements pour les sportifs de haut-niveau**, avec plusieurs sujets posés qu'il s'agisse des publics touchés (et la facilité à trouver des financements selon les publics) ou des potentiels écarts de financement (zone de recouvrement plus ou moins opportune, trous dans la raquette).

Face à un potentiel vœu d'optimisation des financements des Collectivités au haut-niveau, la réalité de financements à géométrie variable avec une variété de critères utilisés, de montants possibles... Les finalités et l'efficacité de ces financements locaux, en trouvant un équilibre entre le financement de besoins ponctuels et le financement de dispositif pour faire progresser les athlètes.

Un besoin de cohérence entre les financements des Collectivités territoriales et les sportifs listés.

Un besoin de financement a priori plus important pour des jeunes SHN, voire juste avant qu'ils n'entrent sur les listes (« Ces jeunes-là, ils n'ont rien, pour du matériel, de l'accompagnement... », un membre de la Commission).

⇒ **Un besoin d'outillage des élus locaux sur l'existant en matière de soutien au sport de haut-niveau**, notamment pour de nouveaux élus, moins dans une logique de règle qu'une logique de préconisation ;

« Quand on est élu en charge du sport, on a une connaissance ou on ne l'a pas et, si on ne l'a pas, ce serait précieux et utile d'au moins savoir ce qu'il se fait au niveau des Départements, des Régions et des Communes, pour s'inspirer les uns et les autres » (un membre de la Commission). L'outillage ne consiste pas dans l'établissement de « règle d'intervention mais au moins établir un conseil, et après les Collectivités sont libres de faire ce qu'elles veulent » (un membre de la Commission).

⇒ **Une implication du monde économique dans le financement du sport de haut-niveau** qui connaît des réussites (de certains dispositifs, de certaines expériences territoriales) et mérite plus largement d'être renforcée ;

Un sujet qui porte sur trois volets principalement : la formation des sportifs, l'insertion professionnelle des sportifs, le financement / mécénat des sportifs.

## 5.2.2 En matière de sport professionnel

### » De premiers points d'observation en logique forces / faiblesses

Des éléments relatifs à la manière d'approcher du sujet :

- La nécessaire appropriation du périmètre, de ses définitions, de son cadre légal ;
- L'approche aussi bien sport collectif que sport individuel.

Des éléments relatifs aux ressources et aux financements, avec un prisme fédéral privilégié :

- La question des financements des acteurs privés / Entreprises du sport en hausse ;
- La question du financement public ;
- Le besoin de soutenir la recherche et développement dans les clubs professionnels ;
- Une opportunité d'appel à projets sur la performance.

Des éléments relatifs à l'accompagnement des sportifs :

- Le besoin de faciliter les démarches administratives pour les sportifs professionnels / de haut-niveau (visa, etc...) ;
- Le besoin d'accentuer les relations entre formation sportive et scolaire / facilité accordée au sportif en matière d'éducation.

Des éléments relatifs aux finalités des soutiens au sport professionnel :

- Un développement à penser, questionner du côté des structures non agréées / l'Etat CFCP ;
- Une finalité du soutien au sport professionnel pas toujours questionnée.

### » Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **La relation formation sportive et formation scolaire**, ou les facilités accordées par rapport à l'éducation ;

⇒ **L'accompagnement des sportifs professionnels**, y compris sur des démarches administratives ;

⇒ **Une définition des finalités du financement du sport professionnel**

**Ce travail préalable peut permettre de donner un cap pour les financements, notamment publics**, et permettre d'appuyer le développement du sport professionnel au niveau régional en clarifiant les effets d'entraînement attendus, « *le sport professionnel n'est pas une finalité en soi* ». Les finalités peuvent être de nature économique, sociale, territoriale ou environnementale.

A ce titre, le sujet de l'impact du sport professionnel sur les territoires est également évoqué.

⇒ **Une pluralité et grande variété des modèles économiques dans le sport professionnel** et, de manière générale, une diversité de situations sous le terme générique de « sport professionnel » qui recoupe des réalités très variables ;

D'une part, on peut noter une dépendance aux financements publics plus ou moins fortes selon les disciplines, qui n'ont d'une certaine manière pas les mêmes besoins ;

D'autre part, on peut encore observer des formes variées prises dans les réalités de clubs professionnels (« *Sur notre région, à 200km près on a Aurillac et l'ASM, et ce sont des mondes différents, Aurillac en bas de tableau en Pro D2 est un des plus gros moteurs économiques de son territoire* », un membre de la Commission).

⇒ **Les interdépendances entre les clubs professionnels et les Collectivités.**

**Ces dépendances peuvent être vues comme** des opportunités de développement réciproques (l'attractivité d'un territoire nourrie par la présence d'un club professionnel, le développement d'un club professionnel assis sur le tissu économique d'un territoire, sa dynamique démographique, les aménagements urbains associés, l'écosystème support présent sur le territoire...). Elles peuvent aussi créer des tensions, notamment lors des promotions – relégations (niveau de financement, normes des infrastructures). La difficulté réside notamment dans le manque d'anticipation par les clubs professionnels à définir les conditions de la promotion et les impacts de la relégation.

⇒ **Les relations parfois questionnées entre le sport de haut niveau et le sport professionnel**, notamment au sein des ensembles sportifs entre club omnisport et SASP autour du financement des centres de formation.

### 5.2.3 Des éléments de réflexion transversaux au sport de haut niveau et au sport professionnel

Un certain nombre de sujets relèvent globalement du champ de la performance sportive, qu'il s'agisse du sport professionnel ou du sport de haut niveau :

- Sur la nouvelle gouvernance du sport :
  - › Un besoin d'appropriation sur la Maison régionale de la performance, notamment du côté des « petites » collectivités territoriales ;
  - › Un besoin de rappeler le périmètre de l'ANS ;
- Sur le partage des cadres de référence :
  - › Un enjeu de définition... La question d'où placer le curseur, notamment en termes d'âge ;
  - › L'enjeu des dispositifs existants, de leur bonne connaissance et mobilisation.
- Le besoin de collecter les besoins / attentes et donner des exemples positifs pour capitaliser et surtout, fédérer et restituer auprès de la communauté des acteurs de la région.

## 5.3 Les fiches diagnostic socles en lien avec les 10 missions issues de la loi et de l'installation de la CRS en ARA

### 5.3.1 Le développement du sport de haut niveau

#### » Quelques éléments de cadrage

 DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC					
DONNEES QUANTITATIVES			DONNEES QUALITATIVES		
X	X		X		
DONNEES DESCRIPTIVES			DONNEES ANALYTIQUES		
X	X		X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : L'ensemble des éléments rassemblés constitue une base d'information relativement importante dont le caractère est essentiellement descriptif. Peu d'éléments d'analyse sont actuellement disponibles pour « épaissir » le niveau d'information, ce qui contraint le repérage d'enjeux spécifiés à l'échelle régionale.*

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Extractions de la base de données PSQS (données au 17 décembre 2019)

Données consolidées issues des Projets de Performance Fédéraux selon le type de programme (données au 17 décembre 2019)

Vers un schéma régional de développement du sport Auvergne-Rhône-Alpes | Repères et chiffres clés, 2018

Sites et documents en ligne :

- Liste ministérielle du haut niveau : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>
- <https://public.tableau.com/profile/ministere.des.sports#!/vizhome/CartographiePPF/Cartographie-Page1>
- [https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/20180123\\_rapport\\_hp21.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/20180123_rapport_hp21.pdf)

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

- Démographie des sportifs figurant sur les listes ministérielles
- Démographie des sportifs présents en structure PPF
- Support à la performance (équipements, compétences en sciences du sport, outils digitaux) et recherche innovations
- Détection des talents (travail entre clubs, instances départementales, instances régionales)
- Soutien aux structures PPF (structures d'accèsion ou d'excellence)
- Soutien individuel aux athlètes
- Double projet : études, sécurisation des parcours, reconversion et insertion professionnelle
- Structures PPF (pôles espoir - France et structures associées)

## » Etats des savoirs

### Quelques éléments de cadrage

Le sport de haut niveau relève d'un cadre fixé au niveau national et se trouve notamment défini par différents textes législatifs et réglementaires. L'article L 221-1 du code du sport fonde notamment les raisons de l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales dans la politique du sport de haut niveau en stipulant que « les sportifs, entraîneurs, arbitres et juges, sportif de haut niveau concourent, par leur activité au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport ». Le sport de haut niveau repose ainsi sur des critères bien établis que sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives, tous les 4 ans, par un arrêté ministériel ;
- Les projets de performance fédéraux (PPF), élaborés par les fédérations et déclinés sur deux olympiades et comprenant deux programmes distincts avec un programme d'excellence (population des sportifs de haut niveau, du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population) et un programme d'accession au haut niveau (sportifs en liste « Espoirs » et sportifs régionaux) ;
- Les compétitions de référence ;
- Les sportifs de haut niveau (SHN) reconnus par le Ministère des sports, dont la liste est arrêtée chaque année par le Ministère avec 3 entrées : 1) la liste des sportifs de haut niveau (SHN), 2) la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN) et 3) la liste des sportifs espoirs (SE).

### Une organisation renouvelée

#### Un guichet unique en région depuis janvier 2021, la Maison régionale de la performance

Dans le cadre de la délégation de la gestion du sport de Haut-niveau à l'ANS et de sa stratégie nationale, Ambition Bleue, des Maisons régionales de la performance (MRP) sont mises en place au sein de toutes les régions et DROM COM. Les MRP constituent des « guichets uniques » qui mobilisent les réseaux et les compétences, accompagnent les sportifs et entraîneurs, coordonnent les actions et animent l'écosystème territorial. A ce titre, elles agissent en lien avec les acteurs de la gouvernance territoriale du sport, à l'appui notamment des Conférences régionales du sport, pour la complémentarité des financements et la cohérence des interventions.

Après un travail de diagnostic et de préfiguration, la MRP Auvergne-Rhône-Alpes s'est mise en place autour de trois objectifs principaux :

- Faciliter la mise en réseau avec un interlocuteur unique ;
- Accompagner l'encadrement sportif et le réseau d'acteurs du sport de Haut Niveau sur le territoire Régional ;
- Accompagner tous les sportifs identifiés préparant les grandes échéances internationales (en structure et hors structure PPF).



Elle développe son action autour de quatre axes d'intervention fixés au plan national :



- En matière d'**optimisation de la performance et suivi médical**

Ses rôles et missions : Préparation physique, Préparation mentale, Accompagnement et montée en compétence de l'encadrement, Profilage et détection, Réathlétisation et récupération, Recherche et innovation technologique, Suivi médical, Suivi paramédical.

- En matière d'**environnement socioprofessionnel**

Ses rôles et missions : Formations adaptées aux contraintes de l'entraînement, CIP/CAE, Reconversion/relation aux entreprises, Bilans de compétences, Bourses financières.

- En matière d'**analyse de la performance**

Ses rôles et missions : DATA, Analyse des couloirs de la performance, Suivi des Structures PPF, Suivi des listes de sportifs espoirs, des collectifs nationaux et relève.

- En matière d'**accompagnement paralympique**

Ses rôles et missions : Identifier, suivre, accompagner les sportifs en situation de handicap, Faciliter l'accès au sport de haut niveau, Permettre l'accès aux équipements adaptés.

La MRP propose **une logique d'accompagnement différencié** avec :

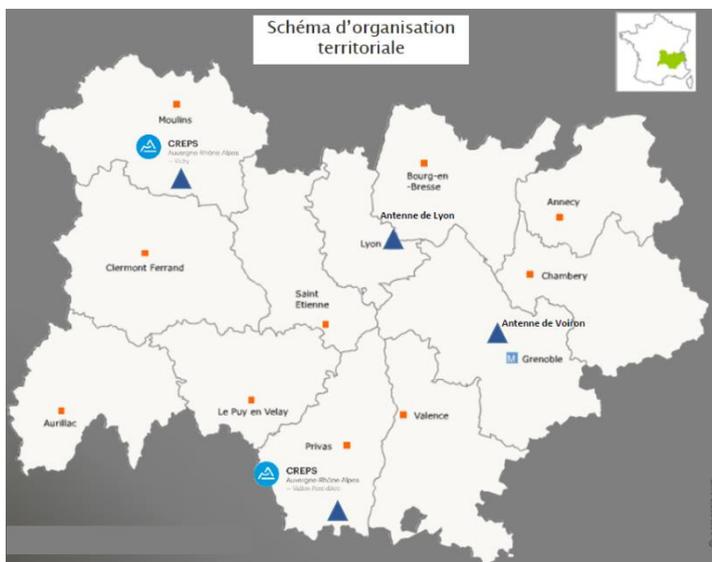
- Un cercle de la Haute performance, qui concerne les sportifs identifiés médaillables aux JOP (identification nationale ANS),
- Un Cercle du Haut niveau avec les sportifs listés haut niveau (Elite, Sénior, Relève),
- L'accession au Haut niveau avec les sportifs listés ministériels (Espoirs et Collectifs nationaux) et les structures PPF d'accession de niveau national et les sportifs qui y sont inscrits (référence PSQS suivi quotidien du sportif).

Située dans les locaux de la maison régionale du sport à Lyon, la MRP dispose d'une organisation géographique au plus près des sportifs, autour de 3 pôles à Vichy (CREPS), Voiron (CREPS) et Lyon (Maison des sports), avec une équipe de 10 agents et un co-pilotage des deux directions des CREPS et du manager territorial.

### La déclinaison territoriale d'Ambition Bleue

Le programme Ambition Bleue fait l'objet d'une déclinaison territoriale en prenant en compte des spécificités propres à chaque territoire. L'objectif consiste à faire rayonner les MRP hors de leurs murs et de positionner les services, l'expertise et les moyens au plus près des athlètes et des lieux de pratique. La déclinaison territoriale s'inscrit dans un cadre de missions qui prend l'engagement de placer la cellule « athlète – entraîneur » au cœur du dispositif en assurant un accompagnement à 360° au plus près du lieu de pratique et de proposer une offre de services graduée en fonction du niveau de performance de l'athlète. 4 missions sont identifiées :

- Mettre en place une véritable politique de renouvellement des élites sportives ;
- Construire les chemins du haut niveau en direction de la haute performance ;



- Assurer un accompagnement des top athlètes en leur offrant des services experts singuliers pour optimiser leurs performances ;
- Favoriser la progression de tous les entraîneurs et acteurs du sport de haut niveau pour assurer le management des cellules de performance.

La déclinaison territoriale du programme, en résumé :

**AMBITION BLEUE, 2021**

**#1 LA DÉCLINAISON D'AMBITION BLEUE DANS LES TERRITOIRES**

- Des services délivrés aux athlètes **AU PLUS PRÈS DE LEURS LIEUX DE PRATIQUE** sur le territoire.
- La déclinaison d'une offre de **SERVICES DIFFÉRENCIÉE SELON LE NIVEAU DE PERFORMANCE** et de maturité des sportifs :
  - **Athlètes Cercle HP** : Accompagnement 360° et services « sur mesure » ;
  - **SHN** : Accompagnement individualisé ;
  - **Sportifs Programme Accession** : Services collectifs.
- **L'AMÉLIORATION DE L'EXPERTISE DES INTERVENANTS** au service d'une culture de la performance.

**#2 MOYENS**

- Recrutement de **80 ETP DANS LES CREPS & OPE** (17 Managers Territoriaux HP + 63 Conseillers HN/HP) ;
- **CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS** Agence du sport / établissements.

**#3 FACTEURS DE RÉUSSITE**

- **COORDINATION** fédérations / Agence du sport / établissements ;
- **COMPLÉMENTARITÉ** des acteurs territoriaux.

**#4 POINT D'ÉTAPE**

- **RECRUTEMENT** en cours des Conseillers Haut Niveau & Haute Performance (CHNHP) ;
- **RECRUTEMENT** des Managers Territoriaux Haute Performance (MTHP) au 1<sup>er</sup> juin.

Source : Programme Ambition Bleue – Déclinaison territoriale – ANS

### Un plan d'action dédiée à destination de la performance paralympique

Inscrite dans le cadre du projet Ambition Bleue de l'ANS et de sa déclinaison territoriale, une action spécifiée est pensée en matière de performance paralympique, à travers un accompagnement ciblé dont l'objectif est d'élaborer un plan de suivi et de service individuel des athlètes du territoire régional, en synergie avec les dispositifs fédéraux et territoriaux déjà existants. De fait, des spécificités du champ paralympique sont identifiées, avec :

- Une dynamique d'accès à un haut niveau de pratique singulière (« de la pyramide à la Tour Eiffel »<sup>18</sup>),
- Des SHN isolés avec des pratiques quotidiennes en structure individuelle,
- Des parcours de vie du sportif à comprendre par rapport au handicap (acquis ou inné, degré d'acceptation),
- Une singularité des personnes encore plus prégnante,
- Une accessibilité des lieux de pratique en question,
- Un besoin d'assistance supplémentaire.

Le plan d'action comprend 5 objectifs : 1) réaliser un diagnostic individuel des sportifs, 2) détecter et orienter les potentiels, 3) assurer une stabilité sociale aux SHN, 4) monter en compétence de l'encadrement paralympique et 5) identifier, créer et animer les réseaux d'expert et de ressources.

### Environ 17% de l'effectif national concentré en région Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes concentre environ 17% de l'effectif national des sportifs listés.

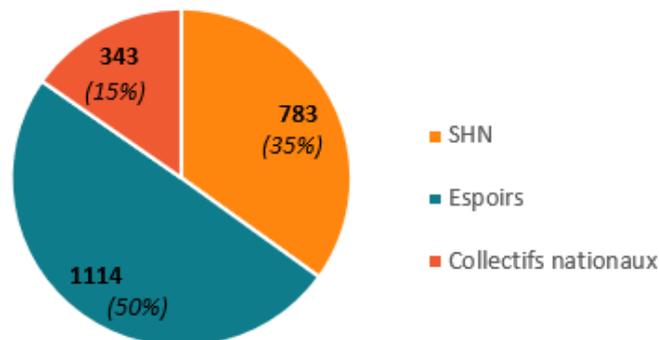
Sportifs listés	2015	Au 17 décembre 2019	SHN national (30 juin 2019)	% SHN Auvergne-Rhône-Alpes
-----------------	------	---------------------	-----------------------------	----------------------------

<sup>18</sup> Accompagnement des SHN – Optimisation de la performance paralympique – CREPS Auvergne Rhône Alpes, ANS

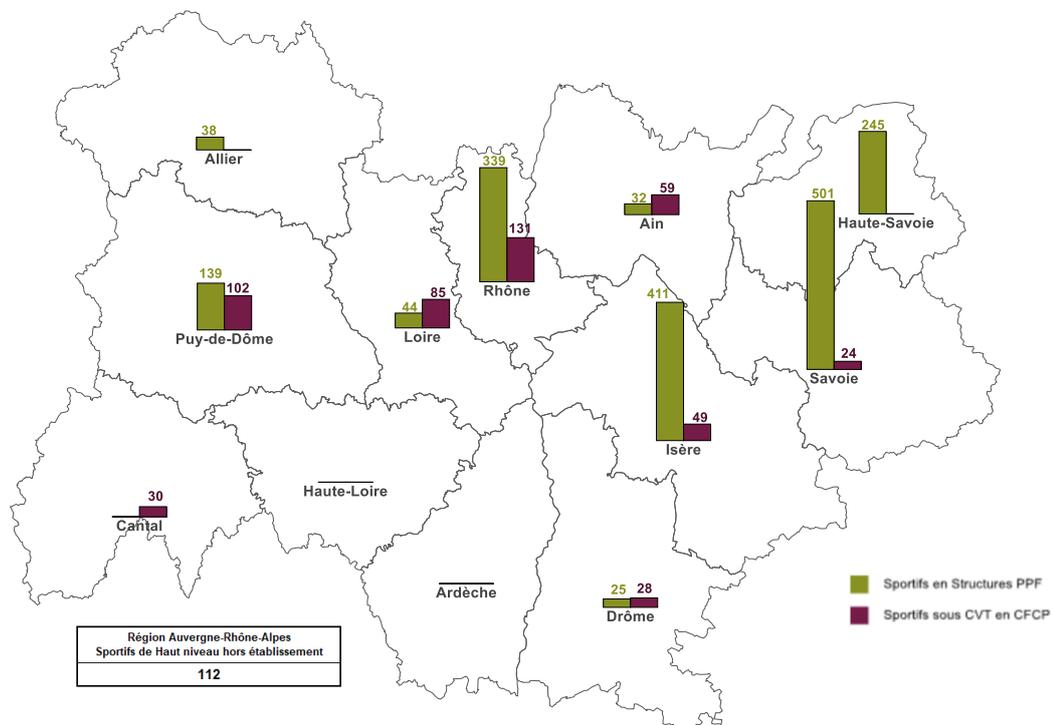
Elite	105	128	2 871	16%
Senior	295	169	1 063	16%
Relève / Jeune	399	460	893	15%
Reconversion	24	26	175	18%
<b>Sous total haut niveau</b>	<b>823</b>	<b>783</b>	<b>5 002</b>	<b>15%</b>
Espoir*	856	1 114	7 676	15%
Collectifs nationaux/ Partenaires*	20	343	2 357	15%

\* : On dénombre en région des sportifs non listés mais inscrits dans une structure de haut niveau dans un des 2 programmes (accession et excellence) cités précédemment ainsi que des sportifs sous convention de formation en centre de formation de club professionnel (CFCP) (509 en au 1er juillet 2020).

### Répartition listes ministérielles Auvergne-Rhône-Alpes



### Répartition par lieux d'entraînement en Auvergne Rhône Alpes

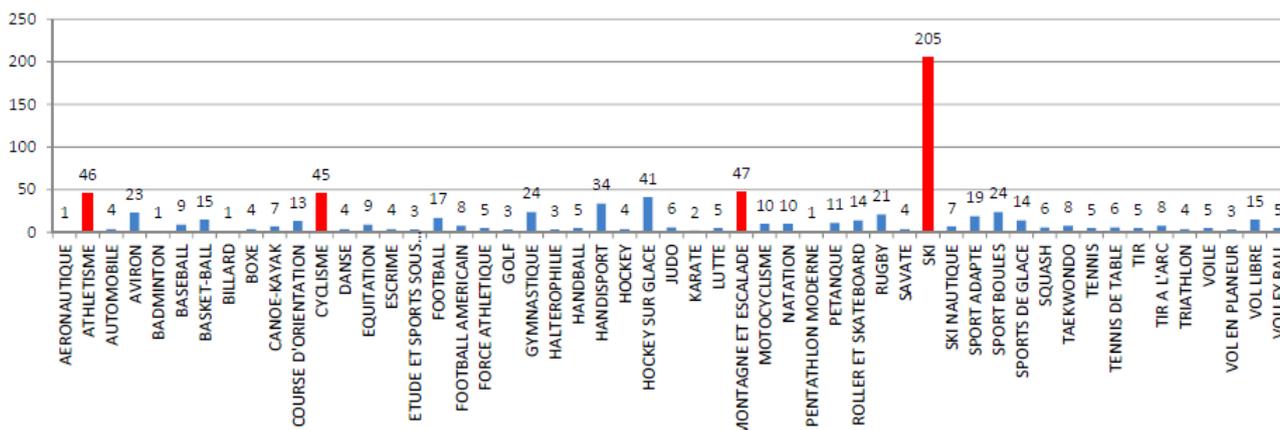


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

DRDJSCS ARA - Septembre 2020

Les principales fédérations concernées (top 5) sont celles du ski, de la Montagne et escalade, du cyclisme, de l'athlétisme et hockey sur glace. A noter que la fédération de handisport arrive en 6<sup>ème</sup> position.

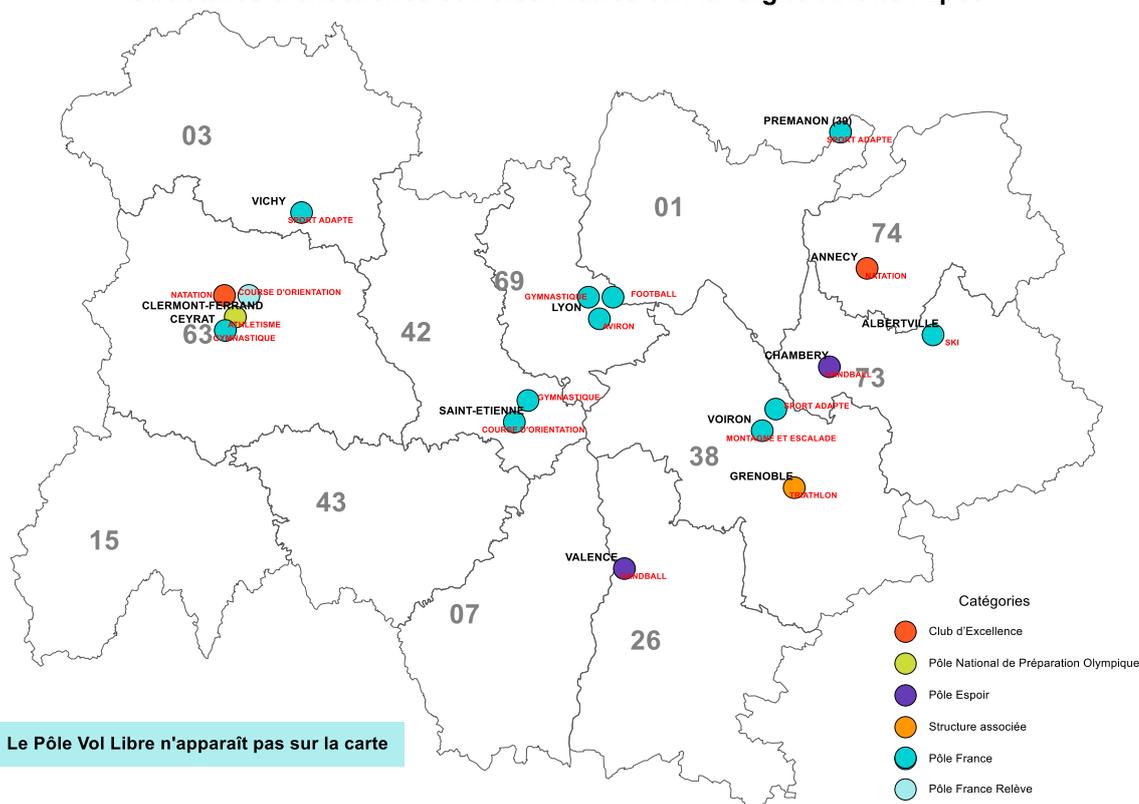
### Répartition des SHN par fédération en Auvergne Rhône Alpes



### Les structures régionales de haut-niveau

En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe **19 structures du programme d'excellence** réparties sur 13 fédérations. L'objectif qui leur est assigné est la préparation à l'obtention de titres et podiums aux compétitions de référence concernant les sportifs en listes « SHN » et « collectifs nationaux ». Au 30 juin 2020, 408 athlètes sont pris en charge par ces structures en région.

### Structures d'excellence et Pôles France en Auvergne-Rhône-Alpes



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

DRDJSCS ARA - Septembre 2020

On dénombre par ailleurs **73 structures du programme d'accession** réparties sur 29 fédérations. L'objectif est l'accès à la performance et concernent 1 478 sportifs en liste « espoir » principalement ou non classés.

### Les besoins d'accompagnement identifiés des SHN

La décomposition de l'accompagnement des athlètes de haut niveau fait apparaître six grandes catégories de besoin d'accompagnement :

<b>Sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à des infrastructures sportives de qualité tout au long de l'année (résidence)</li> <li>• Stages de préparation</li> <li>• Entraînement : entraîneurs, partenaires d'entraînements</li> <li>• Prise en charge des frais de déplacement pour les compétitions (athlètes, encadrement)</li> </ul>
<b>Préparation physique et mentale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation physique : musculation, récupération, préparateurs physiques, nutritionniste</li> <li>• Suivi médical et paramédical : médecin du sport, kinésithérapeute, ostéopathe</li> <li>• Préparation mentale</li> <li>• Suivi de la performance (sciences du sport) : mesure de la performance, conseil et lien avec la préparation physique</li> </ul>
<b>Gestion des blessures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux soins (opérations)</li> <li>• Convalescence</li> <li>• Remise en forme / réathlétisation</li> </ul>
<b>Double projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation initiale</li> <li>• Formation continue</li> <li>• Validation de compétences</li> <li>• Insertion socio-professionnelle</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des relations avec les médias</li> <li>• Valorisation du parcours d'athlètes (réseaux sociaux)</li> <li>• Relations avec les partenaires publics et privés</li> </ul>
<b>Conditions de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergement</li> <li>• Salaire</li> </ul>

A noter qu'un réseau d'établissements d'appui listés par le ministère des sports et soutenus par la DRDJSCS et les 3 Rectorats d'Auvergne-Rhône-Alpes vise à résoudre des problématiques dans les différents domaines de la performance (sportif, scolaire, médical, social) qui ne pourraient pas être gérées directement par les sportifs ou les centres d'entraînement. On dénombre notamment : 2 CREPS, 1 Structure d'hébergement, 7 de santé, 12 Collèges, 32 Lycées, 7 Universités.

#### L'existence de dispositifs de soutien

Différents dispositifs de soutien sont mis en place avec :

- La DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes sur le suivi individuel avec 4 axes forts que sont l'orientation, la formation, l'insertion et la santé ;
- Les Rectorats et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour faciliter la réussite du double projet des sportifs de haut niveau sur le territoire régional ;
- Les Collectivités territoriales, parmi lesquelles...
  - › La Région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir et valoriser l'excellence sportive régionale en accompagnant tant les sportifs de haut niveau (aides individuelles à la formation et d'aides individuelles au titre des conventions d'insertion professionnelles) que les clubs de haut niveau et les structures d'accès au haut niveau, renforçant ainsi les logiques nationales sur son territoire tout en valorisant l'identité et le rayonnement régional.
  - › Les différentes collectivités départementales mais aussi les Métropoles / EPCI et bien-sûr certaines communes mobilisent également des crédits à destination du sport de haut niveau avec des programmes qui leur sont propres mais précieusement complémentaires des dispositifs décrits précédemment.

Il apparaît que la lisibilité exhaustive synthétique des actions soutenues reste difficile car certaines collectivités mobilisent aussi des crédits communication pour utiliser l'image du sportif. Certaines sont plus orientées sur l'accueil ponctuel de manifestations internationales.

Il est notable que la mise à disposition d'équipements sportifs, dont ces collectivités sont propriétaires, et leur mise à niveau aux exigences du haut niveau constitue un soutien indirect capital pour permettre aux sportifs de performer.

- Les entreprises mobilisées pour leur expertise afin de répondre aux besoins du sportif dans l'accomplissement de son projet (équipementiers, collaboration recherche et développement mais aussi pour un bilan d'orientation ou une formation professionnelle...) et pour l'insertion professionnelle en aménageant le temps de travail leurs salariés sportifs de haut niveau (CIP).

A noter que 165 entreprises sont concernées au niveau national par le Dispositif Athlètes et partenaires, pour 559 athlètes. Il existe également un soutien d'entreprises avec la constitution « d'équipes » (EDF, SNCF, BPCE, etc.) sans qu'il soit a priori dénombré le nombre d'athlètes régionaux qu'elles concernent.

#### Focale sur les axes du suivi individualisé (l'orientation, la formation, l'insertion et la santé)

**95% des SHN licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes sont dans une démarche de double projet** alliant pratique sportive de haut niveau et projet professionnel.

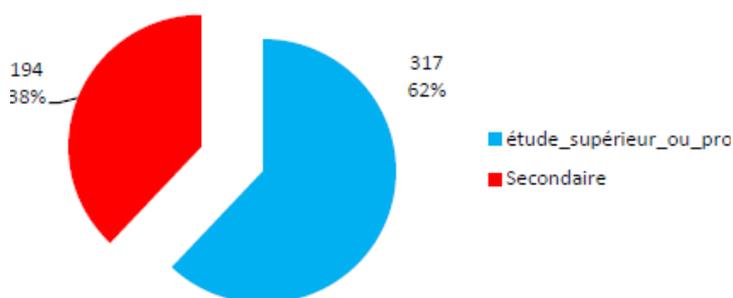
- Environ 2/3 des SHN suivent ainsi une formation (511 Sportifs) ;
- 1/3 sont dans en situation d'emploi (245 sportifs dont sportifs professionnels).

On remarque que 5% (hors sportifs pro) se consacrent uniquement à leur pratique sportive. Cela correspond à un souhait personnel lié à des objectifs sportifs à court terme ou à des difficultés liées à l'aménagement d'une formation ou d'un emploi.

En matière d'orientation : Pour engager des réflexions sur les perspectives de reconversion des SHN et favoriser la prise de conscience de l'expérience à part entière que constitue l'activité sportive (en compétences, qualités et valeurs, transférables en entreprises), des bilans d'orientation et des bilans de compétences sont financés par la DRDJSCS. Ces actions de bilan peuvent être suivies par des parcours formatifs adaptés et compatibles avec les engagements sportifs, ainsi que des actions d'appui. L'ensemble de ces actions sont individualisées et visent l'élaboration et la validation de projets professionnels réalistes, en accord avec le projet de vie, les compétences, le potentiel, les intérêts et les aspirations du sportif.

En matière de formation, un réseau territorial développé en Auvergne- Rhône-Alpes permet de proposer aux sportifs de haut niveau d'une offre de formation la plus adaptée possible à leurs contraintes sportives (l'aménagement de leur cursus de formation afin de rendre possible leur pratique sportive).

#### **Situation des SHN en formation licenciés dans la région**



Liste non exhaustive de programme dans l'enseignement supérieur :

- Approche territoriale : Les établissements supérieurs d'Auvergne (Université Clermont Auvergne, Groupe ESC Clermont, Sigma Clermont, VetAgro Sup) affichent des services communs

- EMLyon : accès aux différents niveaux (Bachelor, Master, MBA) et adaptation des cursus
- EM Grenoble : cursus particulier
- INSA Lyon : section sport de haut niveau, avec notamment un cursus adapté
- INP Grenoble : aménagement du cursus
- Université de Savoie : charte d'accueil des sportifs de haut niveau
- (...)

L'appui aux SHN par les établissements supérieurs d'Auvergne comprend à titre d'exemple l'aménagement du parcours de formation en fonction des contraintes d'entraînement et de compétition, des heures de soutien, le suivi médical et le suivi personnalisé selon les conditions définies par le Conseil assuré par un « parrain », enseignant de la filière et un « entraîneur » du monde sportif.

### **L'université Grenoble Alpes (UGA) Inter'val, un dispositif unique et innovant**

Le dispositif Inter'val est un outil innovant, fruit d'un partenariat tripartite entre l'UGA, la Fédération Française de Ski et la DRDJSCS Auvergne-Rhône- Alpes. Cet outil apporte une réponse aux problématiques d'aménagement scolaire des skieurs de haut niveau. Depuis 2018, le partenariat c'est ouvert à 2 autres fédérations olympiques, le sport de glace et le hockey sur glace.

L'aménagement optimal recherché comprend :

- La scolarité est individualisée : un enseignant tuteur clairement identifié qui adapte les mesures d'accompagnement à chacun, afin d'avancer à son propre -
- Scolarité asynchrone : décalage de la scolarité en fonction de la saison hivernale des skieurs.
- Scolarité à distance : des supports permettent d'optimiser le travail à distance (podcasts, création de supports spécifiques, cours interactifs, éléments de cours en ligne).

### **L'INSA de Lyon, Pionnier sur l'aménagement pour les SHN**

La Section Sport de Haut Niveau (SSHN) de l'INSA de Lyon a été créée en 1981, dans un souci de prolonger le dispositif « sport-études mis en place dans les lycées dans les années 1970. Actuellement, 80 étudiants bénéficiant du dispositif d'aménagement sont inscrits sur les listes du Ministère chargé des Sports ou dans des clubs professionnels.

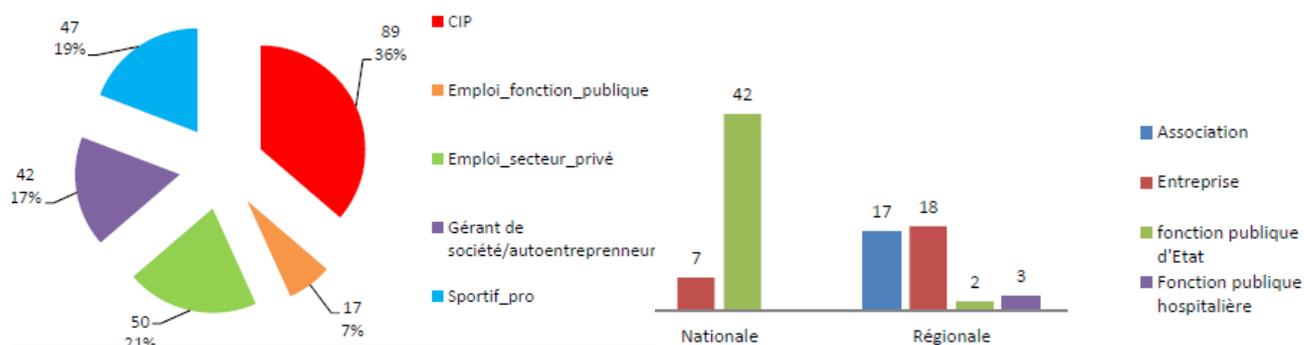
L'aménagement optimal recherché comprend :

- Allongement du cursus de formation (sur-aménagement éventuel) ;
- Report, anticipation d'examen si nécessaire et en fonction des contraintes sportives ;
- Cours de soutien, tutorat scientifique ;
- Enseignement personnalisé des langues ;
- Accompagnement par un psychologue préparateur mental dans la gestion du double projet d'excellence scientifique et sportive.

*En matière d'insertion professionnelle* deux axes sont travaillés avec 1) l'appui à la recherche d'emploi (prestation d'accompagnement) et 2) l'aménagement d'emploi via deux formes de conventions, les conventions d'insertion professionnelle (CIP, d'ordre national et signée avec le ministère chargé des sports ou d'ordre régional / déconcentré et signée au niveau régional entre la DRJSCS, l'employeur, la fédération et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes -environ 120 000 € par an) et les conventions d'accompagnement à l'emploi (CAE). Plus de la moitié des SHN en situation d'emploi sont soit sportifs professionnels soit en situation de convention d'insertion professionnelle (CIP) mise en place par l'Etat en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et les fédérations délégataires.

**SHN en situation d'emploi**

**Employeur des SHN en CIP**



*En matière de santé*, la surveillance médicale règlementaire régulière des sportifs de haut niveau, obligatoire pour tout sportif inscrit sur la liste de haut niveau du ministère en charge des sports et dont le coût est pris en charge par la fédération sportive via notamment le financement de la convention d'objectifs signée avec le ministère vise à prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive. En Auvergne-Rhône-Alpes, cet accompagnement peut être prolongé pendant 18 mois après la carrière sportive si le sportif de haut niveau en ressent le besoin. A noter que la présence de professionnels de santé (a minima médecin et kinésithérapeute) est généralement prévue par le cahier des charges des structures des PPF et, qu'hors structures des PPF, les SHN peuvent être orientés vers les établissements d'appui en santé identifiés par la DRDJSCS s'ils ne bénéficient pas de suivi personnel spécifique et s'ils le demandent.

L'accompagnement au quotidien des athlètes s'appuie sur une logique de réseau territorial que l'entrée santé illustre plus particulièrement. Ainsi, le réseau « Santé » regroupent sur la région 88 Médecins, 74 kinésithérapeutes, 11 psychologues ou préparateurs mentaux et 18 diététiciens, qui sont invités tous les deux ans à une journée d'échanges avec les responsables sportifs des structures de haut niveau.

Au-delà de la santé, cette logique de réseau mobilise tous les acteurs intervenant sur le sport de haut niveau, animé par les services de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes. Cette **logique de réseau territorial** s'organise principalement à travers le Comité de pilotage de la convention cadre entre les 3 Rectorats, la DRAAF et la DRDJSCS, auquel participe le Conseil Régional et le Comité Régional Olympique et Sportif. L'instance constitue de fait le principal espace de concertation à ce jour pour définir les actions et réseaux à mobiliser dans l'accompagnement des athlètes de haut niveau et impulser notamment mutualisations ou regroupements pour échanges de pratiques.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

##### ATOUS FAIBLESSES

Une démographie sportive et de structures qui font de la région une « place forte » du haut niveau au niveau national

Un ensemble de structures et d'acteurs mis en réseau avec une convention cadre avec les Rectorats dont la gouvernance sert d'instance de partage

Des disciplines « phares » cohérente avec le reste des dynamiques sportives et les « marqueurs » régionaux autour des sports de pleine nature

Un réseau dont les coopérations peuvent être renforcées à travers une structuration des synergies possibles

Un niveau de formalisation et de déclinaison régionale des enjeux du haut niveau qui peut être renforcé

Une moindre visibilité du haut niveau non professionnel sur un territoire qui connaît une forte densité de clubs professionnels (football, rugby, basket)

Les nombre de structures et sites en capacité d'accueillir des SHN

Des figures du haut niveau dont l'image est « attachée » à la région, notamment en lien avec les sports de pleine nature (sport d'hiver, trail-running...)

Le niveau d'implication des collectivités territoriales, au côté de l'Etat

#### OPPORTUNITES

La dynamique liée à l'organisation de grands évènements, avec les JOP 2024 ou encore la Coupe du monde de Rugby, avec l'identification de territoires d'accueil qui renforce les capacités des écosystèmes locaux concernés

La gouvernance du CRS pour aller plus loin dans les logiques de structuration et de mutualisation en réseau territorial

Une faible dynamique promotionnelle entre l'image de SHN, la région et son territoire

Le manque de lisibilité des interventions des Collectivités territoriales

#### MENACES

La fragile situation financière des clubs et du mouvement sportif, amplifiée par la pandémie de la COVID 19

Un marché de l'emploi bouleversé par les effets de la pandémie de la COVID 19

Le modèle économique d'un certain nombre d'acteurs / secteurs parties prenantes des enjeux du sport de haut niveau, notamment côté entreprises (soutien, marché de l'emploi...)

Les enjeux du réchauffement climatique et l'interrogation, à terme, des capacités régionales sur certaines disciplines

#### Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Le sport de haut niveau est traversé par de nombreux enjeux. Un certain nombre sont repérés, principalement à l'échelle nationale, parmi lesquelles on peut notamment citer :

- L'enjeu d'une meilleure segmentation du haut niveau, entre le développement des jeunes athlètes et les médaillables olympiques ;
- L'enjeu d'apporter un socle d'accompagnement le plus complet possible (accès aux infrastructures, aux équipements et aux compétences) ;
- L'enjeu de favoriser la mise en place des logiques de double projet et leur articulation aux contraintes et besoins de la reconversion ;
- L'enjeu du développement des services mutualisés, notamment pour la recherche et développement en sciences du sport ;
- L'enjeu de garantir la stabilité financière des SHN ;
- L'enjeu de développer des partenariats publics et privés.

Sûrement effectif au niveau régional, la déclinaison des enjeux, et l'identification d'éléments complémentaires, constitue un premier besoin d'avancée dans le cadre de la future démarche d'élaboration du Projet Sportif Territorial.

#### Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b> <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Enjeux de l'innovation technologique dans la performance de haut niveau	Etat des lieux, analyse des enjeux, besoins de développement et de partenariat...	Enquêtes, temps de travail ad hoc	Relativement compliqué
Analyse qualitative de la situation du point de vue des athlètes, des structures PPF et des partenaires des athlètes	Perceptions des besoins, enjeux et développements  Relations athlètes et partenaires : réalités, enjeux, pistes	Enquêtes	Relativement compliqué
Analyse du haut niveau dans le parasport	Données quantitatives et qualitatives sur les athlètes, les acteurs, les infrastructures	Collecte documentaire et statistique et traitement  Enquêtes	D'accessible à relativement compliqué (selon le périmètre visé)
Analyses des effets	Données sur les effets attendus : résultats sportifs, insertion socio-professionnelle  Rayonnement du territoire	Collecte des résultats nationaux et internationaux  Enquêtes anciens athlètes  Retombées médiatiques	Compliqué à court terme
Positionnement régional comparé	Comparaison des données régionales aux données des autres régions et moyennes nationales	Collecte régionale et nationale	Accessible



## 5.3.2 Le développement du sport professionnel

### » Quelques éléments de cadrage

 <b>DONNEES DISPONIBLES POUR LE DIAGNOSTIC</b>					
DONNEES <b>QUANTITATIVES</b>			DONNEES <b>QUALITATIVES</b>		
X	X		X		
DONNEES <b>DESCRIPTIVES</b>			DONNEES <b>ANALYTIQUES</b>		
X	X		X		

*Explication synthétique (caractérisation du niveau de précision) : Les données quantitatives disponibles sont principalement issues des instances de contrôle de gestion au niveau national. Les données relatives aux centres de formation ont été dupliquées (aussi présente dans le haut niveau). Aucune analyse régionalisée sur le sport professionnel n'a été identifiée.*

#### INDICATIONS DES DONNEES MOBILISEES

Rapports des instances de contrôle de gestion des ligues professionnelles : DNCG pour la LFP, DNACG pour la LNR, CNACG pour la LNH, DNCCGCP pour la LNB, DNCG pour la LNV, instances internes pour la LFH (FFHB) et la LFB (FFBB)

Site internet Clermont Foot (Dossier\_de\_presse\_centre\_de\_formation\_partage\_asm-clermont\_foot\_63\_septembre\_2017.pdf)

Site internet FFF

([https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms\\_pdf/0003/78/42d8a10ec26d985660199c8540038d9de304fee7.pdf](https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/78/42d8a10ec26d985660199c8540038d9de304fee7.pdf))

#### INDICATIONS DES SOUS-THEMATIQUES COUVERTES

Evolution des clubs et sportifs, compétitivité, notoriété régionale

Modèles économiques (CA, soutiens territoriaux, revenus -sponsoring / grand public, modèles d'exploitation...)

Sport professionnel féminin

Ancrage territorial des clubs (relations avec autorités publiques, populations, entreprises locales, etc)

Centres de formation (agrée et non agrée)

Utilité sociale des clubs professionnels

Démographie des sportifs présents en CFCP

Equipements de performance

## » Etats des savoirs

### L'état des lieux du sport professionnel dans une saison 2020-2021 marquée par la crise sanitaire et ses impacts

A noter : Le périmètre du sport professionnel a été défini comme suit :

- Clubs évoluant dans un championnat géré par une ligue professionnelle ou la fédération (hockey-sur-glace) ;
- Clubs évoluant dans la 1<sup>e</sup> division féminine des cinq principaux sports collectifs.

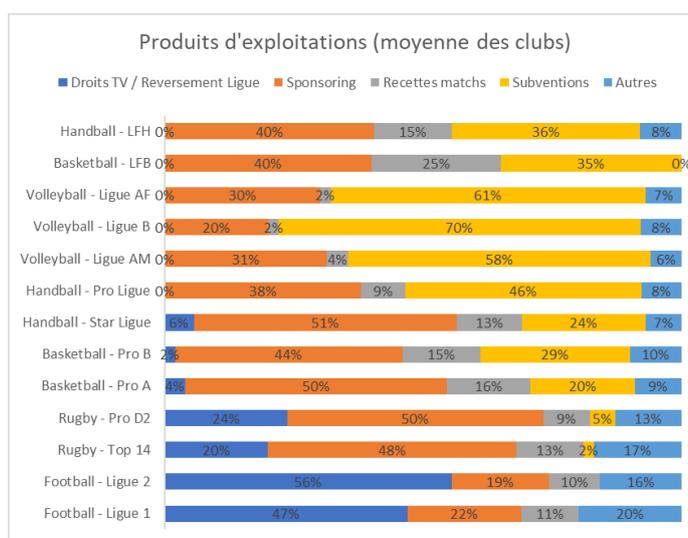
Sur la saison 2020-2021, voici le paysage du sport professionnel sur la région :

	Compétitions masculines	Compétitions féminines
<b>Football</b>	Olympique Lyonnais AS Saint Etienne Grenoble Foot 38 Clermont Foot 63	Olympique Lyonnais
<b>Rugby</b>	ASM Clermont Auvergne Lyon OU Oyonnax Rugby Stade Aurillacois FC Grenoble Rugby Valence Romans	Lyon OU ASM Romagnat FC Grenoble Amazones
<b>Basketball</b>	Bourg en Bresse Lyon Villeurbanne Roanne Saint Chamond Vichy Clermont Aix Maurienne	Lyon
<b>Volleyball</b>		Chamalières
<b>Handball</b>	Chambéry Valence	Bourg de Péage
<b>Hockey sur glace</b>	Chamonix Grenoble	

NB : les noms de club sont ceux figurant dans les classements des sites officiels des Ligues.

A noter qu'il n'y pas d'équipes professionnelles localisées en Auvergne Rhône Alpes parmi les 10 équipes figurant sur le site de la Ligue Nationale de Cyclisme<sup>19</sup>.

A titre indicatif, la structure des recettes des clubs est présentée (moyenne nationale basées sur les données des instances de contrôle de gestion) qui indique des modèles hétérogènes avec des poids extrêmement variables suivant les disciplines et / ou les niveaux entre les droits TV, le sponsoring, les recettes matchs et les subventions. Ces données paraissent d'autant plus d'actualité dans la crise sanitaire actuelle qu'elles sont placées au cœur des discussions des clubs professionnels avec les



NB : les subventions sont incluses dans « Autres » pour le football

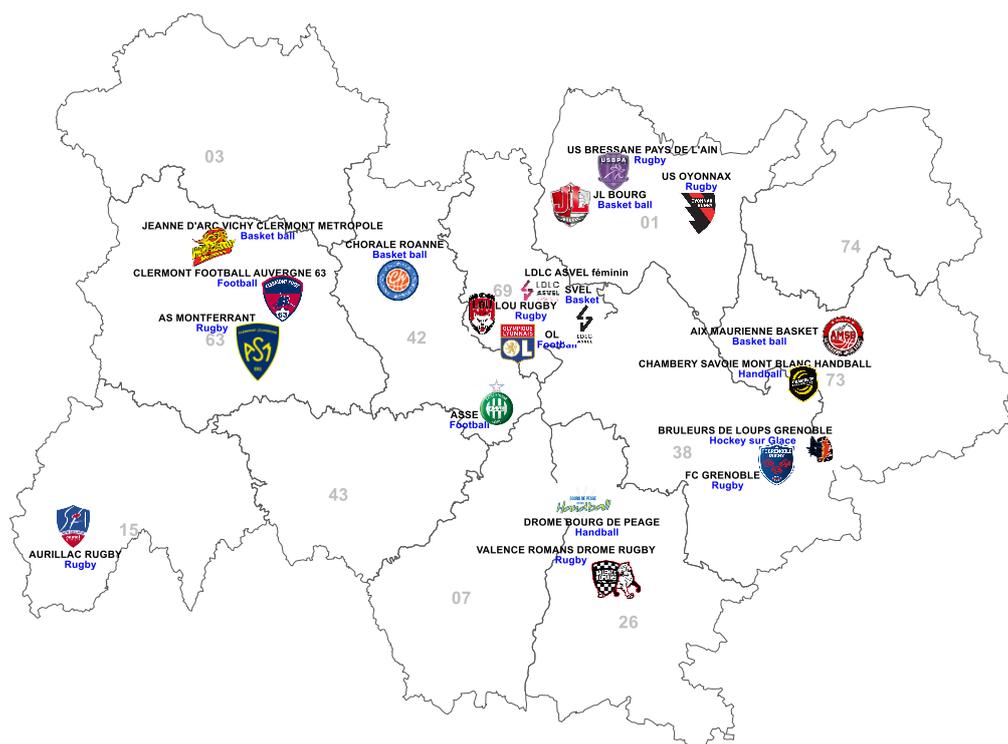
<sup>19</sup> A vérifier du côté d'AG2R au regard des liens avec Chambéry Cyclisme Formation.

pouvoirs publics pour ajuster au mieux les outils d'aide au secteur pour traverser les mesures d'empêchement et / ou de limitation de leurs activités.

### Un secteur structuré en matière de formation

Les centres de formation des clubs sportifs professionnels dans les disciplines du basket-ball, du football, du handball, du hockey sur glace, du rugby, du rugby à XIII et du volley-ball sont soumis à un régime d'agrément du ministre chargé des sports. Ce dispositif d'agrément est destiné à garantir aux jeunes sportifs des conditions sérieuses et adaptées d'enseignement scolaire général ou professionnel, de formation sportive, de suivi médical, d'hébergement et de restauration.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 18 CFCP sont référencés répartis sur 6 fédérations et concernent 458 sportifs sous convention de formation :



Classement des centres de formation :

	Critères	Classement des clubs régionaux
<b>Football</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de contrats professionnels signés par les joueurs formés au club ;</li> <li>nombre de matches joués en équipe première par les joueurs formés au club ;</li> <li>nombre de matches joués en sélections nationales par les joueurs formés au club ;</li> <li>nombre de diplômes scolaires obtenus par les joueurs formés au club ;</li> <li>contrats d'entraîneurs.</li> </ul>	2019-2020 Olympiques Lyonnais : 3 <sup>ème</sup> AS Saint Etienne : 4 <sup>ème</sup> Clermont Foot 63 : 34 <sup>ème</sup>
<b>Rugby</b>	BLOC A : efficacité sportive BLOC B : efficacité scolaire BLOC C : double qualification	2018-2019 Top 14 FC Grenoble rugby : 4 <sup>ème</sup> ASM Clermont Auvergne : 5 <sup>ème</sup> Lyon OU : 12 <sup>ème</sup> 2018-2019 ProD2 Stade Aurillacois : 1 <sup>er</sup> Oyonnax Rugby : 3 <sup>ème</sup>

### Focus sur une initiative originale

Le Centre de Formation partagé entre l'ASM et le Clermont Foot a été inauguré en 2017 au stade des Gravanches à Clermont-Ferrand.

- Une centaine de jeunes sportifs, à proportions équivalentes entre football et rugby,
- 22 employés,
- Un lieu de vie partagé pour favoriser les échanges entre tous les résidents (staffs et sportifs),
- des équipements de préparation physique partagés dans la salle de performance pour atteindre l'excellence sportive,
- un cabinet médical partagé.

### Le sport professionnel et l'émergence d'une dynamique de plus en plus structurée sur son utilité sociale

Les informations en la matière sont peu ou pas consolidées mais de nombreux exemples témoignent d'un sujet actif au sein du secteur, notamment :

- **L'opération « Boxing Days 2019 »** portée par la Ligue Nationale de Rugby et l'association les Petits Frères des Pauvres dans le cadre des matchs du dernier weekend 2019 (Lyon et Clermont Ferrand pour la région) pour mettre en avant des aînés isolés et sensibiliser à grande échelle le grand public.
- **L'AS Saint-Etienne, avec son association ASSE Cœur-Vert**, a mobilisé ses supporters et ses entreprises partenaires afin de récolter des fonds au profit de la communauté de chercheurs engagés contre le COVID-19. 80 000 places virtuelles à un euro l'unité ont été mises en vente pour la finale de la Coupe de France. L'initiative s'est terminée 10 jours plus tard, collectant 88 058 euros. L'ensemble des dons ont été entièrement reversés au CHU de Saint-Étienne, qui participe au programme de recherche européen Discovery dédié à la lutte contre le virus.
- **Le Grenoble Foot 38** a mis un place un partenariat avec « Sport Dans la Ville », association d'insertion par le sport qui œuvre principalement dans les zones urbaines sensibles, afin d'accueillir au stade et dans les locaux du club cinq groupes de cinq à six enfants de 8-9 ans (et leurs deux accompagnateurs) avec comme objectif la rédaction d'un journal sur le club et ses différentes thématiques. Le projet s'est déroulé sur 10 semaines et chaque groupe a pu venir au club 1h par semaine. Lors de la dernière séance, chaque groupe a rencontré un joueur du club pour réaliser une interview
- **L'Olympique lyonnais** dispose lui aussi d'une structure dédiée avec OL Fondation et soutient de nombreux programmes à dimension locale et d'éducation ou d'insertion par le sport, en lien par exemple avec l'association Sport dans la ville.

### » Quelques analyses dynamiques à l'appui des bases documentaires

#### Lecture sous l'angle d'une matrice AFOM Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

ATOUTS	FAIBLESSES
Des clubs à rayonnement national et international en football, rugby et basketball	Absence de club professionnel masculin de volleyball
Un poids économique dans la région	Un équilibre financier difficile à maintenir (tendance nationale - à confirmer)
Des clubs reconnus pour leur ancrage dans leur territoire (Bourg en Bresse par la LNB)	Part importante de la masse salariale dans le budget

Un bon maillage du territoire  
Des centres de formations performants (... selon les disciplines)  
Une implication des entreprises régionales  
Une fonction de spectacles sportifs sur le territoire (estimation de plus de 3 millions de spectateurs annuels hors période Covid)  
Infrastructures sportives de certains clubs (existants / projets) : clubs de ligue 1, clubs de Top 14, Lyon-Villeurbanne  
Des initiatives d'utilité sociale

#### OPPORUNITES

Structuration des ligues professionnelles à l'échelle nationale sur l'ensemble des domaines  
Dynamique commune équipe féminine – masculine  
Rapprochement OL - ASVEL

Une difficulté à élargir la base des spectateurs au-delà des « fans »  
Fragilité du sport professionnel féminin (hors OL)  
Reconversion des sportifs (formation, accompagnement)

#### MENACES

Impact de la crise Covid 19  
Diminutions des soutiens publics  
Certaines enceintes sont vieillissantes : difficulté de répondre aux nouvelles demandes (à confirmer)

#### Des éléments relatifs aux problématiques / enjeux voire aux axes d'amélioration identifiés / partagés

Un certain nombre d'enjeux peuvent être avancés à ce stade méritant à l'évidence d'être davantage régionalisés et partagés avec les parties prenantes du secteur :

- Pérennisation des modèles économiques ;
- Ancrage des clubs professionnels dans leur territoire : offre de services pour les entreprises locales et régionales / utilité sociale – contributions aux politiques publiques ;
- Constante amélioration du suivi – accompagnement des sportifs professionnels (centre de formation, reconversion) ;
- Elargissement de la base de spectateurs.

Quelques suppléments envisageables à court, moyen ou long terme pour la réflexion sur le sujet

<b>PISTES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>TYPE ET NATURE DES INFORMATIONS ASSOCIEES</b>	<b>CONDITIONS D'ACQUISITION DES INFORMATIONS MANQUANTES</b>	<b>ESTIMATION DE LA COMPLEXITE D'ACQUISITION</b> <i>(Très compliqué – Relativement compliqué – Relativement accessible – Très accessible)</i>
Accompagnement à la reconversion des sportifs professionnels	Nature des besoins des professionnels	Enquêtes sportifs professionnels	Accessible
Professionnalisation du sport professionnel féminin	Développement des clubs féminins de haut niveau des sports professionnels (3 premiers niveaux)	Enquêtes	Accessible



## 6 Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport

---

### 6.1 Des éléments de cadrage

#### 6.1.1 Une notion de protection de la santé des sportifs, et leur entourage

S'il intègre bien les sujets relatifs à la lutte contre le trafic, le périmètre de travail est envisagé dans une acceptation large et en cherchant à mettre en exergue une notion d'accompagnement.

##### » Intégrer la notion de conduites addictives au-delà de celle de conduites dopantes

Outre que les conduites dopantes peuvent mener à des conduites addictives, il s'agit surtout de considérer l'idée que « *le sport peut être un vrai problème pour les sportifs s'ils sont trop impliqués dedans, sous l'angle de l'addiction au sport* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un membre de la Commission). A noter que les pratiques dopantes ne se limitent pas aux compétitions et peuvent aussi porter sur la prise de produits dans le cadre d'une pratique libre, de sorte qu'il apparait important d'élargir la considération des pratiques dopantes y compris dans des situations de recherche de bien-être qui nécessitent un meilleur accompagnement / encadrement.

##### » Parler plus largement de protection de la santé des pratiquants

Parler de la protection de la santé des pratiquants permet d'englober tout à la fois les conduites dopantes et les conduites addictives, ainsi que le dopage en tant que tel. A travers le terme de pratiquants, il apparait nécessaire de développer une attention à 360° : « *Il y a l'encadrement réglementaire en clubs sportifs, associatifs ou privés, et il y a le sportif amateur qui est « en liberté non surveillée », et celui-ci on ne le maîtrise pas* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un membre de la Commission).

La question de la protection de la santé des pratiquants invite à considérer tout à la fois les pratiquants eux-mêmes, mais également leur entourage, qu'il s'agisse des proches, des entraîneurs ou encore des personnes intervenant sur des fonctions d'arbitrage.

##### » Mettre en exergue une notion d'accompagnement

A noter, le périmètre de la sous-thématique prend bien en compte ce qui relève de la lutte contre le trafic.

La Commission propose l'intitulé suivant : « Protection de la santé des pratiquants (prévention et lutte contre le dopage, conduites dopantes, conduites addictives) ».

#### 6.1.2 Des violences considérées dans leur diversité

Par violences, sont incluses dans le cadre du sujet plus particulier de la « prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences dans le sport » un ensemble de formes de violences, comprenant aussi bien les violences sexuelles et leurs diverses manifestations, que les violences morales, physiques ou financières, ainsi que les aspects relevant de la lutte et de la prévention contre la radicalisation.

### 6.2 Les éléments de diagnostic

## 6.2.1 Dans une situation de faible capacité d'observation, quelques éléments de diagnostic disponibles

### » Un constat sur le manque voire l'absence de données disponibles, qui vaut déjà enjeu

A la différence des autres entrées thématiques portées par la CRS, la Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport n'avait pas pu faire l'objet d'un travail de pré-diagnostic introductif aux travaux en Commission thématique, faute de données disponibles. Ce manque de données d'observation constitue un premier élément de diagnostic en tant que tel, et peut se formuler en besoin.

En l'état, il existe des données en matière de dopage et de violences sexuelles (cf. plus bas). Au-delà de ces entrées, les incivilités peuvent faire l'objet d'observatoire par discipline (par exemple le football). Disciplinaires, ces données constituent un potentiel d'observation mais présenteraient dans tous les cas un caractère partiel et hétérogène. En matière de radicalisation, des contrôles peuvent être réalisés par des services déconcentrés de l'Etat, avec un traitement qui échappe aux services chargés des sports et sans logique de consolidation.

On peut souligner ici l'écart entre le fait de « savoir qu'il y a des cas » et la capacité à objectiver la réalité en la matière, interrogeant la matière sur laquelle se base notamment le Ministère au regard des campagnes menées. « *Des violences, des données sur homophobie, le racisme... on sait qu'il y a des cas, relayés par les médias parfois, mais avoir des données ou ce que ça représente, non...* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un membre de la Commission).

### » Des informations en matière de dopage

En matière de **lutte contre le dopage**, des données disponibles relèvent des chiffres de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes, entre janvier et août 2021, on peut noter :

- 303 ordres de mission (matches et événements contrôlés) ;
- 5 sports principalement concernés : athlétisme, rugby, ski alpin, cyclisme, football.
- 71 sportifs du groupe cible de l'AFLD (sportifs de haut niveau soumis à obligation de localisation et ne relevant pas des groupes cible de fédérations internationales).

En matière de **prévention**, la Région AURA s'appuie sur :

- Un réseau des acteurs de prévention du dopage et des pratiques dopantes (le réseau Prevdop), comprenant 25 adhérents (11 médecins, 4 psychologues, 2 diététiciennes, 2 infirmières, 1 CTN, 1 CTS, 4 chargés de mission) réalisant des missions auprès des sportifs, des jeunes espoirs ainsi que des formations vers les encadrants (59 interventions en 2019).
- Les acteurs de la prévention du dopage relevant de l'AMPD (Antenne Médicale de Prévention du Dopage) avec 4 sites : Grenoble, Saint-Etienne, Lyon et Clermont-Ferrand, correspondant à des ressources au sein des CHU (0,5 ETP médecin ; 0,3 ETP psychologue et 0,1 ETP infirmier).

### » Des informations relatives aux violences sexuelles

#### Du côté des signalements

- Des éléments de fonctionnement

A la suite de plusieurs témoignages en février 2020, une convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport a été mise en place par le Ministère des Sports comprenant notamment l'installation d'une cellule de traitement des signalements.

Cette cellule nationale, mobilisable par les acteurs du sport ([signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)), est dédiée au recueil des témoignages et à leur instruction en lien avec les services déconcentrés du Ministère placés sous l'autorité

des Préfets de département. La cellule permet également de disposer d'un point d'observation, en fournissant un état des lieux précis des suites données aux différents signalements reçus.

A travers la notion de « signalement », il convient d'entendre que :

- Des enquêtes sont en cours, avec des faits concernés qui peuvent être (+/-) antérieurs à la date du signalement lui-même ;
  - Des enquêtes administratives peuvent se dérouler en parallèle d'une action judiciaire ;
  - Des mesures d'interdiction peuvent être prises par le Préfet de département s'il apparaît qu'il y a un risque potentiel, ce qui consiste dans une mesure de sécurisation (pas de sanction).
- Des chiffres sur la Région pour l'année en cours

45 signalements au mois de février 2021 (touchant 22 disciplines sportives)

70 signalements au mois de septembre 2021

Parmi ces 70 signalements, on peut noter qu'ils concernent :

- 62 mineurs et 8 majeurs ;
- 53 éducateurs ;
- 60 filles pour 10 garçons ;
- Des faits d'agressions, de harcèlement, des propos sexistes, des viols ;
- Plusieurs disciplines sportives sont concernées.

Il est précisé à l'oral : « *La cellule a reçu autant de signalements en un an que sur les 10 dernières années. On a une accélération des affaires qui sortent et on a peut-être une réalité plus importante que les chiffres dont on dispose* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un expert de la Commission).

#### Du côté des interventions de l'association Colosse aux pieds d'Argile

L'association Colosse aux pieds d'Argile a ouvert une antenne sur la région Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> octobre 2020. L'association évoque « *une forte demande pour les sensibilisations auprès des jeunes, et les formations auprès des éducateurs et des dirigeants* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un expert de la Commission).

Depuis cette arrivée, le bilan est le suivant :

- 90 interventions menées, sensibilisations ou formations,
- 1 300 jeunes touchés,
- 1 100 adultes sensibilisés et 300 adultes formés.

A noter : sensibilisation et formation se distinguent notamment en termes de temps consacré (une formation dure 6 heures en moyenne). Les interventions participent y compris à la libération de la parole. « *Il s'agit d'amener des billes et des exemples sur des situations banalisées et qui peuvent se transformer sur des affaires qui durent. Avec pas mal de jeunes sensibilisés qui nous font part d'un évènement* » (Extrait de la Commission du 14 septembre 2021, un expert de la Commission).

A noter : La DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une convention avec l'association Colosse aux pieds d'Argile pour mettre en place des temps de formation et de sensibilisation auprès des cadres sportifs ; l'occasion pour ces cadres de prendre acte de l'activité de l'association Colosse aux pieds d'Argile sur le territoire.

## 6.2.2 Les principaux constats partagés au sein de la Commission

### » En matière de protection de la santé des pratiquants (prévention et lutte contre le dopage, conduites dopantes, conduites addictives)

#### De premiers points d'observation en logique forces – faiblesses

Du côté des points forts, sont identifiés :

- L'existence des Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) ainsi que d'un réseau de prévention compétent ;
- Un maillage partenarial qui s'inscrit au sein d'une commission régionale (active) ; et qui dispose du soutien du Procureur de la République (parquet général).

Du côté des points faibles, sont identifiés :

- Le manque de ressources humaines et financières au sein du réseau spécialisé ;
- La parfois difficile coopération entre les différents services d'enquêtes (notamment en ce qui concerne les trafics de produits dopants) ;
- Une forme « d'omerta » du mouvement sportif dans son ensemble, avec un manque de transmission d'informations entre les différentes fédérations ;
- Beaucoup d'acteurs institutionnels semblent pratiquer de la rétention d'informations (certaines données clefs sont déclarées confidentielles).

Un certain nombre de besoins peuvent également pré-formuler des pistes de travail, à terme, qu'il s'agisse :

- Du besoin d'un outil de type charte de « l'hygiène du sport » ;
- Du besoin de mettre en place un médecin du sport référent, avec l'établissement de visites médicales fréquentes ;
- Du besoin d'accentuer la communication et d'améliorer les formations sur les thèmes du dopage ;
- Du besoin de prioriser des actions de sensibilisation à destination des adolescents (1<sup>ère</sup> cible du dopage).

#### Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Un manque de communication et de données**, parfois confidentielles,

Avec des acteurs qui pourraient avoir des logiques d'échanges plus fortes (par exemple, sur le dopage, pas de transmission d'information entre fédérations)

Avec un besoin d'aller au plus près des pratiquants, « sur les lieux et dans les structures où ils peuvent être informés »

⇒ **Un écosystème d'acteurs qui paraît présenter l'avantage de son réseau et la faiblesse de ses ressources** (humaines notamment) ;

⇒ **Une commission régionale de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes<sup>20</sup> jugée active** dans un contexte de difficiles coopérations entre les services d'enquête ;

---

<sup>20</sup> « Dans chaque région, il est constitué une commission régionale de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes qui a pour objet d'animer et de coordonner l'action des services déconcentrés de l'Etat et de l'Agence française de lutte contre le dopage, en matière de lutte contre le trafic de substances ou méthodes dopantes, en fluidifiant les échanges d'informations entre les différents acteurs sur les trafics de produits dopants, partageant les bonnes pratiques, ou encore alertant sur les situations problématiques ». Source, site Internet DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

⇒ **Un champ thématique qui implique une grande variété d'acteurs**, du sportif au judiciaire, de l'institutionnel au privé, de l'associatif au marchand, du sportif de haut niveau aux pratiquants libres ou encadrés.

» **En matière de prévention et lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences dans le sport**

De premiers points d'observation en logique forces – faiblesses

Du côté des points forts, sont identifiés :

- Le développement et la généralisation des attestations d'honorabilité au sein des fédérations sportives ;
- Les inscriptions des éducateurs sur le portail de déclaration des éducateurs sportifs (EAPS) ;
- La multiplication des acteurs engagés, et développement des actions de sensibilisation/formation par des structures spécialisées (notamment Colosse aux Pieds d'Argile en AURA) ;
- La généralisation de la formation des CTS aux questions des violences sexuelles dans le sport.

Du côté des points faibles, sont identifiés :

- Le manque de données statistiques territorialisées et par disciplines sur les violences (notamment sexuelles) ;
- Le manque de modules de formation continue des acteurs associatifs autour des violences sexuelles.

Un certain nombre de besoins peuvent également pré-formuler des pistes de travail, à terme, qu'il s'agisse :

- Du besoin de développement de modules de formations dédiés dès les formations initiales (STAPS/BPEJEPS/DE) ;
- De l'intérêt d'une certification de formation de type certification européenne « Portfolio » pour valider l'encadrement des publics ;
- Du besoin de développement de formations et de sensibilisations des éducateurs ;
- Du besoin de réduire l'accès aux vestiaires en dehors du temps de pratique (mettre des personnes habilitées à leurs ouvertures/fermetures) ;
- Du besoin de multiplier les actions de communication autour des violences (prévention, outils et moyens d'alerte, risques encourus...) ;
- De l'intérêt de la création d'une plateforme de discussions/signalements non institutionnelle (via les réseaux sociaux par exemple).

Les enseignements à retenir sur la situation régionale

⇒ **Un champ qui nécessite de considérer une diversité d'acteurs et de publics**, de s'intéresser aussi bien aux encadrants, aux sportifs, aux dirigeants qu'aux bénévoles, etc. voire d'élargir la focale sous l'angle des discriminations dans l'accès à la pratique (c'est l'exemple pris, en séance, des différences de l'accès à la pratique sportive en entreprise selon la taille des entreprises et leur structuration (à travers un comité d'entreprise, une offre sport en entreprise...) ;

⇒ **Un sujet en matière de formation**, qui questionne notamment le temps consacré à la formation initiale et l'enjeu de la formation continue

Les violences notamment les violences sexuelles sont plus ou moins intégrées dans les programmes de formation (« *C'est vu mais pas toujours avec autant d'attention dans toutes les formations* », Extrait de la commission du 14 septembre, un membre de la Commission). Le sujet des violences peut se trouver « en concurrence » avec de nombreuses autres entrées (entraînement, physiologie...) dans un format de formation initiale qui peut être interrogé dans sa durée. Une mallette a été pensée et conçue pour outiller les organismes de formation afin « *d'instiller le sujet alors qu'ils sont contraints par le nombre d'heures* » (Extrait de la commission du 14 septembre, un expert de la Commission).

Il paraît intéressant de réfléchir à optimiser davantage la place prise par ces sujets dans les temps de formation. L'association Colosse aux pieds d'Argile indique ainsi intervenir dans des formations de DE dont il ressort souvent que les étudiants jugent « *le sujet suffisamment important pour questionner le fait qu'il devienne obligatoire dans le cursus* » dès lors que « *lorsqu'ils arrivent dans les clubs, c'est avec l'objectif de structurer, dont sur les dérives* » (Extrait de la commission du 14 septembre, un expert de la commission).

Au regard des contraintes liées à la formation initiale, ainsi qu'au fait générationnel (considérant celles et ceux qui ont été formés avant que ces sujets ne soient +/- abordés), il apparaît opportun de questionner le rôle de la formation continue en la matière.

⇒ **Un écosystème existant plutôt satisfaisant, mais qui n'apparaît pas facilement accessible...**

Satisfaisant, cet écosystème concerne les acteurs et leur implication (les cadres techniques des disciplines, des Comités et des Liges, des professionnels médicaux, des intervenants...) ainsi que le réseau entre ces acteurs, mais il n'apparaît pas facile à mobiliser (« *l'impression que les gens n'arrivent pas à nous trouver* » - Extrait de la commission du 14 septembre, un expert de la Commission).

⇒ **La stratégie à terme de la sensibilisation et de la formation en proximité**, pour irriguer le secteur et, plus largement l'idée d'un « combat de tous les jours » ;

Les interventions menées auprès des différents acteurs du sport favorisent la prise en compte des sujets concernés. Cela demande d'aller en proximité, au plus près du terrain, en s'adressant à une multiplicité de niveaux.

*« Avant d'être sensibilisé sur le cannabis, je n'avais pas conscience de pouvoir avoir ce problème-là au niveau de mon club. Je suis un dirigeant de base. J'écoute. On me sensibilise. Je peux corriger le tir et mettre en place des choses à partir de là, mais ça demande de se mettre à ma portée » (Extrait de la commission du 14 septembre, un membre de la Commission).*

*« C'est au niveau des collectivités, c'est au niveau des fédérations, c'est à toutes les strates de notre société, c'est un combat de tous les jours » (Extrait de la commission du 14 septembre, un membre de la Commission).*

### » Des remontées qui se situent à la croisée des deux entrées

Les travaux notamment menés au cours des Commissions de la Conférence régionale du sport ont fait remonter, au-delà de l'absence de données chiffrées et territorialisées afin d'objectiver les sujets (cf. supra) des éléments de faiblesse et des pistes d'amélioration relatifs aux deux entrées, notamment un manque de communication auprès des sportifs, des structures et des éducateurs. Des besoins transversaux sont ainsi remontés, tant en matière de réseau de prévention regroupant plusieurs thématiques, que dans l'idée de pouvoir étoffer les formations initiales des encadrants sur ces thématiques, d'envisager un pôle ressources régional de protection de la santé et de la prévention des violences ou encore de travailler de concert avec les OF des futurs éducateurs (Universités, CREPS, OF privés, fédérations...).

# 7 Les enjeux retenus pour guider le travail sur la feuille de route

---

## 7.1 Développement du sport pour tous

### Des éléments de réflexion autour des enjeux pour passer du diagnostic à la feuille de route

Un enjeu de stabilisation du périmètre du « sport pour tous » afin de mieux développer l'information et la communication autour de la diversité des offres de pratique

- ⇒ La prise en compte d'un périmètre de pratiques assez large, qui porte sur la pratique fédérale, la pratique en milieu scolaire, la pratique libre, informelle, dans des structures commerciales, comme des pratiques qui sont les supports à d'autres attendus en termes de santé, d'insertion, d'éducation... ;
- ⇒ Un besoin d'évolution des représentations collectives qui implique, in fine, des stratégies de communication vers les parties prenantes, qu'il s'agisse du grand public et des acteurs (mouvement sportif, élus locaux, acteurs de la filière de formation, acteurs des installations sportives...) pour valoriser le sport dans la diversité des pratiques et les bienfaits des activités physiques ;
  - En termes de communication, l'idée de « bien communiquer » au sens où les messages véhiculés, au regard de cibles définies, donnent envie de pratiquer, valorisent la diversité des pratiques et portent sur les champs où le sport sert de support pour répondre à des besoins sociétaux ;
  - L'entrée communication invite à considérer le besoin de « porter le bâton du sport » dans des instances où il n'est peut-être pas suffisamment pris en compte (au sein de la MDPH, des CCAS...)
  - L'opportunité de s'appuyer sur des événements « qui marchent » parmi les journées « Sportez-vous bien » ou les forums (identification de ces événements à affiner sur une base d'analyse objectivée).
- ⇒ Des précisions apportées à divers titres sur le périmètre...
  - Au regard de la jeunesse, en soulignant l'importance de considérer le scolaire, mais aussi le péri et l'extrascolaire, avec le besoin de s'intéresser aux passerelles entre la pratique à l'école et la pratique en club, en s'appuyant sur les travaux du SRDS<sup>21</sup> sur la passerelle sport à l'école/sport civil ;
  - Au regard des âges, le besoin de penser la pratique à tous les âges, et la possibilité d'amorcer une pratique à tout âge, lorsqu'on est jeune, dans la vie active ou durant la vieillesse ;
  - Au regard du handicap, la nécessité de s'appuyer à la fois sur un champ défini à travers le système de reconnaissance (via les MDPH) tout en considérant que certaines personnes en situation de handicap ne font pas la demande de statut. Sur le sujet du handicap, le travail mené par le Comité Paralympique et Sportif Français peut servir d'appui aux travaux de la CRS, notamment en termes d'état des lieux et d'identification d'enjeux à relever ;
  - Au regard d'enjeux sociaux, socio-professionnels et d'inclusion dans l'emploi, autant d'entrées qui nécessitent de penser le sport dans des partenariats élargis ainsi que des interventions dont les publics cibles se définissent en lien avec les priorités des politiques publiques et des dispositifs qui existent en la matière ;
  - Au regard de la santé, avec l'idée de différencier le public « malade », pour lequel le sport se présente comme un outil curatif et / ou d'accompagnement des soins (soin de support), comme un public « non

---

<sup>21</sup> SRDS : Schéma Régional de Développement du Sport

malade » qui invite à penser des logiques de prévention primaire et les bienfaits de l'activité physique et sportive en termes de bien-être...

- Au regard du genre, en rappelant l'importance de porter une réponse au déficit de pratique féminine par rapport à la pratique masculine et, plus largement, à la place des femmes dans le sport (dans les espaces dirigeants, dans les fonctions arbitrales...).

L'enjeu de privilégier une approche territoriale, avec une couverture territoriale favorisant l'accessibilité à la pratique, partout mais avec des stratégies différenciées suivant les situations locales, et les publics visés

⇒ Un ensemble d'échelles territoriales à bien considérer, avec des enjeux différenciés suivant que la réflexion est menée à l'échelle régionale, départementale, territoriale...

- Dans tous les cas, un besoin de coupler la réflexion régionale à des échelles territoriales plus proches du terrain, et de l'action, où l'action peut être pensée en lien avec des besoins, en lien avec l'écosystème d'acteurs, etc. Ce couplage de réflexions et d'échelles territoriales peut également constituer l'opportunité de suivre des expériences sur certains territoires et d'étudier, au regard des résultats obtenus et des conditions de réussite / vigilance, la possibilité de les transférer par ailleurs.
- Des échelles territoriales de réflexion à penser selon les sujets / entrées, considérant que l'échelle départementale peut sans doute être adéquate pour le handicap, que l'échelle communale a son sens sur des entrées plus sociales, etc.

⇒ Un besoin réaffirmé de pouvoir s'appuyer sur des stratégies territoriales pour l'accès à la pratique, de manière à s'appuyer sur des outils territoriaux, que ce soit dans la compréhension et l'analyse des besoins, via par exemple un diagnostic territorial, que ce soit ensuite dans la construction et la mise en place de réponses adaptées ;

- Le travail de diagnostic territorial, qui relève d'une approche d'observatoire à questionner dans ses principes et modalités (en lien avec les besoins d'observation évoqués sur d'autres commissions de la CRS), doit permettre d'y voir clair sur des questions de type : Qui sont les publics éloignés de la pratique ? De qui parle-t-on précisément (profils, attentes, freins...) ? De quelles pratiques ont-ils besoin / envie ? Quelles sont les offres existantes ? Quels sont les besoins non couverts ? Quelles sont les évolutions nécessaires dans l'accessibilité de l'offre ? Quels sont les liens possibles entre l'offre existante et les besoins identifiés et comment les favoriser ? Comment l'offre existante peut-elle s'adapter et proposer des offres dédiées le cas échéant ?

⇒ A l'échelle des territoires, il apparaît nécessaire de penser et favoriser :

- La construction de partenariats avec des écosystèmes d'acteurs publics et privés et qui ne sont pas ceux du sport (travailleurs sociaux, PJJ...) ;
- Des dispositifs utilisant l'activité physique et sportive au service de besoins sociétaux : sur la réussite éducative, la citoyenneté, la santé...
- La capacité à répondre aux nouvelles demandes de pratiques, par exemple via les installations en accès libre (attention à faire le lien avec la Commission thématique idoine), les activités physiques et sportives sans encadrement...
- Les réflexions relatives aux enjeux de mobilité.

⇒ Une entrée territoriale qui nécessite de constituer en propre une grille de lecture par rapport aux enjeux du non recours, avec des problématiques qui peuvent se poser de manière plus intense sur certains sous-territoires, par exemple en zone urbaine sur les quartiers prioritaires (QPV) ou en milieu rural avec les zones



de revitalisation rurale (ZRR) qui peuvent constituer des espaces géographiques à prioriser dans l'analyse et dans la mise en œuvre d'actions.

#### L'enjeu d'accompagner et soutenir la montée en compétences des acteurs pour répondre à la diversité des besoins des pratiquants

⇒ Un besoin d'accompagner la montée en compétences des acteurs dans la capacité à proposer et développer une offre ouverte à une diversité de publics et de besoins, notamment pour une offre adressée sur le non-recours sur des freins qui n'appellent pas à mobiliser une offre « classique » ;

- Cela concerne un ensemble de formations de diverses natures (formations d'Etat, formations fédérales, formations portées par les CROS / CDOS et les CRIB...)
- Des articulations à penser avec les projets portés par les organisations, notamment les projets associatifs des clubs s'ils sont concernés, en mobilisant par exemple les appuis fournis par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), pour inscrire la montée en compétences dans une réflexion plus large et participer de la consolidation et le développement des structures ;
- Ce qui nécessite globalement de faire un lien avec la Commission thématique plus particulièrement concernée sur les champs de la formation et des compétences, avec des pistes à faire remonter comme le fait d'encourager l'intervention de travailleurs sociaux dans les formations d'éducateurs / encadrants (sur la connaissance des publics relevant de politiques sociales et d'insertion socioprofessionnelle, la connaissance des dispositifs d'intervention dont relèvent ces publics...).

⇒ Un enjeu de recensement / connaissance et information autour de l'existant en termes de formations disponibles.

⇒ NB : cet enjeu doit s'articuler avec le travail de la Commission 2 sur l'offre sportive et notamment sur la dimension formation.

#### L'enjeu d'amélioration de la coordination des dispositifs existants et des coopérations à tous les niveaux territoriaux, pour rendre le maillage partenarial plus efficace

⇒ Un besoin de connaissance, d'une meilleure lisibilité, qui peut s'entendre à différents niveaux...

- En termes de contenu, cela porte sur une logique de mise à jour des actions et acteurs existants, sous des formes de recensement notamment, dans une logique de périmètre élargi (offre d'activités sportives, sociosportives, de sport santé...);
- En termes de support, cela peut passer par un site Internet / une plateforme d'informations ;
- En termes d'usages, cela invite à penser des logiques de portée à connaissance et de promotion des dispositifs existants.

⇒ Associé au besoin de connaissance et au-delà du porté à connaissance, il apparaît nécessaire de penser la mise en lien entre acteurs...

- Des espaces d'échanges et de partages sont évoqués...
- ... jusqu'à l'idée de nouveaux espaces partenariaux, à des échelles thématiques et / ou territoriales, pour appuyer les réflexions, par exemple sur le handicap il est évoqué la possibilité d'une commission sportive départementale du handicap qui réunirait l'ensemble des acteurs concernés et qui pourrait être intégrée à une instance existante telle que le CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées), de façon à ne pas complexifier l'appareil existant d'instances de travail.



- Il est notable que ces espaces d'échanges invitent à penser des cercles d'acteurs qui dépassent les frontières du sport et ont une portée territoriale et thématique forte, par exemple en matière sociale et d'insertion cela invite à considérer les liens à faire avec les centres sociaux, les CCAS... (cf. enjeu 2).

⇒ Si la notion de passerelles a été évoquée plus haut, elle est importante à considérer sous l'angle des coopérations d'acteurs, posant le sujet de la continuité de la pratique, en rappelant qu'elle se pense tout au long de la vie, les participants insistant pour la positionner depuis la petite enfance jusqu'au grand âge ;

- Avec des expériences mises en avant, notamment le dispositif liaison écoles – clubs (dispositif pour faciliter l'accès aux clubs sportifs pour les enfants issus des quartiers en politique de la ville, valorisant le club sportif comme lieu d'éducation et d'inclusion sociale).

## Des éléments de priorisation des enjeux

### Une double approche des enjeux de l'offre de pratiques

La feuille de route paraît vouloir s'organiser au croisement de deux logiques avec d'une part, ce qui relève de la nature de l'offre et, d'autre part, ce qui relève de la finalité de l'offre :

- Du côté de la nature de l'offre...

Les participants esquissent une situation dans laquelle se retrouve :

- › Une offre qu'on pourrait dire « de droit commun », dont l'accessibilité doit être renforcée,

C'est une offre qui a souvent été qualifiée de « classique », elle est existante, essentiellement portée par le tissu associatif sportif, et répond déjà à une partie des besoins. C'est une offre qu'il convient 1) de consolider et dont il faut 2) favoriser l'accessibilité à davantage de pratiquants, en particulier les personnes qui paraissent les plus éloignées de la pratique.

- › Une offre qu'on pourrait dire « spécifique », qui permet de spécifier des réponses / d'enrichir l'offre disponible,

C'est une offre qui paraît plus particulièrement à développer, qui a vocation à venir en plus / en mieux de l'existant, pour apporter des réponses à des besoins non couverts, sur des publics cibles et en proposant des solutions dédiées. Elle peut appeler à des portages par le tissu associatif sportif, mais plus largement par des acteurs qui ne relèvent pas forcément du mouvement sportif.

- Du côté de la finalité de l'offre...

Les participants différencient les actions dans lesquelles la pratique d'activité physique et sportive est la finalité des actions dans lesquelles la pratique d'activité physique et sportive constitue un support pour d'autres finalités, qui peuvent être éducatives, de santé, d'insertion professionnelle.

### Une proposition de synthèse des priorités pour aiguiller le travail sur la feuille de route

Enjeu	Le pourquoi agir	Pistes d'actions
<b>Le développement de la pratique d'activités physiques et sportives dans toute sa diversité</b>	<p>Une diversité des demandes et des pratiques</p> <p>Des freins connexes à la pratique : mobilité, garde d'enfants...</p> <p>Une accessibilité de l'offre en question, qui mérite d'être renforcée pour un certain nombre de publics (femmes, jeunes QPV,</p>	<p>Les pistes d'action répondront aux entrées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'orientation de l'utilisateur vers l'offre existante</li> <li>- L'accompagnement à la diversification de l'offre (multisport, loisirs, bien-être...)</li> <li>- Les actions pour la continuité de pratique (écoles – clubs, dès la petite enfance...)</li> </ul>

	<p>personnes âgées en milieu rural, personnes en situation de handicap...)</p> <p>Une offre à développer pour toucher de nouveaux publics et satisfaire des demandes qui ont évolué vis-à-vis du sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'accessibilité et de la mixité de l'offre (genre, handicap, âge...)</li> <li>- Les espaces de pratique à tout âge (y compris dans la vie active -sport en entreprise- et à la retraite -sport sénior-)</li> <li>- L'offre de plein-air et l'offre de sport – tourisme</li> <li>- L'offre de pratiques inscrites dans le quotidien (en lien avec les déplacements, avec les espaces professionnels...).</li> </ul> <p>A noter, l'importance des liens à opérer avec la Commission travaillant sur les installations et les compétences.</p>
--	--	--

## 7.2 Structuration de l'offre sportive territoriale

### » Des éléments de réflexion autour des enjeux pour passer du diagnostic à la feuille de route

#### Un enjeu d'accompagnement des nouvelles demandes d'activités comme de modalités de pratiques

⇒ Une réflexion et un travail qu'il faut ancrer à l'échelle de bassins de vie, qu'il s'agisse des besoins à identifier, des réponses à construire... en s'ouvrant à une segmentation d'éléments qui pourraient avoir une dimension structurante à l'échelle de plusieurs bassins de vie, voire à l'échelle régionale ;

⇒ Une réflexion à axer sur une diversité de besoins et de demandes, en considérant des entrées parmi lesquelles on peut noter notamment :

- Le développement de la pratique en accès libre ;
- Le plein-air ;
- L'accessibilité ;
- L'opportunité liée à des installations multimodales ;
- (...).

⇒ Un besoin d'outils pour l'identification des besoins, qui pourra s'appuyer sur :

- Des solutions de concertation avec les habitants, dans un souci de remontée directe des besoins par les usagers eux-mêmes ;
- L'association d'acteurs intermédiaires, par exemple les acteurs du mouvement sportif au local ;
- Un travail de veille, en lien avec des observatoires, via du travail d'étude, en lien avec des acteurs économiques et / ou des réseaux de réflexion en la matière, ou encore la relation à des espaces universitaires / de recherche concernés.

Dans l'analyse des besoins en matière de lieux de pratiques, une attention particulière doit être portée à l'animation et l'encadrement qui seront mises en œuvre pour favoriser la pratique des activités physiques et sportives dans toute leur diversité. Il est intéressant d'anticiper cet enjeu, en lien avec les futurs utilisateurs.

Plus largement, l'existence d'un sujet de réflexion autour des installations en accès libre, et des usages d'auto animation, sur lesquels les retours d'expérience sont nuancés.

⇒ Au-delà de l'identification des besoins, un besoin de logiques...

- De priorisation des pratiques à accompagner ;

- De gestion des risques de concurrence d'activité ;
- De mutualisation à des échelles territoriales et / ou disciplinaires.
- D'opportunités de création d'emploi, en lien avec l'activité supplémentaire permise par un nouveau lieu de pratique
- De prise en compte du sport bien-être / sport santé et des acteurs associés

#### Un enjeu de connaissance pour la prise de décision comme une gestion éclairée

⇒ Une répartition évolutive des compétences entre EPCI – Communes qui appelle à un travail de lisibilité renforcée, avec...

- De nombreux territoires où la répartition des compétences entre EPCI et communes n'est pas forcément claire ;
- De nombreux territoires où la répartition des compétences entre EPCI et communes amène à penser les installations à l'échelle de l'EPCI et les activités à l'échelle des communes ;
- Un enjeu réexprimé de raisonner à l'échelle d'un territoire ancré dans des réalités qui peuvent déborder les découpages administratifs, et qui obligent / incitent à penser en bassins de vie (pour coller aux mobilités des habitants, aux géographies des offres et des pratiques...) ;
- L'intérêt de pouvoir appuyer les projets d'installation à des projets sportifs locaux, à l'échelle des EPCI notamment, qui permette de juger de l'opportunité des projets au regard de dynamiques territoriales réfléchies et de stratégies pilotées.

⇒ Une opportunité de réflexion dans la mise à plat des aides et critères à apporter aux subventions d'équipement, avec un besoin de transparence dans les strates d'aides (l'opportunité d'un catalogue des aides et critères existants a été évoquée) ;

⇒ L'opportunité d'optimiser les demandes de financement, vers un dossier de demande unique par exemple, en ce qui concerne les soutiens à l'investissement (réhabilitation comme création) ;

⇒ La possibilité d'utiliser la dynamique de la CRS et du PST pour tendre à la mise en place d'un partage d'enveloppes au sein d'un Fonds de dotation régional abondé par les financeurs, et notamment les Collectivités, et qui s'appuierait sur les priorités et des critères de soutien identifiés par la CRS ;

⇒ Un besoin d'observation et d'analyses partagées sur la remontée des besoins et l'identification des besoins d'équipements / d'installations, au regard de critères géographiques (zones rurales / zones urbaines), de couverture territoriale / de densité d'équipements, d'intensité et de qualité de la demande...

⇒ En termes de méthode, une vigilance à définir des zones carencées (en termes d'installations notamment) en conciliant une lecture régionale, avec ses degrés de priorités, et la remontée de besoins issue du local.

#### Un enjeu de professionnalisation du tissu associatif, y compris dans la réponse aux besoins du maintien de la performance dans les clubs

⇒ Une priorité tournée sur la gestion administrative et sur la dimension employeur, bien que la dimension sportive de la professionnalisation (arbitrage et encadrement) constitue une problématique cruciale parmi nombre de clubs / fédérations ;

- › Une réflexion qui nécessite de segmenter le paysage associatif en considérant la diversité des profils associatifs en la matière, avec des structures qui sont déjà employeurs, d'autres qui ne le sont pas, d'autres encore qui l'ont été mais ne le sont plus, certaines qui passent par des structures prestataires

de type groupement d'employeur, chacune recouvrant des enjeux, attentes et besoins +/- spécifiques.

⇒ Un objectif visant à travailler le relai entre les aides / soutiens qui existent et les associations qui peuvent les activer...

- › Alors que des soutiens existants ne sont pas connus / activés ;
- › Avec un fort enjeu d'information / de porter à connaissance, en particulier sur les aiguillages vers les aides mobilisables (question des circuits d'information, opportunité d'un travail d'impulsion...).

⇒ Une accessibilité renforcée des structures d'appui et de soutien, en travaillant à l'optimisation du réseau de structures concernées (mise en cohérence) comme à un catalogue de l'existant (PAVA, MAIA, CRIB, CDOS, CROS...);

⇒ Un besoin de ressources côté associations, pour alimenter leur capacité à se développer / consolider : professionnaliser, notamment leur capacité à :

- S'inscrire dans une dynamique de montée en compétences, la capacité à mobiliser de la formation, à capitaliser des savoir-faire ;
- Définir et porter des projets associatifs ;
- La nécessité de penser des parcours de montée en compétences au sein des associations, par exemple en travaillant conjointement la formation d'un apprenti et l'accompagnement simultané auprès de l'équipe bénévole et / ou du bureau directeur des structures d'accueil pour viser un effet cumulé entre la dynamique d'apprentissage et la dynamique dirigeant.

⇒ Des logiques de développement et de consolidation de l'emploi à porter à des échelles territoriales avec une diversité d'employeurs, avec des logiques de mutualisation à travailler sous l'angle territorial (sans pour autant avoir une entrée disciplinaire), croisant les besoins du mouvement sportif, des collectivités territoriales, sur des emplois sportifs et non sportifs ;

⇒ Des opportunités en matière d'alternance à mieux exploiter,

- En appuyant le déploiement d'outils de type groupement d'employeurs et plus particulièrement les expérimentations de type GEIQ Sport (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ;
- En réinterrogeant l'opportunité des logiques de guichet unique, au niveau départemental, pour faciliter / développer l'alternance ;
- Y compris en lien avec les travaux évoqués / envisagés notamment sur le projet associatif.

⇒ Des questions à porter de manière transversale, pour nourrir les programmes de formation en matière de compétences, notamment liés à l'augmentation des attentes « clients » en termes de niveau de service ;

⇒ Un sujet autour de la digitalisation, dont l'appropriation des opportunités et des contraintes est diversement appréhendée.

#### Un enjeu de développement / consolidation de l'emploi et de la qualité de l'emploi

⇒ Des logiques de développement et de consolidation de l'emploi qui nécessitent d'envisager des réponses à tous niveaux, qu'il s'agisse de la pratique de masse, de la performance...

⇒ Des besoins en compétences qui allient des compétences techniques et d'encadrement de la pratique avec des compétences transversales de gestion et de développement



- ⇒ Un certain nombre d'éléments qui croisent les travaux relatifs à l'enjeu 3), notamment sur la lisibilité des aides / soutiens et leur activation ;
- ⇒ La réflexion nécessaire autour des modèles économiques des clubs en interrogeant, au-delà des aides, la capacité des associations à générer des revenus / des recettes « pour payer des salariés » ;
  - A ce titre, le rôle potentiel des DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) a été évoqué.
- ⇒ Le besoin de s'appuyer sur des réflexions qui intègrent les opportunités liées à la bi qualification, au multi emploi et à la mutualisation...
  - En incitant les clubs d'un même territoire à travailler ensemble pour répondre aux enjeux de saisonnalité, ainsi qu'en s'ouvrant à des réflexions territoriales avec d'autres types d'employeurs, notamment des Collectivités (cf. enjeu précédent) ...
  - ... comme en explorant les passerelles entre disciplines / entre employeurs (cf. enjeu précédent).
- ⇒ Explorer, au titre des initiatives territoriales, les possibilités liées à des innovations basées sur des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) dans le sport, avec des statuts qui permettent de composer et d'associer un tour de table élargi comprenant aussi bien des acteurs associatifs que publics, que les salariés, les publics...

#### Un enjeu de prospective autour de l'engagement bénévole

- ⇒ Un enjeu crucial... face à une situation qui, localement, et dans certains clubs, conduit à des situations particulièrement problématiques en termes de déficit d'engagement bénévole ;
- ⇒ Une distinction nécessaire entre les bénévoles occasionnels et les dirigeants bénévoles, qui ont vocation à être le cœur de cible de la feuille de route...
  - Comment sécuriser au maximum ces dirigeants bénévoles face aux responsabilités juridiques qui peuvent contraindre leur engagement ?
  - Comment valorise-t-on ces dirigeants bénévoles face au temps qu'ils consacrent dans le pilotage des associations ? (« *Que peut-on leur donner à part le bouquet, la médaille et les inviter à des matchs ?* »).
  - Il est notamment fait état de l'intérêt du CEC et de sa mobilisation, ainsi que du mécénat de compétences... mais ces opportunités renvoient à des éléments questionnés par ailleurs par la Commission, en termes de professionnalisation et d'accessibilité des aides / soutiens disponibles ;
  - Il est notamment question d'étudier la possibilité d'engager une dynamique nationale qui mobilise des réflexions potentiellement lancées également par d'autres CRS, pour donner davantage de poids à des propositions qui ont déjà fait l'objet de remontées par le passé (notamment l'idée de mesures sociales / de points retraites, qui permettraient de valoriser le statut de dirigeant bénévole / de bénévole encadrant).
- ⇒ L'opportunité de réfléchir à des mesures de promotion de l'engagement bénévole auprès des plus jeunes, pour leur « *mettre le pied à l'étrier* », par exemple :
  - Des incitations financières, soit sous la forme de sommes forfaitaires d'incitation au bénévolat, comme les soutiens pour le passage du permis, ou alors via des réductions de licence ;
  - La mise en place de tutorat au sein des associations pour impliquer les jeunes dans les espaces / instances de direction des associations, accompagner leur montée en compétences et les impliquer au mieux dans le fonctionnement de l'association ;

- La mise en place de Bureau directeur des jeunes, comme il existe des Conseil Municipaux des Enfants / des Jeunes ;
- La mise en place de contrat de génération, à définir dans ses contenus / formats / traduction, pour appuyer les logiques de transmission entre jeunes et aînés.

### » Des éléments de priorisation des enjeux

Enjeu	Le pourquoi agir	Pistes d'actions
<b>Développement de l'emploi de qualité</b>	<p>Relative précarité des conditions d'emploi (temps de travail hebdomadaire, saisonnalité, perspectives d'évolution...)</p> <p>Des situations d'auto entrepreneuriat subi</p> <p>Des questions prégnantes tant côté compétences employeurs que côté métiers de l'encadrement / de l'arbitrage</p>	<p>Plan de développement de l'alternance au sein du mouvement sportif</p> <p>Développement de la double formation ou formation en binôme salarié / dirigeant</p> <p>Accompagnement d'expérimentation comme les GEIQ sport</p> <p>Favoriser la mutualisation territoriale de l'emploi et la bi-qualification</p>
<b>Professionalisation du tissu associatif</b>	<p>Difficulté pour les associations primo employeuses</p> <p>Manque de mobilisation d'aides et soutiens existants</p> <p>Assise et projection encore faible sur des projets associatifs</p> <p>Des structures et des personnes plus ou moins aptes à se saisir des opportunités de la digitalisation</p>	<p>Dynamique d'accompagnement renforcée des structures primo employeuses</p> <p>Optimisation des structures d'appui et de soutien</p> <p>Portée à connaissance</p> <p>Appui à l'élaboration de projets associatifs structurants</p> <p>Accompagnement vers le « club de demain / club 2.0 »</p>
<b>Les lieux de pratiques pour prendre en compte et anticiper les demandes dans leurs diversités, comme les nouvelles pratiques</b>	<p>Connaissance limitée de la couverture territoriale des installations et des activités</p> <p>Complexité des parcours de subvention</p> <p>Saturation de certains créneaux / sous-utilisation d'autres</p> <p>Un « mille-feuille » des compétences territoriales, plus ou moins lisibles selon l'existence ou non de projets sportifs locaux à l'échelle des EPCI (répartition des compétences entre l'EPCI et les communes, lecture des besoins à une échelle de bassins de vie...)</p>	<p>Observation et analyses partagées des besoins d'installations sportives</p> <p>Optimisation des conditions de soutien aux installations (critères prioritaires d'attribution, circuits de financements et contraintes administratives ...)</p> <p>Expérimentation : financement d'équipements dans des établissements s'engageant dans les dispositifs de type « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi »</p> <p>Réfléchir conjointement lieux de pratiques et usages / animation des lieux (avec une réflexion sur les métiers d'éducateurs / animateurs)</p> <p>Vers la systématisation de projets sportifs locaux rendant plus lisibles la répartition des compétences entre EPCI et communes et les besoins d'installations à l'échelle des bassins de vie</p>

<b>Valorisation du bénévolat</b>	Engagement bénévole en question // changement de mentalités Dispositifs peu utilisés (CEC / mécénat de compétences) « Charge » forte sur les dirigeants bénévoles (en responsabilité, en disponibilité...)	Campagne de lobbying au niveau national Appui à la mobilisation des outils existants Dispositif de soutien à l'engagement des plus jeunes
----------------------------------	--	---

## 7.3 Accompagnement de la performance sportive

### » Des éléments de réflexion autour des enjeux pour passer du diagnostic à la feuille de route

Quatre mots d'ordre envisagés sur une région qui dispose d'atouts exceptionnels sur le plan de la performance sportive :

**Mobilisation** // Conjuguer et favoriser l'engagement des ressources au service de la performance sportive ;

**Evaluation** // Savoir dans quelle mesure les outils existants répondent aux besoins et permettent d'atteindre les objectifs + savoir de quelle manière améliorer la situation ;

**Pédagogie** // Partager et sensibiliser les décideurs (élus, dirigeants d'entreprises notamment) aux réalités de la performance sportive, des athlètes et de leurs environnements (entraîneurs, ...) ;

**Communication** // Faire savoir ce qui existe et aider à la meilleure définition des actions comme à la meilleure accessibilité de l'existant.

Un double enjeu 1) de connaissance et d'évaluation partagée des aides et soutiens existants et 2) de connaissance additionnelle des besoins des acteurs de la performance dont en premier lieu le couple athlètes - entraîneurs, avec la priorité de définir les « trous dans la raquette » et les zones de recouvrement

#### SAVOIR – connaissance et évaluation

⇒ Un travail à conduire de connaissance de l'existant des dispositifs d'aide – de soutien et d'accompagnement et, en miroir, un travail de connaissance des besoins, sur un ensemble de thématiques ; (NB : dans le périmètre des besoins, certains sont traités dans la Commission 2 relative aux équipements, à l'emploi et à la formation)

⇒ Concernant les besoins, le sujet du double projet largement évoqué, comme l'enjeu du suivi socioprofessionnel ;

⇒ Une analyse de complémentarité à mener...

- Quels sont les « trous » dans l'offre, les besoins non couverts ?
- Quelles nouvelles actions / aides conduire ? (logique de boîte à idées)
- Quelles articulations possibles entre acteurs ?
- Comment améliorer les « canaux » de collaboration entre acteurs ? Leur cohérence d'ensemble ? Comment croiser – mailler – mutualiser – se compléter ?

⇒ In fine, il s'agit de disposer d'une lecture commune et d'une meilleure lisibilité de ce qui existe et du qui fait quoi, ainsi que de se doter d'une capacité à déterminer les axes de valeur ajoutée de l'action de la CRS sur la performance sportive au-delà de l'intérêt informatif (cf. point ci-dessous).

- Opportunité de se doter d'une grille de lecture commune // de disposer d'un panorama des aides de chaque collectivité et de l'ensemble des parties prenantes (Education nationale, monde économique...).

#### FAIRE SAVOIR – Communication et sensibilisation

⇒ Un besoin de porter à connaissance de ce qui existe à 360° et des besoins :

- Auprès des élus des Collectivités pour gagner en efficacité – permettre une plus grande complémentarité des interventions / donner des idées / gagner en pertinence
- Auprès des chefs d'établissements publics et privés pour favoriser l'adaptation des rythmes scolaires pour les collégiens et lycéens,
- Auprès des dirigeants d'entreprises pour identifier les opportunités de collaboration avec les athlètes, en cohérence avec leur projet d'entreprise
- Auprès des usagers (couple athlète – entraîneur) pour favoriser la mobilisation des aides et soutiens existants

⇒ Un besoin de sensibilisation aux réalités de la performance sportive, de ses cadres d'intervention et de soutien (y compris le sport professionnel dans toute sa diversité)

- Au-delà du porter à connaissance de ce qui existe, un besoin de sensibilisation / d'acculturation / de pédagogie autour de la performance sportive, ses réalités et ses exigences (qu'est-ce qu'un sportif de haut niveau et son entraîneur, et quels sont leurs besoins ? ...).

Une attention est mise en avant, qui incite à ce que la CRS puisse jouer un rôle de piston / de relai entre « la base » et le « sommet » de la pyramide : « *Ceux qui sont sur le terrain ne connaissent pas ce qui existe, ceux qui sont au pilotage ne connaissent pas forcément le terrain* » (extrait des échanges en séance, par un expert participant à la Commission).

#### Un enjeu de mutualisation et de coopération renforcées entre les parties prenantes de la performance

⇒ Un travail consistant à se demander ce qu'on peut faire en plus et ce qu'on peut faire mieux pour contribuer aux parcours vers l'excellence et à la performance ;

⇒ Une analyse possible à travers une grille d'analyse des 4 axes portés par la MRP, en cherchant à :

- Donner de la visibilité au périmètre du haut-niveau,
- Intégrer le sport professionnel (dans toutes ses variétés) dans la réflexion, en particulier les clubs professionnels qui n'ont pas de centre de formation,
- Comprendre et baliser la possibilité de concourir au chemin vers le haut-niveau, notamment d'un point de vue disciplinaire,
- Mettre en cohérence les politiques publiques portées localement autour des 4 axes d'Ambition bleue,
- Déterminer les besoins des structures PPF – athlètes et acteurs,
- Formuler des préconisations à destination des acteurs qui s'impliquent et / ou souhaitent s'impliquer pour la performance sportive.

⇒ Un travail à mener sur le monde économique pour créer un terrain juridique favorable à ce que les entreprises soutiennent le couple athlètes - entraîneurs et les structures PPF, par exemple à travers la création d'un fonds de dotation régional.

#### Un enjeu à cibler des zones / sujets d'intervention à privilégier

- ⇒ A partir des travaux menés via les précédents enjeux, il s'agit de consolider la vision des écarts entre ce qui existe et les besoins, afin d'identifier les « trous » sur lesquels une action complémentaire « au droit commun » pourrait avoir de la pertinence. La complémentarité sera en particulier pensée par rapport au cercle de la haute performance ;
- ⇒ Un champ opportun d'intervention en plus / en mieux au niveau de l'accession « où on est souvent en difficulté » et qui constituent un volet particulièrement concerné par l'ambition de se positionner sur du long terme au-delà des enjeux rapprochés de 2024 voire de 2026 ;
- ⇒ Le partage et l'affirmation de marqueurs autour d'une notion d'identité territoriale. Ces marqueurs peuvent relever de différentes entrées : par exemple à l'échelle régionale sur les sports d'hiver et / ou de pleine nature, à l'échelle de certaines collectivités avec des prismes thématiques comme le handicap / la dimension paralympique. Ces marqueurs peuvent être partagés et priorisés pour faire l'objet d'une logique de renforcement ;
- ⇒ Sur le monde économique et en rebond de l'enjeu 3), un questionnement large à conduire : comment encourage-t-on l'investissement du monde de l'entreprise sur la performance sportive et en particulier sur les « figures libres », l'accession par exemple ?
  - Un questionnement posé en identifiant bien la notion de retombée (« l'entreprise cherche un retour ») qui peut incliner davantage à soutenir le cercle de la haute performance, tout en pointant également l'opportunité de soutiens dans le cadre de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), autour du soutien à la jeunesse, aux talents de demain, à l'insertion professionnelle des SHN, ou encore sur le handicap (qui permet d'ajouter la valence handicap à la valence sportive dans le retour d'image).

Parmi les pistes / types d'action évoqués, tous enjeux, citons :

- › Cartographie
- › Fiche territoriale disciplinaire
- › Bilan des actions d'accompagnement
- › Moyens nationaux et territoriaux autour des 4 axes MRP (ANS, Collectivités territoriales, mouvement sportif -Ligues, entreprises)
- › Détermination de préconisations d'intervention à l'attention des financeurs de la performance sportive, en particulier les collectivités territoriales, sur les 4 axes MRP
- › Fonds de dotation.

### » Des éléments de priorisation des enjeux

Enjeu	Le pourquoi agir	Pistes d'actions
<b>Améliorer la connaissance / évaluer</b>	Nouvelle répartition des rôles et responsabilités (ANS, déclinaison régionale) Diversité d'acteurs / mise en cohérence dans le respect des prérogatives de chacun	Cartographie des dispositifs d'aide – soutien et accompagnement selon les 4 axes de l'ANS Enquêtes besoins auprès des athlètes et de leur environnement
<b>Accompagner le haut niveau</b>	Enjeu national – effets régionaux (rayonnement, « rôle model ») Rôle à jouer au niveau régional sur les 4 axes de l'ANS	Accompagner la maison de la haute performance dans son plan d'actions

	Financement national mais mise en œuvre doit s'appuyer sur les réseaux	
<b>Suivi socio-professionnel</b>	Enjeu transverse à tous les publics (SHN, accession, sportifs professionnels) Formation / emploi : double projet à multiple facettes	Dispositif / démarche régionale (ou territoriale ?) pour impliquer les entreprises et les établissements de formation (organisation de temps d'information et de mobilisation pour les entreprises en lien avec le collège monde économique de la CRS, ...) Réfléchir aux modalités d'accompagnement des centres de formation non agréés (clubs en accès au statut pro)
<b>Accession</b>	Génération 2026 / 2028 Ecart entre les dispositifs d'accompagnement existants pour l'accession et ceux du haut niveau	Identifier les principaux manques (cf enquêtes) et définir comment y répondre Partager les bonnes pratiques Améliorer l'information entre les différents financeurs (optimisation des moyens)

## 7.4 Prévention et lutte contre toutes les dérives dans le sport

### » Des éléments de réflexion autour des enjeux pour passer du diagnostic à la feuille de route

Un enjeu d'observation et de capitalisation, alors que d'une part les données sont peu nombreuses, partielles ou manquantes, et d'autre part qu'il existe des bonnes pratiques

- ⇒ Un rappel sur le pourquoi agir : une matière où les données sont à la fois peu nombreuses et peu partagées. Cela a pour conséquence un manque de capacités d'observation et d'analyse. On note cependant l'existence d'actions / initiatives intéressantes ;
- ⇒ Un travail à conduire pour la mise en place d'une capacité d'observation, visant à :
  - Evaluer la nature et l'ampleur des violences et des dérives liées au sport ;
  - Identifier les besoins et les leviers d'actions ;
  - Connaître les acteurs, notamment le « qui fait quoi » ;
  - Capitaliser les bonnes pratiques (notamment quand l'entrée signalement est aussi un vecteur de sensibilisation, à l'exemple du signalement dans les feuilles de match dans le football sur les incivilités).
- ⇒ La proposition d'avancer autour d'une notion d'observatoire et, plus largement, d'un centre de ressources, dont la capacité d'observation serait consubstantielle d'une capacité à proposer des réponses à construire et / ou à adapter les réponses existantes ;
- ⇒ Un observatoire à penser en considérant...
  - Les moyens à disposition, et leurs contraintes associées ;

- La nécessité de fixer les cadres d'un tel dispositif : quelles données collectées (chiffres, segments de population...), quels traitements, quelles sources, quelles implications partenariales, quel portage...
- L'échelle territoriale.

#### Un enjeu de communication qui implique une stratégie à 360°

⇒ La communication a plusieurs cibles, à spécifier selon les dérives en question, mais notamment :

- Le grand public, avec un prisme particulier sur les pratiquants et les encadrants avec des messages pour libérer la parole des victimes et des témoins ;
- Les acteurs du monde sportif, à partir d'une cartographie des dispositifs, en logique de prévention notamment ;
- Les acteurs impliqués dans la chaîne de signalement et de traitement des cas.

⇒ Face à un besoin de faire connaître tous les dispositifs à l'ensemble des parties prenantes, l'enjeu de communication sera plus particulièrement traité une fois le travail en matière d'observation (cf. enjeu 1) comme en matière de structuration (cf. enjeu 3) réalisé, ces deux travaux permettant de disposer d'une base nécessaire pour penser une communication adaptée et efficace ;

- De fait, il apparaît difficile de communiquer sur des « choses qui ne sont pas en place » et, pour penser la mise en place de la communication, il est nécessaire d'identifier les structures sur lesquelles il est possible de s'appuyer ;
- La logique pourrait être : 1) observer / référencer (création d'un observatoire et traitement des informations) => 2) structurer le réseau => 3) communiquer (avec une stratégie).

⇒ Un enjeu de communication à comprendre dans les deux sens : porter à connaissance de l'ensemble des acteurs et inciter la remontée des besoins ;

⇒ Plus largement, un besoin de définir, à terme, une stratégie de communication qui porte sur les messages, les cibles, les supports utilisés, le portage de la mise en œuvre...

⇒ Une déclinaison par cible qui implique une diversité d'actions / de stratégies à porter...

- Sur le fédéral, un enjeu de mobilisation des outils existants, dès lors que ceux-ci sont identifiés ;
- Sur le hors fédéral, le besoin de définir des messages ciblés et de s'appuyer sur des relais d'opinion et des espaces de communication adaptés (magasin ? ...), avec, dans tous les cas, une question qui paraît restée entière et qui nécessite d'être explicitement posée : comment communiquer vers les pratiquants libres ?

⇒ Des questions pratiques qui sont posées : peut-il y avoir une cellule communication régionale ? Avec quels supports faut-il communiquer ? Avec un édifice virtuel ? En s'appuyant sur des canaux existants ?

#### Un enjeu de structuration du réseau d'acteurs et d'orientation

⇒ Un besoin de s'appuyer sur un réseau régional dont la couverture correspondrait aux enjeux thématiques de la Commission, au regard de la potentielle « communauté de besoins » qui traversent ces différentes thématiques (cf. les enjeux transversaux de la Commission) ;

- En la matière, il est évoqué la possibilité de s'appuyer sur un réseau existant, et d'étudier la possibilité de l'élargir, en l'occurrence de s'appuyer sur le réseau de prévention du dopage et de le faire évoluer sur un réseau plus large de prévention et de protection du sportif, intégrant les violences sexuelles, le harcèlement, etc., ainsi que la notion d'environnement du sportif ;

⇒ En articulation avec le réseau régional unique, l'opportunité d'identifier des référents prévention et protection du sportif qui permette de déployer le réseau à la fois vers les différentes organisations notamment les opérateurs d'activités physiques et sportives et surtout à différentes échelles géographiques ;

- Avec l'idée d'ambassadeurs, disposant d'une dimension « terrain », y compris par exemple au sein des clubs avec une vocation à servir de « 1ers relais » au quotidien, capables d'avoir un rôle d'orientation vers les professionnels dédiés et compétents. Ces ambassadeurs nécessiteraient d'être formés, sensibilisés, au regard de la complexité de la mission (sur la posture de confiance pour permettre la parole, sur les notions de confidentialité à garantir...);
- Avec l'idée de disposer d'un référent au sein des Ligues régionales, qui pourraient participer aux dynamiques du réseau et servir d'interface ;
- Avec l'idée de s'appuyer pourquoi pas sur un binôme moteur Jeunesse et Sport départemental et CDOS.

Un enjeu d'activation de leviers structurants et qui s'inscrivent dans le quotidien, « les passages obligés »

⇒ Sur l'entrée relative aux violences sexuelles, il est plus particulièrement souligné le double défi dans le traitement du signalement qui englobe tout à la fois la capacité d'identifier et de mettre dans les bons canaux de traitement, à l'exemple de la cellule Signal Sport ;

Un enjeu à toucher tous les pratiquants, dont les pratiquants « hors des radars classiques », et leur environnement sportif, comme à travailler hors du strict cadre sportif (avec et à l'attention d'acteurs périphériques du sport)

⇒ Un défi plein et entier, évoqué déjà sous l'angle de l'enjeu de communication ;

⇒ Des réflexions à nourrir à partir d'expériences existantes qui peuvent servir de support à la diffusion de messages ou au portage d'initiatives nouvelles.

- A ce titre, un témoignage a été livré à propos d'une action conduite par l'association Body Art Athlète de rue à destination de filles / garçons et personnes valides / personnes en situation de handicap pour travailler sur les violences dans le sport.

Un enjeu de formation / sensibilisation des acteurs, comme de valorisation et capitalisation des compétences

⇒ Un travail de cartographie de l'offre de formation existante (l'offre en question nécessitera d'être précisée dans son périmètre), avec l'idée de pouvoir, in fine, identifier une offre de formation à déployer ;

⇒ En formation, un travail à mener sur les savoir-être des personnes qui sont susceptibles d'être sollicitées par les victimes (capacité à être interpellé), au-delà de la transmission de contenus de formation et de sensibilisation ;

⇒ Un travail à mener sur une cible hors cadre sportif, sur le dopage par exemple l'enjeu de formation porte aussi sur les professions médicales et paramédicales, notamment les futurs médecins et pharmaciens ;

⇒ Un travail à conduire au niveau de l'école et jusqu'au Lycée, en s'intéressant à la « courroie de transmission » que représentent les professeurs / enseignants. Quelques principes évoqués à ce propos : l'objectif de toucher largement, en logique de sensibilisation ; la nécessité d'imaginer des manières alternatives d'intervention pour ne pas ajouter une charge de travail aux professeurs / enseignants mais leur apporter des opportunités

/ du contenu qui agrémentent des interventions existantes (par exemple sur l'alimentation, ...) ; le besoin de privilégier des approches par le jeu, favorisant l'appropriation des connaissances et l'intérêt des publics visés.

» Des éléments de priorisation des enjeux

Enjeu	Le Pourquoi agir	Pistes d'actions
<b>Observation et capitalisation</b>	<p>Un manque de données disponibles</p> <p>Un besoin d'avoir des signaux faibles / données de perception de l'environnement pour l'anticipation et la veille</p> <p>Echanges de bonnes pratiques</p>	<p>Baromètre ? Enquête grand public ? (pour documenter les sujets non couverts en données d'observation)</p> <p>Plateforme régionale d'échanges ?</p> <p>Observatoire -ressources</p>
<b>Stratégie de communication à 360°</b>	<p>Communication auprès des clubs</p> <p>Communication dans les autres lieux de pratique</p> <p>Communication directe auprès des pratiquants dans les clubs, les structures privées commerciales</p> <p>Diversité de sujets : prévention des violences et des discriminations / protection des pratiquants (dopage, surentrainement, compléments alimentaires)</p>	<p>Communication impliquant tous les points de contacts avec les pratiquants : magasin de sports, médias ?, sport pro ?</p> <p>Diversité des supports : online / offline</p>
<b>Structuration du réseau d'acteurs et d'orientations</b>	<p>Être sûr que la chaîne de signalement et traitement des cas permette de prendre en charge efficacement les victimes</p> <p>Existant : associations d'aide aux victimes, plateforme nationale de signalement au sein du Ministère chargé des sports</p>	<p>Réseau régional unique</p> <p>Référent territorial / lien avec les antennes départementales des associations d'aides aux victimes / Ambassadeurs</p>
<b>Formation / Sensibilisation / Capitalisation</b>	<p>Offre existante</p> <p>Besoin de mailler le territoire, d'identifier les opportunités et besoins de déploiement</p>	<p>Cartographie de l'offre existante (périmètre de l'offre à préciser / clarifier – radicalisation, laïcité, protection santé, dopage...)</p> <p>Offre territoriale : former des personnes qui pourront avoir des actions de sensibilisation</p> <p>Initiatives de sensibilisation en lien avec le milieu scolaire</p>

© Pluricité 2021. Tous droits réservés.

Ce document confidentiel est établi à l'attention exclusive de son destinataire. Toute modification, reproduction ou partage des informations contenues dans ce document est strictement interdite